



## BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 117

Séance du mardi 30 juin 2020

Présidence de Mme Sonya Butera, première vice-présidente

---

### Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Dépôts du 30 juin 2020</b> .....	<b>5</b>
<i>Interpellations</i> .....	5
<i>Motions</i> .....	5
<i>Postulats</i> .....	5
<i>Questions</i> .....	5
<i>Résolution</i> .....	7
<b>Communications du 30 juin 2020</b> .....	<b>7</b>
<i>Rappel des directives de l'OFSP</i> .....	7
<i>Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions</i> .....	7
<b>Interpellation Sébastien Pedroli et consorts – Day Medical SA, le coronavirus a-t-il bon dos ? (20_INT_501) ..</b>	<b>8</b>
<i>Texte déposé</i> .....	8
<i>Développement</i> .....	9
<b>Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts – Initiative de limitation : quelles conséquences pour le canton de Vaud d'une acceptation le 27 septembre 2020 ? (20_INT_503) .....</b>	<b>9</b>
<i>Texte déposé</i> .....	9

<i>Développement</i> .....	11
<b>Interpellation Stéphane Rezso – Télé- travail : quelles déductions fiscales sont encore possibles ? (20_INT_504)</b> .....	<b>11</b>
<i>Texte déposé</i> .....	11
<i>Développement</i> .....	12
<b>Motion Julien Cuérel – Priorité aux entreprises vaudoises ou locales lors d’adjudications de marchés publics (20_MOT_140)</b> .....	<b>12</b>
<i>Texte déposé</i> .....	12
<i>Développement</i> .....	13
<b>Election complémentaire d’un juge à 100 % au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022 (GC 148)</b> .....	<b>13</b>
<i>Rapport de la Commission de présentation</i> .....	13
<i>Election</i> .....	14
<b>Postulat Carole Dubois – Bilan des ressources des établissements et institutions sanitaires mobilisées lors de la pandémie du COVID-19 et adaptation pour le futur (20_POS_214)</b> .....	<b>15</b>
<i>Texte déposé</i> .....	15
<i>Développement</i> .....	16
<b>Postulat Julien Eggenberger – En train à la montagne, facilement ! (20_POS_215)</b> .....	<b>16</b>
<i>Texte déposé</i> .....	16
<i>Développement</i> .....	17
<b>Postulat Yvan Pahud – Pour notre économie et pour le climat, des voyages en Suisse, solidaires et durable (20_POS_218)</b> .....	<b>18</b>
<i>Texte déposé</i> .....	18
<i>Développement</i> .....	18
<b>Interpellation Yvan Pahud et consorts – Match de foot illégal : nos autorités sont-elles hors-jeu ? (20_INT_496)</b> .....	<b>18</b>
<i>Texte déposé</i> .....	18
<i>Développement</i> .....	19
<b>Motion Florence Gross – CHUV : pour plus de transparence dans les investissements (20_MOT_151)</b> .....	<b>20</b>
<i>Texte déposé</i> .....	20
<i>Développement</i> .....	20
<b>Motion Nathalie Jaccard – Lutter contre la pauvreté : une bataille avec une stratégie, s’il vous plait (20_MOT_152)</b> .....	<b>21</b>
<i>Texte déposé</i> .....	21
<i>Développement</i> .....	22
<b>Postulat Muriel Thalmann – Pour une féminisation de l’Etat-major cantonal de conduite (20_POS_219)</b> .....	<b>23</b>
<i>Texte déposé</i> .....	23
<i>Développement</i> .....	23

<b>Election complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022 (GC 149).....</b>	<b>24</b>
<i>Rapport de la Commission de présentation .....</i>	<i>24</i>
<i>Election .....</i>	<i>25</i>
<b>Interpellation Marc Vuilleumier – Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) et travailleurs temporaires font bon ménage ! (20_INT_500) .....</b>	<b>26</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>26</i>
<i>Développement .....</i>	<i>26</i>
<b>Interpellation Jean-François Thuillard – A quoi servent encore les producteurs et engraisseurs vaudois ? (20_INT_502).....</b>	<b>27</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>27</i>
<i>Développement .....</i>	<i>28</i>
<b>Motion Jean-François Chapuisat et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Pérennisation de la tenue de certaines commissions en visioconférence (20_MOT_153) .....</b>	<b>28</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>28</i>
<i>Développement .....</i>	<i>29</i>
<b>Postulat Jean-François Chapuisat et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Pour une solution de visioconférence fiable, conviviale, et sécurisée ! (20_POS_220) .....</b>	<b>29</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>29</i>
<i>Développement .....</i>	<i>30</i>
<b>– Exposé des motifs et projets de décrets – sur la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture ; – sur les mesures prises dans le domaine de l'enseignement à la Haute école pédagogique dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 ; – sur les mesures prises dans le domaine de l'enseignement postobligatoire dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 ; – sur les mesures prises dans le domaine de l'enseignement à l'Université de Lausanne (UNIL) dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 ; – autorisant le Conseil d'Etat à adapter, pour l'année 2020, certaines règles en matière communale en raison de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ; – sur la prolongation de la validité des permis de construire en raison de la pandémie de COVID-19 ; – relatif à la pérennisation pour l'année 2020 des mesures prises en application de l'arrêté du 17 avril 2020 sur l'organisation des régimes sociaux cantonaux, ainsi que l'adaptation des structures d'hébergement et d'accompagnement médico-social, pendant la phase de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) ; – sur l'organisation du système de soins pendant la phase de lutte contre le coronavirus (COVID-19) ; – modifiant celui du 11 décembre 2019 fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois ; – sur le soutien aux start-up vaudoises en lien avec la pandémie du COVID-19 et ses conséquences économiques ; – sur l'aide à l'accueil de jour des enfants dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) (233).....</b>	<b>30</b>
<i>Deuxième débat .....</i>	<i>30</i>
<b>Postulat Maurice Neyroud – Pour que la viticulture vaudoise sorte du confinement (20_POS_213) .....</b>	<b>42</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>42</i>
<i>Développement .....</i>	<i>43</i>
<b>Motion Martine Meldem et consorts – Pour un aménagement du territoire cohérent et synonyme de qualité de vie, utilisons pleinement le potentiel des villages vaudois ! (20_MOT_155) .....</b>	<b>43</b>

Texte déposé .....	43
Développement .....	44
<b>Résolution Valérie Induni et consorts – Recevoir un prêt covid-19 et des RHT puis effectuer un licenciement collectif, tout en demandant une ouverture de faillite, le tour de force inacceptable de Day Medical SA ! (20_RES_045) .....</b>	<b>45</b>
Demande d'introduction d'une résolution urgente dans l'ordre du jour .....	45
Texte déposé .....	45
Développement .....	46
<b>Exposé des motifs et projet de décret sur l'aide à la relance économique dans les secteurs touristiques durablement impactés par la crise liée au coronavirus (COVID-19) (233-2) .....</b>	<b>48</b>
Rapport de la commission .....	48
Premier débat .....	48
Deuxième débat .....	67
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 11'000'000.- pour financer l'élaboration du programme cantonal de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050 et les études de planification d'offres nécessaires à la prochaine étape d'aménagement du réseau ferroviaire et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christelle Luisier Brodard et consorts – désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne (13_POS_024) et Réponses du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard – Désenclaver la Broye et assurer une liaison ferroviaire rapide vers Fribourg et Berne : un postulat à accélérer ? (19_INT_382) et à l'interpellation de Stéphane Masson – Nouvelle ligne CFF entre Lausanne et Genève, pourquoi ne pas étudier l'aménagement d'une gare souterraine au niveau de l'EPFL ? (19_INT_303) (217) .....</b>	<b>67</b>
Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité .....	67
Premier débat .....	75
Deuxième débat .....	78
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 6'400'000.- pour financer l'aménagement de la route cantonale RC 773 entre les localités de Belmont-sur-Lausanne et La Croix-sur-Lutry (211) .....</b>	<b>85</b>
Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité .....	85
Premier débat .....	89
Deuxième débat .....	89

La séance est ouverte à 9 heures.

#### Séance du matin

Sont présent-e-s : (Voir annexe en fin de séance.)

Sont absent-e-s :

Dont excusé-e-s :

#### Séance de l'après-midi

*Sont présent-e-s : (Voir annexe en fin de séance.)*

*Sont absent-e-s :*

*Dont excusé-e-s :*

---

## Dépôts du 30 juin 2020

### *Interpellations*

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Denis Rubattel – Les forces de l'ordre, c'est la République et la République doit être respectée ! (20\_INT\_505)
2. Interpellation Sébastien Cala et consorts – Gestion intégrée de l'Orbe : quel bilan sept ans après la signature de la convention intercommunale ? (20\_INT\_506)
3. Interpellation Nathalie Jaccard et consort – Chicha, ça va pas tant que ça... (20\_INT\_507)

*Ces interpellations seront développées ultérieurement.*

### *Motions*

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, les motions suivantes ont été déposées :

1. Motion Maurice Neyroud et consort – Modification de la LADB pour que les vins vaudois soient mieux représentés dans la restauration (20\_MOT\_157)
2. Motion Jean Tschopp et consorts – Plus de diversités dans nos Polices (20\_MOT\_158)

*Ces motions seront développées ultérieurement.*

### *Postulats*

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Rebecca Joly et consorts – Péréquation intercommunale vaudoise et facture sociale : quel est le degré actuel de solidarité entre les communes ? (20\_POS\_221)
2. Postulat Carine Carvalho et consorts – Pour une police qui reflète la diversité de la population vaudoise et actrice dans la lutte contre les discriminations (20\_POS\_222)

*Ces postulats seront développés ultérieurement.*

### *Questions*

En vertu de l'article 113 de la Loi sur le Grand Conseil, les questions suivantes ont été déposées :

1. Simple question Régis Courdesse – Coordination LATC et LICom concernant la procédure d'adoption du règlement sur la taxe relative à l'équipement communautaire : le postulat 13\_POS\_041 du 2 juillet 2013 est-il toujours d'actualité ? (20\_QUE\_096)

« Lors de l'élaboration ou des modifications d'un plan d'affectation, les communes peuvent introduire une taxe pour couvrir les dépenses d'équipement communautaire — centres d'accueil et de formation, salles spéciales, places publiques, etc. L'équipement doit être lié à des mesures d'aménagement du territoire et non pour l'équipement technique. La base légale de cette taxe se trouve dans la Loi sur les impôts communaux (LICom). Le prélèvement de la taxe est fondé sur un règlement communal approuvé par le département en charge des relations avec les communes.

Dans la pratique, le règlement sur la taxe est adopté par le législatif communal en même temps que le règlement du plan d'affectation. Or, l'instance de recours et le délai de recours ne sont pas les mêmes pour les deux règlements :

- Plan d'affectation : recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public (CDAP) ;
- taxe d'équipement communautaire : requête au Tribunal cantonal, Cour constitutionnelle.

Afin de régler cette question de procédure, le postulat (13\_POS\_041), transmis au Conseil d'Etat le 2 juillet 2013, prévoyait que la mesure d'aménagement du territoire ne soit approuvée par le département concerné qu'après rentrée en vigueur définitive du règlement sur la taxe d'équipement communautaire.

Depuis lors, la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), partie « Aménagement », a été mise en vigueur par Conseil d'Etat, le 1<sup>er</sup> septembre 2018, mais la coordination avec la LICom n'a pas été réglée.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse à la question suivante : le postulat (13\_POS\_041) du 2 juillet 2013 est-il toujours d'actualité ? »

2. Simple question Florence Gross – Indemnités extraordinaires aux apprentis réquisitionnés durant la crise COVID : encore un ciblage peu adéquat (20\_QUE\_097)

« Le Conseil d'Etat a, durant la crise COVID, décidé d'octroyer une indemnité extraordinaire aux apprentis réquisitionnés durant la crise COVID. Or, celle-ci se limite, du moins dans les établissements médico-sociaux (EMS) et les établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM) aux professions suivantes : assistant en soins et santé communautaire (ASSC) et aide en soins et accompagnement (ASA).

Or, l'ensemble des apprentis a été réquisitionné sur le terrain durant la crise, qu'ils soient gestionnaires en intendance (GEI), agents d'exploitation (AGEX), assistants socio-éducatifs (ASE), etc. Tous ont dû, tout comme l'ensemble des collaborateurs, adapter leur travail aux normes d'hygiène de sécurité, afin de protéger, tant les résidents qu'eux-mêmes et d'affronter l'urgence sanitaire. Les collaborateurs, dont les apprentis en intendance, ont en effet joué un rôle crucial dans le maintien des conditions d'hygiène requises. La charge tant professionnelle qu'émotionnelle était donc lourde pour tous sans distinction. Si les cours ont été suivis par visioconférence à domicile, pour la plupart, leurs horaires n'ont pas été assouplis. Tous ces apprentis ont été, selon leur profession, impliqués dans la gestion de la crise et le cas échéant, mis en contact avec des personnes atteintes du COVID.

Si la décision d'octroyer une prime aux apprentis réquisitionnés durant la crise peut paraître honorable, en exclure certains est totalement inéquitable. Ceci va certainement, tout comme dans le cadre de la revalorisation salariale de la Convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic vaudois (CCT San), créer de fortes réactions dans les équipes et avoir des effets négatifs sur la collaboration, alors même que les conditions de travail sont encore sous l'égide de normes de sécurité sanitaire stricte. En effet, cette décision risque de dévaloriser certaines professions et d'avoir comme conséquence un manque de motivation au travail à l'avenir, engendrer des frustrations.

Les salaires au sein des EMS/EPSM sont les mêmes entre ces différentes fonctions, selon une recommandation émise par les faïtières. Dès lors, une prime qui ne concernerait que certains métiers est donc inéquitable.

Je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat :

Pour quelle raison et sur quelle base concrète, la décision d'octroyer une indemnité aux apprentis réquisitionnés durant la crise COVID n'est-elle pas généralisée à l'ensemble des métiers concernés ? »

3. Simple question Sergei Aschwanden – SEPS et JOJ font-ils bon ménage ? (20\_QUE\_098)

« Les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) se sont terminés en date du 22 janvier 2020 avec des souvenirs plein la tête et un engouement populaire au-delà de toute espérance. Par mon activité professionnelle, j'ai été informé que l'héritage des JOJ sera dorénavant géré par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) du canton de Vaud. Je salue cette nouvelle ; toutefois,

comment le SEPS va-t-il gérer l'héritage des JOJ en sachant que son budget — qui avoisine les 9 millions — actuel ne lui permet aucune marge de manœuvre.

J'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : est-ce qu'une somme spécifique a été allouée pour cette tâche ? »

*Ces questions sont transmises au Conseil d'Etat.*

#### *Résolution*

En vertu de l'article 136 de la Loi sur le Grand Conseil, la résolution suivante a été déposée :

Résolution Valérie Induni et consorts – Recevoir un prêt covid-19 et des RHT puis effectuer un licenciement collectif, tout en demandant une ouverture de faillite, le tour de force inacceptable de Day Medical SA ! (20\_RES\_045)

*Cette résolution sera développée ultérieurement.*

---

### **Communications du 30 juin 2020**

#### *Rappel des directives de l'OFSP*

**La première vice-présidente :** — J'imagine que vous avez toutes et tous pris connaissance des avertissements de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatifs à l'accélération de la pandémie et que vous avez été informés de l'apparition de plusieurs foyers infectieux en Suisse. D'un point de vue épidémiologique, l'apparition de foyers était attendue. Le semi-confinement a été la démonstration qu'en isolant le virus, il est possible d'en freiner, voire d'en interrompre, les chaînes de transmission. C'est dans cette même logique que plusieurs personnes ont été mises en quarantaine ou qu'une école proche d'ici vient d'être fermée. La récente légère reprise des cas en Suisse est vraisemblablement imputable à un relâchement des comportements, notamment l'hygiène des mains et le respect d'une distance physique appropriée. L'adoption de nouvelles règles de distanciation dans nos interactions sociales est certes difficile, notamment en raison de l'ancrage culturel des règles régissant l'organisation de l'espace. Comme lecture estivale, je vous invite à lire ou relire *La dimension cachée* Edward T. Hall.

Je vous remercie de continuer à maintenir une distance entre vous d'au moins 1,5 m. Lorsque cela n'est pas possible, lors de covoiturage ou dans les transports publics par exemple, le port d'un masque est recommandé. Essayez de vous souvenir de l'identité des personnes avec lesquelles vous avez interagi pendant plus de 15 minutes. A ce propos, j'en appelle à votre responsabilité d'élus pour télécharger l'application SwissCovid et inviter d'autres personnes à le faire. Plus cette application sera utilisée, plus efficace sera la mise en échec du virus. Nous sommes tous dépendants les uns des autres pour traquer, tracer et isoler ce virus. En cas d'apparition de fièvre, de maux de tête ou de sensations de courbatures diffuses, il serait judicieux de vous isoler et de vous faire tester. Les recommandations sanitaires restent valables : tousser et éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir, veiller à jeter les masques à usage unique et les mouchoirs souillés dans une poubelle fermée et, bien entendu, continuer à se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, puis les sécher par tamponnement.

#### *Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions*

Durant la semaine écoulée, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil les réponses suivantes :

- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Alexandre Berthoud – Rénovations et améliorations énergétiques dans le cadre des bâtiments propriétés du canton de Vaud (20\_QUE\_066)

- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Alexandre Berthoud – Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP) : quelle est la recommandation de vote du Conseil d'Etat ? (20\_QUE\_074)
- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Nicolas Croci Torti – Examens d'admission au gymnase pour les élèves d'écoles privées : inégalité de traitement ? (20\_QUE\_076)
- Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Jean-Luc Bezençon – Plateforme 10 et ses restos... (20\_QUE\_093)
- Réponse du Conseil d'Etat à la pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz (14\_PET\_028)
- Réponse du Conseil d'Etat à la pétition du collectif de la grève du climat – Maman je veux vivre ! (19\_PET\_027)
- Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Raphaël Mahaim et consorts – Soutenons les jeunes qui se mobilisent pour le climat ! (19\_RES\_020)
- Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Claire Richard et consorts au nom du GRIEC – Urgence ou priorité climatique ? Une certitude : 2019 doit être l'année du changement ! (19\_RES\_029)

---

**Interpellation Sébastien Pedroli et consorts – Day Medical SA, le coronavirus a-t-il bon dos ?**  
(20\_INT\_501)

*Texte déposé*

Day Medical SA est une société anonyme sise à Avenches spécialisée notamment dans les dispositifs pour le diagnostic sanguin. En octobre 2018, elle a été rachetée par la société australienne Haemokinesis. Le 31 mars 2020, le Directeur marketing de Day Medical SA, Monsieur Armin Koechli, en pleine crise du coronavirus, indiquait que sa société allait mettre sur le marché très rapidement « *un test révolutionnaire, rapide et simple, la gamme complète de kit de test COVID-19* ».

Malgré ces annonces, les salaires des 40 collaborateurs environ de la société Day Medical SA n'ont pas été versés pour les mois d'avril et de mai 2020, soit environ 270'000 francs par mois. Selon nos informations, la société Day Medical SA aurait reçu un prêt COVID-19 de 250'000 francs, ce qui ne l'a pas empêchée, le 11 mai 2020, de déposer le bilan devant le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains.

En parallèle au prêt COVID-19 perçu, ladite société a demandé, pour une partie de ses employés avec différents pourcentages, des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et a perçu pour eux des indemnités qui, par la suite, n'ont pas été reversées en totalité aux employés.

Cela étant, soit dès le 11 mai 2020, tous les employés de la société ont été licenciés et libérés immédiatement de leur obligation de travailler. Peu de temps après ces licenciements et ce dépôt de bilan, les membres du Conseil d'administration de la société Day Medical SA et de Haemokinesis proposaient aux anciens employés un nouveau contrat de travail — directement avec la maison mère Haemokinesis Australie — pour le site d'Avenches.

Malgré le dépôt du bilan, la société avenchoise, par l'intermédiaire du CEO de Haemokinesis Australie — par ailleurs président du Conseil d'administration de Day Medical SA — proposait, toujours en date du 11 mai, à ses clients de s'acquitter directement du montant des factures passées,

présentes, voire futures, sur le compte de la société Haemokinesis en Australie et non plus sur son propre compte en Suisse...

Le 29 mai 2020, le Ministère public a été informé de ces faits et un séquestre pénal a été requis.

Il apparaît ainsi, à ce stade, que de lourds soupçons d'infractions pénales pèsent sur la société Day Medical SA.

Il convient dès lors de se poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Dans quelles conditions le prêt COVID-19 a-t-il été versé en faveur de la société Day Medical SA ? Des contrôles complémentaires ont-ils été effectués ?
2. Quelles ont été les conditions de versement des RHT ? Les indemnités RHT ont-elles effectivement été retenues par la société Day Medical SA ?
3. La société Day Medical SA a-t-elle reçu des avantages fiscaux pour s'installer à Avenches ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ?
4. La procédure d'annonce d'un licenciement collectif auprès du Service de l'emploi a-t-elle été respectée ? Si oui, des contacts ont-ils été pris pour sauvegarder les emplois ? Si non, une amende a-t-elle été infligée à Day Medical SA sur la base de l'article 39 de la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE) ?

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Sébastien Pedroli  
et 33 cosignataires*

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

### **Interpellation Alexandre Démétriades et consorts – Initiative de limitation : quelles conséquences pour le canton de Vaud d'une acceptation le 27 septembre 2020 ? (20\_INT\_503)**

*Texte déposé*

#### **L'initiative de l'ASIN et de l'UDC**

Lancée et déposée en 2018 par l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et par l'Union démocratique du centre (UDC), l'initiative pour une immigration modérée, dite « initiative de limitation »<sup>1</sup>, souhaite que la Suisse négocie en vue de mettre fin à l'Accord sur la libre circulation des personnes<sup>2</sup> (ALCP) qui la lie à l'Union européenne depuis 1999 et ce, dans un délai de douze mois<sup>3</sup>. Subsidiairement, une fois ce délai échu et en l'absence d'un nouvel accord, la Suisse devrait dénoncer l'ALCP de manière unilatérale dans les trente jours<sup>4</sup>. Enfin, si elle devait être acceptée, l'initiative interdirait aux autorités fédérales de contracter tout nouvel accord international instaurant un régime de libre circulation des personnes<sup>5</sup>. Cette initiative, qui devait être soumise au vote le 17 mai 2020, fera finalement l'objet d'un scrutin populaire en date du 27 septembre 2020.

#### **L'ALCP, les accords bilatéraux I et les mesures d'accompagnement**

<sup>1</sup> Le texte complet de l'initiative : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis483t.html>

<sup>2</sup> Le texte complet de l'ALCP : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994648/index.html>

<sup>3</sup> Art. 197, ch. 12, al. 1 de l'initiative

<sup>4</sup> Art. 197, ch. 12, al. 2 de l'initiative

<sup>5</sup> Art. 121b, al. 2 et 3 de l'initiative

Signé par le Conseil fédéral en juin 1999 et accepté en mai 2000 en votation populaire (67,2 % des voix), l'ALCP facilite les conditions de séjours et de travail des citoyens de l'Union européenne en Suisse et réciproquement. Entre autres éléments, il prévoit des dispositions de reconnaissance mutuelle des diplômes et de coordination des systèmes de sécurité sociale.

S'inscrivant dans la voie bilatérale dessinée par les autorités suisses et européennes comme alternative à l'entrée dans l'Espace économique européen (EEE) refusée par le peuple, l'ALCP fait partie d'un « paquet » de sept accords appelé « Accords bilatéraux I » qui comprend :

- Accord sur la libre circulation des personnes ;
- Accord sur le transport aérien ;
- Accord sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route ;
- Accord relatif aux échanges de produits agricoles
- Accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité ;
- Accord sur certains aspects relatifs aux marchés publics ;
- Accord sur la coopération scientifique et technologique.

Des clauses intégrées dans l'ensemble de ces textes les lient juridiquement entre eux selon le principe dit de la « clause guillotine » ; la non-reconduction ou la dénonciation d'un des sept accords rend l'ensemble des autres accords caducs dans un délai de six mois<sup>6</sup>.

Afin de lutter contre les sous-enchères salariales et le non-respect des conditions de travail, qui peuvent survenir avec la facilitation de l'accès au marché du travail suisse que produit l'ALCP, mais aussi apparaître de manière endogène, la Confédération, de concert avec les partenaires sociaux, a mis en place un certain nombre de mesures d'accompagnement qui ont été actualisées et renforcées depuis leur introduction en 2004<sup>7</sup>. De manière très résumée, ces mesures, qui impliquent la participation des cantons, imposent des conditions minimales obligatoires de salaire et de travail pour les travailleurs détachés, la facilitation de l'extension des conventions collectives de travail (CCT) en cas de sous-enchère abusive et répétée, l'introduction de contrat-type de travail (CTT) à durée déterminée dans les branches dépourvues de CCT en cas d'abus répétés.

**Au regard de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :**

- Quelles seraient les conséquences économiques et sociales d'une dénonciation de l'ALCP pour le canton de Vaud ?
- Quelles seraient les conséquences d'une dénonciation de l'ALCP pour les Vaudoises et les Vaudois au bénéfice de la seule nationalité Suisse et travaillant, étudiant ou habitant actuellement dans des Etats-membres de l'Union européenne (UE) ou dans d'autres états de l'Association européenne de libre-change (AELE) ?
- Quelles conséquences l'acceptation de l'initiative pourrait-elle avoir sur la pérennité et l'application future des mesures d'accompagnement dans notre canton ?

<sup>6</sup> Pour l'ALCP, la « clause guillotine » figure à l'art. 25 par. 3 et 4, formulés ainsi :

« (3) La Communauté européenne ou la Suisse peut dénoncer le présent accord en notifiant sa décision à l'autre partie contractante. En cas de notification, les dispositions du par. 4 s'appliquent.

(4) Les sept accords mentionnés dans le par. 1 cessent d'être applicables six mois après la réception de la notification relative à la non-reconduction visée au par. 2 ou à la dénonciation visée au par. 3 »

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations sur les mesures d'accompagnement, voir notamment le site du SECO :

[https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/freier-personenverkehr-ch-eu-und-flankierende-massnahmen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/freier-personenverkehr-ch-eu-und-flankierende-massnahmen.html) ; ou celui d'UNIA : <https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/libre-circulation-des-personnes/quest-ce-que-les-mesures-daccompagnement>

- Quelles seraient les conséquences économiques et sociales d'une dénonciation des accords bilatéraux I, notamment pour l'emploi, pour l'économie, pour la recherche et pour l'agriculture du canton de Vaud ?
- Quels autres accords liant la Suisse avec l'UE pourraient être remis en question par une dénonciation de l'ALCP et des accords bilatéraux I ? Quelles en seraient les conséquences ?
- De manière générale, quelles seraient les conséquences d'une dénonciation des accords bilatéraux I et d'une remise en cause éventuelle d'autres accords liant la Suisse à l'UE dans des secteurs stratégiques comme ceux des domaines de la santé, de la sécurité ou encore de la protection de l'environnement ?

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Alexandre Démétriadès  
et 7 cosignataires*

#### *Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

#### **Interpellation Stéphane Rezso – Télé- travail : quelles déductions fiscales sont encore possibles ? (20\_INT\_504)**

#### *Texte déposé*

La pratique du télétravail<sup>8</sup> va se généraliser et se développer. Chaque entreprise va trouver son modèle idéal, comme nos administrations cantonales ou communales. Même si beaucoup de tâches et travaux ne peuvent pas se réaliser à distance, car ils obligent à une présence physique sur le poste de travail. C'est d'ailleurs généralement les travaux intellectuels ou administratifs qui peuvent se réaliser à distance, agrandissant par là même le fossé entre les catégories de travailleurs.

Evidemment, c'est un confort supplémentaire pour la collaboratrice ou le collaborateur, qui profite d'un gain de temps économisé pour les déplacements. Il y a moins de transports donc moins de coûts, comme aussi moins de temps de préparation pour se rendre sur le poste de travail. Pas besoin de se conformer aux directives d'habillement de l'employeur ou à la pression sociale initiée par les collègues.

Pour la communauté, c'est aussi une manière élégante de lisser les heures de pointe pour les transports privés individuels ou transports publics, car cela répartit les usagers sur la semaine et dans les tranches horaires. Donc un avantage pour nous tous, car tout le monde profite de la diminution de la saturation. Même si cela risque de faire disparaître des usagers de transports publics, ainsi que de diminuer la clientèle pour la restauration à la pause de midi.

Les employeurs doivent contribuer aux frais informatiques, aux frais d'accès internet, aux frais de la pièce à disposition — qui doit correspondre au standard de la loi sur le travail, pour l'aménagement, la

---

<sup>8</sup> Pour ne pas heurter nos collègues qui se battent pour la défense de la langue française, nous avons évité les appellations suivantes, pourtant fortement répandues : *home office, telework, work @ home, work at home, w@h, mobile office, remote work, work from home* ou *dress code*.

lumière naturelle ou l'ergonomie de la place de travail. Mais ces montants financés par l'employeur sont payés sous forme de frais, et échappent donc à la fiscalisation.

Naturellement, les frais de déplacement depuis le domicile jusqu'au lieu du travail sont économisés aussi par le collaborateur. Nous savons bien que les frais de déplacement sont source de diminution d'impôts, car pris en compte comme frais d'acquisition du revenu. Donc, si quelqu'un travaille deux ou trois jours chaque semaine depuis son bureau privé à domicile, il ne serait pas correct qu'il puisse déduire les frais de transport pour tous les jours. Actuellement, les certificats de salaire ne font pas la différence entre travail à l'entreprise ou au domicile, se contentant du taux de travail global.

Il est tout à fait justifié que les frais d'acquisition du revenu soient déduits fiscalement. En conséquence, nous pensons qu'il serait correct que les frais de déplacement ne puissent pas être déduits lorsque l'on télé-travaille.

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes :

- Comment le Conseil d'Etat pense-t-il tenir compte du télétravail dans les futures déclarations fiscales des contribuables ?
- Qui doit initier les modifications du certificat de salaire fédéral émis par l'employeur ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

*Ne souhaite pas développer.*

(Signé) Stéphane Rezso

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

### **Motion Julien Cuérel – Priorité aux entreprises vaudoises ou locales lors d'adjudications de marchés publics (20\_MOT\_140)**

*Texte déposé*

La crise actuelle liée au coronavirus a mis notre économie à mal et ce n'est pas terminé. Le PIB vaudois est mal en point, la conjoncture est mauvaise.

Le canton, comme les communes, conscient de ce problème, va s'activer à *rebooster* l'économie vaudoise en investissant de manière certainement plus importante que prévu, respectivement en anticipant les dépenses prévues à moyen terme.

Toutefois, si le but souhaité veut être atteint, il s'agit de pouvoir attribuer les travaux à nos entreprises locales ou régionales, les fonds publics investis devant rester en main de notre économie. Les programmes de relance, certains déjà annoncés, doivent profiter en premier lieu à nos entreprises.

L'accord sur les marchés publics prévoit que l'adjudication se fera au soumissionnaire qui aura présenté l'offre la plus avantageuse ou à celui qui aura présenté l'offre avec le prix le plus bas. Il est dès lors envisageable que notre canton, ou les cantons, prévoient des critères de proximité, cela serait avantageux pour la collectivité publique.

**En conclusion, nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer et de présenter un projet de modification de la Loi sur les marchés publics, cas échéant, d'intervenir auprès de la Confédération, afin de favoriser l'adjudication à des entreprises locales lors de procédures de marchés publics.**

*Demande de renvoi en commission avec au moins 20 signatures.*

(Signé) Julien Cuérel  
et 24 cosignataires*Développement*

**M. Juilen Cuérel (UDC) :** — La motion que je développe demande au Conseil d'Etat de présenter un projet de modification de la Loi sur les marchés publics ou, le cas échéant, d'intervenir auprès de la Confédération pour favoriser l'adjudication à des entreprises locales lors de procédures de marchés publics. En effet, à entendre les différentes interventions de l'ensemble des groupes et des députés dans cet hémicycle, je pense que tout le monde est d'accord qu'une reprise de l'économie va passer par des investissements massifs, ou en tout cas par des anticipations dans des investissements qui seront effectués par le canton et par les communes. A cet égard, si vous prenez la *Feuille des avis officiels (FAO)* et examinez les adjudications lors des soumissions de marchés publics, vous constaterez que les adjudications sont assez régulièrement attribuées hors canton ou hors de la région où les travaux doivent être effectués. Si l'on décide d'investir massivement pour relancer notre économie locale, régionale ou cantonale, je trouverais dommage que l'argent des Vaudois parte hors de nos frontières, car ce sont nos contribuables qui feront en sorte que la relance de l'économie vaudoise soit possible. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion.

Je profite de l'occasion pour rappeler que les collectivités publiques devront jouer un rôle très important pour la reprise de l'économie. Cela ne pourra se faire sans un autre élément, qui ne fait pas partie de la motion : le rééquilibrage des relations canton/communes. En 2018, les dépenses nettes d'investissement des communes sont 3,5 fois supérieures à celles du canton ! Si l'on voit des investissements massifs des collectivités pour la relance de l'économie, ils seront, dans tous les cas, faits en premier lieu par les communes, car elles investissent de trois à quatre fois plus que le canton. Par contre, la dette des communes est 7,2 fois plus élevée que celle du canton ! Nous allons donc devoir investir massivement pour la relance de notre économie, mais les communes sont déjà fortement endettées, ce qui peut poser problème. Par contre, la marge d'autofinancement qui permet justement de rembourser les emprunts ou d'investir est égale entre le canton et les communes. On se rend donc bien compte d'un déséquilibre financier entre le canton et les communes. En plus des marchés publics, cela pourrait également poser problème aux investissements qui seront réalisés pour la relance de l'économie, par le biais des investissements massifs des collectivités publiques.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

**Election complémentaire d'un juge à 100 % au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022  
(GC 148)**

*Rapport de la Commission de présentation***1. Préambule**

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2018. Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal avec le départ annoncé d'un juge cantonal, Jean-Luc Colombini, pour la fin du mois de juin 2020.

**2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi matin 18 juin 2020 pour traiter de ce préavis, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. Mesdames Circé Fuchs, Céline Misiego et Graziella Schaller étaient excusées pour cette séance de commission.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : Messieurs Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard. Monsieur Olivier Freymond était excusé pour cette séance.

### **3. Travail de la Commission de présentation**

Suite à la communication et la lecture de la démission de ce juge devant le Grand Conseil, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 17 janvier 2020 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 15 février 2020, une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Initialement, la commission devait auditionner le mercredi 18 mars 2020, mais en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), cette séance a dû être repoussée par deux fois pour, finalement, se tenir le 18 juin 2020.

Les motivations, les connaissances de l'environnement et la vision de la justice du candidat ont été abordées avec soin. Sa vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée de l'entretien a avoisiné les quarante minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité du candidat dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise.

### **4. Préavis de la Commission de présentation**

A l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif, à l'unanimité, pour ce candidat. Ils ont souligné, entre autres, l'excellente qualité de cette candidature possédant des qualités humaines indéniables et le fait qu'il remplisse toutes les conditions pour devenir juge cantonal après avoir un juge de 1re instance.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont souligné l'excellence de cette candidature à tous les niveaux.

La commission a décidé de formuler, à l'unanimité, un préavis positif à la candidature de : Monsieur Thomas de Montvallon.

### **5. Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, à l'élection de Thomas de Montvallon comme juge à 100 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.***

*Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent les consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Echichens, le 19 juin 2020.

*Le Président-rapporteur :  
(Signé) Philippe Jobin*

### *Election*

**M. Philippe Jobin (rapporteur) :** — Pour cette élection complémentaire, nous vous présentons — non pas dans l'urgence, mais dans la sérénité des débats de notre commission, comme d'habitude — la candidature de M. Thomas de Montvallon comme juge au Tribunal cantonal à 100 %. Après délibération des experts et des membres de la commission, les qualités et l'excellence de cette candidature sont ressorties clairement. La commission vous recommande donc de suivre son préavis.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 120, rentrés 120, nul 0, blancs 7, majorité absolue 61.

**Est élu** : M. Thomas de Montvallon, par 113 voix. (*Applaudissements.*)

---

**Postulat Carole Dubois – Bilan des ressources des établissements et institutions sanitaires mobilisées lors de la pandémie du COVID-19 et adaptation pour le futur (20\_POS\_214)**

*Texte déposé*

La pandémie du COVID-19 a fortement sollicité le système de santé dans plusieurs domaines et notamment l'activation de toutes les ressources en personnel, matériel et établissements sanitaires.

L'Arrêté sur l'organisation du système de soins pendant la phase de lutte contre le coronavirus COVID-19 édicté le 1<sup>er</sup> avril 2020 par le Conseil d'Etat précise dans son champ d'application — article 2 — et ses principes — article 3 — que tous les professionnels de la santé au sens de la Loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP), tous les établissements et institutions sanitaires, qu'ils soient publics ou privés, sont mis à disposition du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Selon le Plan suisse de pandémie influenza, édition 2018 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la phase post-pandémique doit consister à évaluer les moyens utilisés et les mesures prises qui ont permis d'atteindre l'objectif de maîtrise de la crise sanitaire, ainsi que ceux qu'il est nécessaire d'optimiser pour le futur.

L'objectif du futur sera de créer des bases de planifications nécessaires à une détection précoce, ainsi qu'une adaptation des préparatifs, des mesures et des ressources supplémentaires en cas d'activation d'un plan pandémie. Mais aussi, et c'est primordial, d'utiliser cette expérience afin de poser des bases de planification sanitaire générale, hors situation de crise, en tenant compte de tous les acteurs qui ont été nécessaires.

Une analyse doit permettre l'évaluation de tous les domaines de la crise, et, dans le cas de ce postulat, une appréciation des activités entreprises par tous les établissements et les structures sanitaires cantonales, qu'ils soient publics ou privés. Cela concerne d'une part les mesures entreprises pour combattre le COVID-19 et, d'autre part, une analyse de la prise en charge de toutes les autres pathologies. Ceci pour, in fine, permettre d'optimiser l'organisation des structures en cas de nouvelle crise. Les prestations de soins aux malades atteints du COVID-19 se sont faites, certes dans une priorisation des urgences, mais en partie au détriment d'autres patients.

L'expérience de cette pandémie doit initier une réflexion qui tienne compte de toutes les capacités sanitaires du canton afin d'optimiser le système d'enregistrement des cas — triage, admission, soins intensifs, lits disponibles — et le maintien d'une collaboration des médecines de ville et hospitalière.

Ce postulat n'a pas un but de critique d'une situation qui a été gérée avec conscience par le Conseil d'Etat, mais il y a très certainement des leçons à tirer de cette situation dramatique. Une comparaison des pratiques des cantons et des pays voisins permettrait, à l'avenir, d'améliorer l'efficacité de notre organisation cantonale.

Ce postulat demande donc au Conseil d'Etat un rapport sur les points suivants :

- Les ressources en personnel, matériel et structures des établissements sanitaires, publics, autonomes de droit public et privés qui ont été sollicitées lors de la crise sanitaire.
- Les structures qui se sont montrées indispensables pour effectuer un triage des patients et admissions en fonction des pathologies.

- Les synergies qui peuvent être optimisées en tenant compte de tous les acteurs cantonaux pour continuer à assurer une activité pour les pathologies ordinaires. Synergies actives d'ailleurs, aussi en temps hors crise sanitaire.
- Une comparaison des pratiques des cantons voisins, ainsi que des pays voisins —particulièrement l'Allemagne.

D'avance nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Carole Dubois  
et 27 cosignataires*

#### *Développement*

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — La pandémie de COVID-19 a fortement sollicité le système de santé dans plusieurs domaines et notamment l'activation de toutes les ressources en personnel, matériel et établissements sanitaires. L'arrêté sur l'organisation du système de soins pendant la phase de lutte contre le coronavirus/COVID-19 édicté le 1<sup>er</sup> avril par le Conseil d'Etat précise que tous les professionnels de la santé au sens de la Loi sur la santé publique, c'est-à-dire tous les établissements et les institutions sanitaires publics ou privés, sont mis à la disposition du Département de la santé et de l'action sociale. Selon le plan suisse de pandémie de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la phase post-pandémique doit consister à évaluer les moyens utilisés et les mesures prises, qui ont permis d'atteindre l'objectif de maîtrise de la crise sanitaire ainsi que ceux qu'il est nécessaire d'optimiser pour le futur. Une analyse doit permettre l'évaluation de tous les domaines de la crise et une appréciation des activités entreprises par les établissements et structures sanitaires cantonaux, qu'ils soient publics ou privés. Cela concerne, d'une part, les mesures entreprises pour combattre le COVID-19, mais également, d'autre part, une appréciation de la prise en charge des autres pathologies. Cela doit permettre, *in fine*, d'optimiser l'organisation des structures en cas de nouvelle crise, ainsi que leurs capacités de réaction et la formation de leur personnel soignant aux gestes essentiels.

Les prestations de soins aux malades atteints du COVID-19 se sont faites, certes, dans une priorisation évidente des urgences, mais certainement parfois au détriment d'autres patients. Les leçons à tirer de cette pandémie et ce bilan doivent initier une réflexion qui tienne compte de toutes les capacités sanitaires du canton, afin d'en optimiser la rapidité d'adaptation ainsi que la mise en évidence d'une collaboration étroite entre médecine de ville et hospitalière.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**

---

#### **Postulat Julien Eggenberger – En train à la montagne, facilement ! (20\_POS\_215)**

##### *Texte déposé*

Le développement touristique est une volonté politique affirmée par les autorités de ce canton depuis longtemps. A titre d'exemple, le déploiement du projet Alpes Vaudoises 2020 a permis un renforcement et une mise à jour des remontées mécaniques. En parallèle, des investissements conséquents sont prévus pour développer les transports publics menant aux stations de montagne, permettant de limiter les ruptures de charges et de rendre aisés les changements de moyen de transport. Il est incontestable que l'accès en transport public aux stations des Alpes vaudoises, mais aussi des autres régions, doit être favorisé afin de limiter l'impact écologique de la pratique des loisirs et du tourisme. Une amélioration d'un accès sans voiture est aussi une opportunité de réduire l'impact de celles-ci dans les stations touristiques et donc de favoriser d'autres usages de l'espace public, ainsi que de diminuer les besoins en parking. Finalement, un accès facilité est une mesure permettant de

démocratiser l'accès à la montagne en favorisant le déplacement des personnes ne disposant pas d'un véhicule privé.

Trois éléments semblent indispensables pour favoriser l'utilisation des transports publics pour les loisirs et sports en montagne, en particulier pour les excursionnistes à la journée. Pour certains usages — ski, VTT, parapente, ... — le matériel peut être encombrant ou lourd.

Premièrement, il s'agit de s'assurer que les trains et bus soient dotés de compartiments suffisamment grands pour l'équipement et que les arrêts et gares soient aménagés de manière à faciliter le transfert des passager-ère-s. La signalisation, l'information et les cheminements doivent être facilement compréhensibles.

Ensuite, il faut admettre que les excursionnistes en voiture privée peuvent sans problème utiliser leur véhicule comme dépôt, voire même comme vestiaire. Avec les développements prévus de l'offre de transport public, il existe un enjeu majeur à rendre le trajet aussi aisé en transport public afin de faciliter leur utilisation. C'est donc dans ce sens que les stations vaudoises doivent faire un effort. Des aménagements simples et peu coûteux — relativement aux montants importants consacrés au renouvellement des remontées mécaniques et à l'aménagement des parkings — sont nécessaires. Il s'agit principalement de s'assurer que le point d'accès aux remontées mécaniques centralise plusieurs services : location de matériel, vestiaires chauffés, casiers à la journée ou sur une plus longue période.

Finalement, des offres doivent rendre attractives l'utilisation d'un transport public, des équipements à disposition et des remontées mécaniques. C'est possible, par exemple, par la mise à disposition de billets combinés, type CFF RailAway. Au-delà de l'intérêt économique, cette solution, lorsqu'elle est basée sur une solution compatible, permet aussi d'éviter les attentes aux caisses des installations de remontées mécaniques.

Les sociétés exploitant les remontées mécaniques bénéficient d'un fort engagement de l'Etat au titre de la politique de soutien aux activités touristiques. Dans ce cadre, il paraît légitime d'attendre d'elles qu'elles mettent sur pied ces services afin de favoriser l'accès à leur domaine aux usager-ère-s des transports publics. Puisqu'elles consacrent déjà des montants importants pour accueillir les automobilistes — parkings souvent gratuits, navettes, etc. — c'est aussi une question d'équité.

Convaincus que des mesures simples pourraient favoriser un accès en transport public aussi dans le secteur des loisirs et du tourisme, les soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat d'étudier l'état des installations destinées aux excursionnistes utilisant les transports publics pour rejoindre les accès aux remontées mécaniques et les offres combinées, ainsi que les diverses possibilités de développer ces équipements et prestations.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Julien Eggenberger  
et 33 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Julien Eggenberger (SOC) :** — Toutes et tous appellent des modes de transport impactant moins l'environnement. En parallèle, il y a une grande aspiration à profiter de nos régions de montagne et de la nature, soit une aspiration à plus de voitures comme à moins de voitures ! Après les montants importants investis dans les infrastructures touristiques, sans grand égard pour le climat par ailleurs, il est temps de se poser la question des aménagements qui faciliteraient l'accès aux stations de montagne des excursionnistes par les transports publics. C'est de cela que nous discuterons en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

**Postulat Yvan Pahud – Pour notre économie et pour le climat, des voyages en Suisse, solidaires et durable (20\_POS\_218)**

*Texte déposé*

Lors de son communiqué de presse du 10 juin 2020, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) annonçait que :

« Pour l'année scolaire 2020-2021, toutes les sorties de l'enseignement obligatoire et postobligatoire se dérouleront en Suisse. Le DFJC considère qu'il est important de faire preuve de solidarité économique en soutenant le tourisme en Suisse à hauteur d'environ 7 millions de francs. C'est aussi l'opportunité d'expérimenter des voyages à l'impact climatique moindre et de questionner les habitudes de mobilité. Enfin, cette décision permet d'organiser en toute sérénité des voyages qui, à l'étranger, auraient engendré des incertitudes suivant l'évolution du COVID-19 dans les mois à venir. La cheffe du DFJC invite les autres cantons suisses à faire un geste dans la même direction ».

Les postulants saluent cette prise de décision du DFJC.

Néanmoins, afin de soutenir durablement notre économie et limiter nos émissions de CO<sub>2</sub>, les postulants proposent que cette mesure ne s'arrête pas à l'année scolaire 2020-2021, mais puisse être pérennisée.

Une piste pourrait être d'agir par le biais des subventions, en diminuant les subsides pour les sorties à l'étranger et en augmentant ceux-ci pour les voyages dans le pays. Ce système n'induirait pas d'augmentation des subsides, mais uniquement un mode de distribution différent. Ce système incitatif devrait permettre à nos jeunes une prise de conscience des enjeux climatiques.

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Yvan Pahud  
et 23 cosignataires*

*Développement*

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Tout d'abord, je tiens à saluer la décision du Conseil d'Etat, et particulièrement Mme Amarelle et son département qui a décidé que, dans le cadre de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, pour les années 2020 et 2021, toutes les sorties se dérouleraient uniquement en Suisse. Ces mesures font sens, suite aux manifestations de tous les jeunes descendus dans la rue pour demander que des mesures soient prises au niveau politique. Ces mesures, qui les concernent directement, sont incitatives. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de pérenniser ces mesures, dans le futur, parce que la crise du COVID ne va pas s'arrêter à l'année 2021. Cette mesure va soutenir nos institutions touristiques, et je pense que cela fait sens que de prévoir des sorties plutôt en Suisse qu'à l'étranger, surtout quant aux modes de déplacement. Pour ces raisons, j'invite le Conseil d'Etat à étudier un type de subvention incitatif, en supprimant par exemple les subsides pour les sorties à l'étranger et en les réattribuant aux voyages dans le pays.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**

**Interpellation Yvan Pahud et consorts – Match de foot illégal : nos autorités sont-elles hors-jeu ? (20\_INT\_496)**

*Texte déposé*

« Aberrant ! Un match de foot sauvage attire 1000 jeunes à Lausanne » ou « La police dépassée par un tournoi de foot sauvage », voici ce que titraient plusieurs quotidiens romands concernant un match sauvage organisé en pleine pandémie, pendant le weekend de l'Ascension, alors que les mesures de distanciations sociales étaient encore en vigueur à ce moment-là.

Il semblerait donc qu'un millier de personnes se soient réunies au mépris de toutes les règles en vigueur et face à la police dans le quartier de Praz-Séchaud à Lausanne. Ce rassemblement violait plusieurs règles en vigueur dans le cadre des mesures de lutte contre le coronavirus. Ceci sous les yeux de la police.

Pire, lors du téléjournal de la RTS (Radio Télévision Suisse) du 22 mai, le journaliste Darius Rochebin a évoqué un téléphone entre lui et Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, durant lequel cette dernière aurait jugé l'intervention de la police problématique, car, le quartier serait « sensible » !

De plus, dans un article du *20 Minutes* du 5 juin dernier, on y apprend que les forces de l'ordre communales et cantonales étaient prêtes à intervenir, et ce, déjà en début d'après-midi, mais que l'ordre d'intervenir n'est jamais venu des autorités ! Apparemment et étonnamment, chacun se renvoie la balle !

Cette manifestation illégale a été *de facto* tolérée par nos autorités. Le manque de courage de nos autorités discrédite non seulement l'entier du message adressé à la population pour endiguer la pandémie, mais discrédite également nos institutions — politiques et sécuritaires — en tolérant des zones de non-droit et en renonçant à faire appliquer les lois et décrets en vigueur.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pour quelles raisons la police — cantonale et municipale — n'est-elle pas intervenue pour faire respecter les lois, règles et décrets édictés par les autorités, en interpellant et en verbalisant les participants à cette manifestation illégale ?
2. En lien avec l'article du *20 Minutes* du 5 juin dernier, qui dit que les forces de l'ordre étaient prêtes à intervenir, pour quelles raisons les autorités n'ont-elles pas donné l'ordre d'intervenir et de prendre des mesures pour empêcher ce rassemblement ?
3. Madame la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a évoqué, lors d'un téléphone avec la RTS, un quartier jugé « sensible ». Qu'entend dire Mme Métraux par quartier « sensible » ?
4. Quelles instances compétentes ont pris la décision de ne pas intervenir ?
5. Le Conseil d'Etat a-t-il eu vent d'autres cas similaires dans le canton, durant lesquelles plusieurs centaines de personnes se seraient réunies illégalement en public ?
6. Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'action des forces de police doit être proportionnée de manière différente en fonction de critères quantitatifs ou qualitatifs des personnes à verbaliser ?

*Souhaite développer.*

*(Signé) Yvan Pahud*

#### *Développement*

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Aurions-nous aussi pu intituler cette interpellation : deux poids deux mesures ? On impose aux entreprises des mesures drastiques pour limiter la propagation du virus ; on impose aux restaurants des mesures de distanciation pour éviter la propagation. Ces mesures ont des coûts pour notre économie et pour le milieu de la restauration. Or, d'un autre côté, on autorise des matches de foot, en l'occurrence, rassemblant plus de 1000 personnes qui contribuent peut-être à propager le virus. Le match de foot aurait pourtant pu être empêché : en début d'après-midi, la police était déjà présente sur le site et aurait pu limiter l'arrivée de jeunes gens venus participer à ce match de foot. Dès lors, je pose quelques questions au Conseil d'Etat :

— Pourquoi n'a-t-il pas pris des mesures pour empêcher ce type de manifestation ?

Il en va également d'autres manifestations qui ont eu lieu dans les rues, à Lausanne, qui auraient pu être empêchées.

*L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Motion Florence Gross – CHUV : pour plus de transparence dans les investissements  
(20\_MOT\_151)**

*Texte déposé*

L'article 14a de la Loi sur les Hospices Cantonaux (LHC) accorde au CHUV la compétence de décider des investissements de rénovation et de transformations d'immeubles jusqu'à un montant de huit millions de francs. Cette compétence a été octroyée en 2012, suite à une modification de la loi. En effet, auparavant, le montant autorisé était limité à un million.

Cette modification de compétences a de plus été étendue, en 2016, pour une entrée en vigueur en 2017, à tous les investissements liés à des immeubles, soit en ajoutant les extensions de constructions existantes et les nouvelles constructions sur une base de fonctionnement identique, soit une limite de huit millions par objet.

Le Grand Conseil n'a dès lors aucune compétence décisionnelle sur ces investissements. Les seules informations à sa disposition se trouvent dans l'examen des comptes ou au travers du Plan pluriannuel des investissements (PPI) qui lui est transmis pour information tous les cinq ans.

Le but de la présente motion est de rétablir la transparence en donnant au Grand Conseil les mêmes compétences décisionnelles que sur tout autre type d'objet, comme le prévoit notamment l'article 10, alinéa 1, lit. c de la Loi sur les Finances (LFin) : « Le Grand Conseil décide : de l'octroi des crédits d'investissement ».

En effet, la procédure actuelle manque de transparence. Le Grand Conseil n'a pas les informations nécessaires pour s'assurer du respect de la loi. Il ne peut s'assurer que le plafond de 8 millions par objet est respecté ni que le même projet n'est pas fractionné afin de rester sous ce même plafond. Or, il est important de pouvoir garder la maîtrise de la gestion financière de ces projets, d'autant plus que ceux-ci engendrent des coûts pérennes.

La modification de loi souhaitée par ce texte permettra de traiter les investissements supérieurs à un million, de la même manière que tout autre type d'investissement, soit par l'intermédiaire d'une commission du Grand Conseil, tel que la LFin le mentionne.

Par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat :

- De modifier l'article 14a, alinéa 2, de la LHC, selon la formulation suivante : « Le CHUV peut réaliser des travaux de rénovation, de transformation, d'extension et de construction de locaux nécessaires à l'exécution de ses missions, lorsque le coût d'investissement à sa charge ne dépasse pas ~~huit~~ **un** million de francs. »
- De modifier les règlements d'application y relatifs dans ce sens, notamment l'article 37a du Règlement d'application de la loi sur les hospices cantonaux (RLHC).
- De présenter les rapports de bouclage des investissements concernés à la Commission des finances pour prise d'acte comme pour tout autre exposé des motifs et projet de décret.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Florence Gross  
et 33 cosignataires*

*Développement*

**Mme Florence Gross (PLR) :** — Le dépôt de cette motion fait suite à la réponse du Conseil d'Etat à mon interpellation : « CHUV : investissements de moins de 8 millions, transparence et suivi ? (19\_INT\_324) ». En effet, le CHUV est un service de l'Etat, mais il bénéficie de compétences financières que d'autres services n'ont pas, ce qui peut paraître surprenant. Ces compétences concernent les investissements de rénovation et de transformation d'immeubles, ainsi que des extensions de construction existantes et de nouvelles constructions, jusqu'à un montant de 8 millions de francs. Le Grand Conseil n'a donc aucune compétence décisionnelle et trop peu de visibilité sur ces investissements. Le but de ma motion est de rétablir un peu de transparence, en donnant au Grand Conseil le même droit de regard que pour tout autre type d'investissement, tel que le prévoit la Loi sur

les finances. En effet, à ce jour, rien ne nous assure que le plafond de 8 millions par objet est respecté ni qu'un objet n'est pas fractionné afin de ne pas dépasser ce plafond. C'est la raison pour laquelle, par le biais de cette motion, nous demandons une modification de la Loi sur les hospices cantonaux et des règlements y relatifs, afin que les investissements supérieurs à un million soient traités comme tout autre type d'investissement, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Grand Conseil.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

**Motion Nathalie Jaccard – Lutter contre la pauvreté : une bataille avec une stratégie, s'il vous plaît (20\_MOT\_152)**

*Texte déposé*

En matière de pauvreté et de précarité, là aussi, il y aura un « avant et un après » la crise du Coronavirus.

Avant, les chiffres — Caritas — faisaient état d'environ 10 % de la population vaudoise qui était considérée comme pauvre. Les besoins étaient déjà là. Mais, à l'avenir, ils seront probablement plus importants tant les conséquences économiques qui se profilent vont provoquer de gros dégâts et feront tristement gonfler les statistiques.

Depuis plusieurs années le Conseil fédéral a mis en place une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, il renvoie les cantons à leurs responsabilités en diminuant drastiquement les fonds qui étaient alloués à cet effet. Notre Canton s'est également engagé pour cette cause, en mettant notamment en place un Programme de prévention du surendettement, des prestations complémentaires pour les familles ou encore un revenu déterminant unifié (RDU). Ces mesures sont sans nul doute une avancée, mais ne suffisent pas, elles ne suffisent plus... Il faut relever qu'environ 30 % de la population éligible ne demande pas les prestations sociales auxquelles elle a pourtant droit. En cause : la méconnaissance de leurs droits, la honte, des démarches administratives trop compliquées, et bien d'autres raisons.

Les masques de la pauvreté ont différentes formes et ont des provenances diverses. Ainsi, par exemple, le 70 % des personnes qui s'adressent au Centre social protestant (CSP) travaillent. Chez Caritas, les personnes qui font appel à l'aide alimentaire sont, maintenant, également des personnes qui avaient jusqu'à peu une situation professionnelle, des indépendants, ou des personnes qui ont quelques biens et qui, par conséquent, n'ont pas droit aux aides sociales étatiques. Sans compter les travailleurs précaires qui pouvaient cumuler plusieurs emplois qui se débrouillaient jusqu'à maintenant, mais qui désormais ont perdu leur(s) emploi(s).

Il devient donc urgent de se doter d'une politique cantonale plus coordonnée en mettant en place une stratégie cantonale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour :

- Améliorer et renforcer les mesures existantes.
- Permettre les échanges et l'union entre politiques, professionnels, associations et divers acteurs pour développer et tester des approches innovantes.
- Fournir des outils pratiques et mieux comprendre les mécanismes de reproduction de la pauvreté et permettre ainsi une meilleure réponse aux conséquences directes sur les individus, notamment les enfants.
- Recenser, observer et développer les bonnes pratiques dans notre canton, mais également ailleurs en Suisse.

Il est également impératif de se doter d'un outil qui mesurerait systématiquement et périodiquement l'ampleur et l'évolution de ce fléau dans notre canton, permettant ainsi de tirer les enseignements qui en découlent. Ce monitoring cantonal tiendrait compte de l'ensemble des personnes en situation de

précarité. Actuellement, les chiffres du rapport social sont basés sur l'octroi des divers types de prestations sociales et, par conséquent, les personnes qui ne demandent pas d'aides et les citoyens et citoyennes qui n'ont pas droit à ces aides — notamment tous les effets de seuil — échappent à ces statistiques, faussant ainsi notre perception de la réalité.

Le programme de cette stratégie devrait permettre de développer et d'affiner notamment :

- La garantie des besoins vitaux.
- Des programmes de formation de rattrapage ou le libre accès à des formations continues qui permettrait de mieux tenir compte de l'égalité des chances.
- Des programmes d'encouragement précoce pour les enfants.
- Permettre une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle.
- Développer des actions pour aider les ménages à retrouver leur autonomie.
- Faciliter l'accès aux aides.
- Permettre des campagnes de sensibilisation plus ciblées.
- Etc.

Ainsi, la présente motion demande au Conseil d'Etat l'élaboration d'un décret ou d'un projet de loi pour la mise en œuvre d'une telle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que la mise en place d'un monitoring cantonal.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Nathalie Jaccard  
et 29 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Nathalie Jaccard (VER) :** — Prévenir et lutter contre la pauvreté ne doit pas se résumer aux seules actions, bien qu'essentielles, de donner de l'argent et de la nourriture. La santé et le bien-être émergent d'une interaction constante entre un individu et son milieu. Ils sont liés à la capacité d'une personne d'agir sur son environnement et d'accomplir les rôles qu'elle décide d'y jouer. Mais la précarité et la pauvreté induisent un manque de contrôle sur son environnement et son destin, pouvant ainsi entraîner, entre autres, des facteurs de stress aggravé, des problèmes de santé, une perte de l'estime de soi, de la culpabilité, une fracture du lien social, un appauvrissement culturel, tout cela pouvant mener à l'isolement social et au repli sur soi-même.

Si les chiffres de la pauvreté — soit environ 10 % de la population — sont déjà impressionnants pour un pays comme le nôtre, ils le seront encore plus avec la crise sanitaire et ses conséquences, que nous connaissons. Les visages de la pauvreté ont différentes formes, en plus de celles que nous connaissons déjà : bas seuil, familles du quart-monde, familles monoparentales, etc. S'y ajouteront ceux des étudiants, des indépendants, de travailleurs précaires, ou de personnes qui ont quelques biens et qui, par conséquent, n'ont droit à rien.

Pour mieux comprendre et mesurer cette évolution, et par-là même pouvoir cibler les besoins et agir, il est nécessaire de nous doter d'un outil de surveillance cantonal donnant une vue d'ensemble globale et qui tiendrait compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté. Si le canton a bien mis en œuvre certaines mesures, elles ne suffisent plus. Il devient urgentissime de se doter d'une politique cantonale coordonnée, en mettant en place une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie permettra, en concertation tant avec les milieux politiques que professionnels et associatifs, mais aussi avec les divers acteurs vivant la précarité au quotidien, d'améliorer, de renforcer et de développer un ensemble de programmes, dont notamment l'accès facilité à la formation et à la formation continue, l'encouragement précoce pour les enfants, une meilleure conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle. Elle devra également favoriser les échanges, pour développer et tester des approches innovantes, réfléchir à une formation plus efficiente des futurs travailleurs sociaux, permettre de mieux comprendre certains mécanismes, avec entre autres pour objectif de

diminuer, voire de gommer les inégalités de destin, d'offrir une réelle égalité des chances de pouvoir se relever et de se remettre sur les rails, mais aussi afin que la pauvreté ne se transmette plus comme un héritage. Agir maintenant n'est pas une option, mais un devoir.

Telles sont les raisons pour lesquelles la présente motion est déposée. Elle demande à l'Etat de se doter de cette stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec la mise en place d'un monitoring cantonal. Je me réjouis de pouvoir en discuter de manière plus approfondie en commission.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

**Postulat Muriel Thalmann – Pour une féminisation de l'Etat-major cantonal de conduite  
(20\_POS\_219)**

*Texte déposé*

La crise du Coronavirus a mis en évidence de manière exemplaire plusieurs problèmes relatifs à notre société et a fait ressortir le fait que les femmes sont les plus durement touchées et qu'elles sont les premières à s'être mobilisées sur le front. Toutefois, ni l'analyse ni les mesures ne tiennent suffisamment compte de cette problématique. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes sont généralement sous-représentées là où se prennent les décisions. Il est temps de revoir cette répartition des pouvoirs. C'est la seule façon de garantir que toutes les perspectives soient explorées et que les préoccupations de l'ensemble de la population soient entendues.

Ainsi, alors que les femmes possèdent une expérience et une expertise considérables dans la gestion de crise, elles sont généralement sous-représentées dans les états-majors de crise ; ces derniers sont par ailleurs souvent une émanation des corps de police et des services incendies et donc constitués de ses membres dirigeants.

Dans le canton de Vaud, l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) est composé essentiellement d'hommes. Lors de la COVID-19, le Conseil d'Etat a légèrement rééquilibré cet état de fait en y adjoignant l'Office du médecin cantonal, légèrement plus féminisé. Enfin, la gestion politique et quasi opérationnelle de la crise a été assurée par le Conseil d'Etat, majoritairement féminin. L'expérience montre que les pays où la crise a été globalement bien gérée ont pour particularité d'avoir des gouvernements à majorité féminine ou dirigés par des femmes — la Finlande, l'Estonie, la Serbie, l'Islande, la Norvège, Taiwan, ou encore l'Allemagne.

**Cette épidémie à large échelle n'étant pas une surprise pour de nombreux scientifiques et ces derniers prévoyant que d'autres sont à venir, il convient d'intégrer dans l'EMCC des compétences, expériences et perspectives qui n'y sont pas représentées, tout en reflétant la diversité de notre société. Nous invitons donc le Conseil d'Etat à réétudier la composition de l'EMCC, en y intégrant notamment plus de femmes et en élargissant les compétences représentées, et suggérons, par la même occasion, de revoir son titre, très martial et très probablement hérité du passé.**

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Muriel Thalmann  
et 33 cosignataires*

*Développement*

**Mme Muriel Thalmann (SOC) :** — La crise du coronavirus a fait ressortir le fait que les femmes sont les plus durement touchées, qu'elles sont les premières à être mobilisées sur le front et qu'elles sont généralement sous-représentées aux endroits où se prennent les décisions. Il est temps de revoir cette répartition des pouvoirs afin que toutes les perspectives soient explorées et que les préoccupations de l'ensemble de la population soient entendues.

Ainsi, alors que les femmes possèdent une expérience et une expertise considérables dans la gestion de crise, elles sont généralement sous-représentées dans les états-majors de crise ; ces derniers sont par ailleurs souvent une émanation des corps de police et des services incendies et donc constitués de ses membres dirigeants.

L'épidémie que nous vivons n'est pas une surprise pour de nombreux scientifiques qui l'avaient annoncée depuis de nombreuses années et ces derniers nous rendent attentives et attentifs au fait que d'autres sont à venir. Il convient d'intégrer dans l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) des compétences, expériences et perspectives qui n'y sont pas représentées. Nous pensons aux métiers de la santé — infirmières et infirmiers, psychologues, femmes et hommes médecin, etc. — aux logisticiennes, aux spécialistes de la mobilité, aux informaticiennes, etc.

Nous invitons donc le Conseil d'Etat à réétudier la composition de l'EMCC, en y intégrant notamment plus de femmes et en élargissant les compétences représentées, et suggérons, par la même occasion, de revoir son titre, très martial et très probablement hérité du passé.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**

---

## **Election complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022 (GC 149)**

### *Rapport de la Commission de présentation*

#### **1. Préambule**

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Cela fait suite au départ de Monsieur Blaise Battistolo en mars 2020.

#### **2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi matin 18 juin 2020 pour traiter de ce préavis, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. Mesdames Circé Fuchs, Céline Misiego et Graziella Schaller étaient excusées pour cette séance de commission.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux de ses quatre experts indépendants : Messieurs Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard. Monsieur Olivier Freymond était excusé pour cette séance.

#### **3. Travail de la Commission de présentation**

Suite à la communication et la lecture de la démission de ce juge devant le Grand Conseil, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 17 janvier 2020 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 15 février 2020, une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Initialement, la commission devait se réunir le

mercredi 18 mars 2020, mais en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), cette séance a dû être repoussée par deux fois pour, finalement, se tenir le 18 juin 2020.

La commission avait déjà entendu la candidate dans le cadre d'une précédente élection complémentaire d'un juge suppléant du Tribunal cantonal en novembre 2019. Celle-ci avait reçu un préavis positif unanime de la commission, tant des experts que des députés, mais la commission avait retenu, au final, un autre candidat qui avait également reçu un préavis positif des experts et des députés. Au vu du délai rapproché de cette audition, la commission a décidé de ne pas convoquer cette candidate pour une nouvelle audition. Elle a donc uniquement examiné son dossier.

#### **4. Préavis de la Commission de présentation**

La candidate bénéficiant d'un préavis positif est :

- Mme Patricia Dietschy.

A l'issue de l'examen de son dossier de candidature, les experts ont souligné l'excellence de ses qualités sur le plan juridique. Son apport comme juge suppléante au Tribunal cantonal sera évident. Ils préavisent, à l'unanimité, favorablement sur cette candidate.

Après avoir pris en compte les conclusions des experts et sur la base de l'examen de son dossier, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers et ont souligné l'excellence de son profil pour ce poste. Ils sont très favorables à cette candidature.

#### **5. Conclusion**

*La Commission de présentation préavis positivement, à l'unanimité, à l'élection de Patricia Dietschy comme juge suppléant au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.*

*Le dossier de la candidate est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent les consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Echichens, le 19 juin 2020.

*Le Président-rapporteur :  
(Signé) Philippe Jobin*

*Election*

**M. Philippe Jobin (UDC), rapporteur** : — Nous vous proposons Mme Patricia Dietschy comme juge suppléante au Tribunal cantonal. Mme Dietschy a toutes les compétences requises pour embrasser ce poste. Les experts et la commissions ont été unanimes vis-à-vis de sa candidature. C'est une personne de haut-vol qui mérite toute notre confiance. C'est dans ce contexte que nous vous proposons d'élire Mme Dietschy au poste de juge suppléante, pour la durée restante de la législature 2018-2022.

**La première vice-présidente** : — Quelqu'un désire-t-il poser une question ? Si tel était le cas, je devrais décréter le huis clos.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 127, rentrés 127, nul 0, blancs 9, majorité absolue 64.

**Est élu** : Mme Patricia Dietschy, par 118 voix (*Applaudissements.*)

**Interpellation Marc Vuilleumier – Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) et travailleurs temporaires font bon ménage ! (20\_INT\_500)**

*Texte déposé*

A la lecture des comptes 2019 du Services des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), mais aussi des comptes et budgets antérieurs, il est frappant de constater la part importante des salaires consacrés aux « travailleurs temporaires » (3030) en regard des « salaires du personnel administratif et d'exploitation » (3010).

Pour 2019, sur une masse salariale de quelque 17'541'000 francs, 5'295'000 francs sont consacrés aux travailleurs temporaires, soit 30 % de la masse salariale totale. Ce pourcentage est nettement supérieur à ceux d'autres services comme, par exemple, le Service de protection de la jeunesse (SPJ) avec 6 %, la Police cantonale avec 2,6 %, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) avec 13 %, le Service de la population (SPOP) avec 7 % et la Cour des comptes avec 0 % !

Ceci s'explique certainement par l'engagement systématique de collaborateur-trice-s avec des contrats de durée déterminée (CDD) beaucoup plus précaires que les contrats à durée indéterminée (CDI). A notre connaissance, depuis de nombreuses années, les postes mis au concours par le SCTP, cadres mis à part, le sont avec des CDD. Il semble que dans certains groupes s'occupant de majeurs, la majorité des collaborateurs, cadres mis à part, sont en CDD. Les collaborateurs ne peuvent bénéficier d'un CDI que s'ils-elles ont eu, souvent de nombreuses années, semble-t-il, des CDD. Ainsi, de nombreux candidats renoncent à ces emplois ne souhaitant pas postuler pour un poste précaire.

A notre sens, ce système de recrutement et d'engagement sous la forme de CDD est en contradiction avec l'article 19, alinéa 2, de la Loi sur le personnel (LPers) qui précise, sauf cas particuliers, que les engagements se font sous CDI. Cette situation est pour le moins surprenante pour un employeur, l'Etat de Vaud, qui se veut exemplaire. De plus, l'augmentation des curatelles, ces dernières années, montre que l'accroissement de l'activité du service est pérenne. A nos yeux, la complexité d'accompagner des personnes en situation difficile mérite une politique de ressources humaines attractive et soucieuse des intérêts des collaborateur-trice-s et des usager-ère-s.

Pour l'heure, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il qu'une part si importante de la masse salariale du SCTP soit consacrée aux « travailleurs temporaires » contrairement aux autres services ?
2. De quelle durée sont ces contrats et sont-ils parfois renouvelés ?
3. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire combien de collaborateur-trice-s, cadres mis à part, ont été engagé-e-s, ces deux dernières années, avec des CDI sans avoir bénéficié au préalable d'un CDD ?
4. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas que la politique d'engagement du SCTP soit en contradiction manifeste avec l'alinéa 2 de l'article 19 de la LPers ?
5. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il entend prendre des mesures pour que la politique des ressources humaines du SCTP soit conforme à la loi ?

*Souhaite développer.*

*(Signé) Marc Vuilleumier*

*Développement*

**M. Marc Vuilleumier (EP) :** — A l'instar de quelques services, le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) consacre une bonne partie de sa masse salariale pour financer des contrats à durée déterminée (CDD). A notre sens, cela est contraire à l'article 19, alinéa 2, de la Loi sur le personnel, qui n'autorise les engagements en CDD qu'à titre exceptionnel. Les CDD sont moins favorables que les contrats à durée indéterminée (CDI) et certains candidats ne postuleront jamais à un poste en CDD, souhaitant avoir un CDI. Nous posons quelques questions à ce propos au Conseil

d'Etat, pour connaître les raisons pour lesquelles, notamment, ce service utilise une telle masse salariale pour autant de CDD et, surtout, pour savoir quand il compte y mettre fin.

*L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

**Interpellation Jean-François Thuillard – A quoi servent encore les producteurs et engraisseurs vaudois ? (20\_INT\_502)**

*Texte déposé*

Nous apprenions par voie de communiqué officiel du canton de Vaud, le 16 juin dernier, qu'un appel d'offres était lancé afin de désigner une restauratrice ou un restaurateur dynamique qui serait à même de proposer une offre variée, attrayante et durable. Le pouvoir adjudicateur du marché sera la nouvelle Fondation PLATEFORME 10. L'ensemble des espaces de restauration du site PLATEFORME 10 sera confié à un seul et unique exploitant. Une attention particulière sera portée aux candidatures intégrant les enjeux de la durabilité à tous les niveaux, tout en respectant l'identité du site.

Deux jours plus tard, par voie de presse quotidienne cantonale, nous apprenions que pour prendre la direction des quatre établissements prévus sur le site, le ou la futur-e restaurateur-trice devrait idéalement renoncer à mettre sur sa carte de la viande rouge et les espèces de poissons menacés.

J'ai voulu me procurer le cahier des charges par mail à la Direction générale des immeubles et du patrimoine de notre canton, comme mentionné dans le communiqué officiel. Lors de la rédaction de cette interpellation, je n'avais toujours pas reçu le cahier des charges.

En cette période post-covid, où l'agriculture vaudoise s'est démenée sans compter, afin de fournir aux consommateurs et consommatrices vaudoises des produits de proximité et de qualité, je trouve l'extrait du cahier des charges, qui est à ma connaissance, quelque peu démotivant pour une profession qui fait beaucoup d'efforts pour retrouver une confiance des Vaudois et Vaudoises.

De plus, les nombreux soutiens financiers des collectivités, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal, dans des programmes assurant le bien-être des animaux qui sont élevés et engraisés dans notre pays ou notre canton — système en libre parcours ou sortie régulière en plein air pour ne citer que ceux-ci — confirmant ainsi la durabilité, la proximité et la qualité de nos produits locaux et spécialement en viande rouge — bovins, porcins, ovins, chevalins — qui sont en contraction avec ce cahier des charges qui souhaite se passer de ces produits de consommation.

C'est pourquoi, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que proposer de la viande rouge sur une des cartes des restaurants de PLATEFORME 10 serait un handicap pour les candidats ou les candidates ?
- Selon le communiqué officiel du 16 juin 2020, quelle est la définition des enjeux de durabilité par rapport aux produits proposés sur une carte de restauration ?
- L'appel à candidatures est jusqu'au 30 septembre 2020, le Conseil d'Etat va-t-il repenser ses enjeux de durabilité par rapport aux produits proposés — communiqué du 16 juin 2020 ?
- Le Conseil d'Etat va-t-il continuer à soutenir les éleveurs et engraisseurs vaudois ?
- Quelle stratégie a le Conseil d'Etat pour favoriser une agriculture vaudoise de proximité ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de ses réponses.

*Souhaite développer.*

*(Signé) Jean-François Thuillard*

*Développement*

**M. Jean-François Thuillard (UDC) :** — Mon développement sera aussi rapide que la décision du Conseil d'Etat sur la question de notre collègue Bezençon, sur le même sujet. Félicitations au Conseil d'Etat pour la rapidité ! Il s'agit donc de la possibilité de mettre, sur la carte des restaurants de Plateforme10, de la viande rouge. Toutefois, je ne vais pas retirer mon interpellation sur la définition des enjeux de durabilité, sur le soutien aux engraisseurs vaudois et sur le soutien à une agriculture de proximité.

*L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

**Motion Jean-François Chapuisat et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Pérennisation de la tenue de certaines commissions en visioconférence (20\_MOT\_153)**

*Texte déposé*

En raison des mesures de précaution sanitaire prises en lien avec l'épidémie de coronavirus, les séances plénières du Grand Conseil ont été suspendues dès le 17 mars 2020 pour reprendre le mardi 12 mai à la salle de la Marive, à Yverdon-les-Bains.

Pour ces mêmes raisons, les travaux des commissions du Grand Conseil ont été également suspendus. Ils ont progressivement repris, en utilisant la visioconférence. Bon nombre de députés ont donc « siégé » depuis leur domicile ou leur lieu de travail, par visioconférence, en utilisant la solution Webex Teams proposée dans l'urgence par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) afin que les travaux parlementaires puissent reprendre le plus vite possible.

A l'heure de la rédaction de cette motion, les députés ont repris les séances du Grand Conseil à la salle de la Marive, et beaucoup se réjouissent de pouvoir reprendre les travaux des commissions en présentiel. Mais la question de pouvoir pérenniser la tenue de certaines commissions en visioconférence se pose.

En effet, il est sans doute arrivé à un certain nombre de députés de participer à des séances de commission d'une durée inférieure à une heure, voire de quelques dizaines de minutes. Ainsi, le temps passé en déplacement est plus important que le temps passé à siéger. Ce constat concerne également les membres du Conseil d'Etat convoqués et les personnes qui les accompagnent.

Ainsi, ne devrions-nous pas pouvoir, pour certaines commissions, continuer à pouvoir recourir à la visioconférence ?

A l'heure où l'Etat cherche à promouvoir le télétravail dans ses services et où, parmi les 1,4 million de personnes qui ont expérimenté le télétravail, ces dernières semaines, nombreuses sont celles qui veulent prolonger l'expérience, du moins en partie, pour quelle raison notre parlement « sans papier », qui va découvrir le nouvel outil numérique SIEL d'ici la fin de l'année, devrait-il renoncer à cette façon de travailler ?

Sans doute, l'outil Webex Teams, proposé dans l'urgence par la DGNSI, n'a pas convaincu, dans un premier temps. Il offrait moins de possibilités que certaines autres applications du même type. Quant à la sécurité, s'agissant d'une entreprise américaine dont les serveurs sont majoritairement situés sur sol américain, elle est toute relative. Dans l'expectative d'une pérennisation de certaines commissions en visioconférence, une solution fiable, conviviale et sécurisée devrait être mise en place. Un postulat, rédigé par l'auteur de cette motion et déposé en parallèle, va dans ce sens.

La décision de tenir une séance en visioconférence pourrait être prise par le Bureau, en accord avec le Président de commission. Ceci n'est évidemment qu'une idée parmi d'autres.

Ainsi, et fort de l'expérience acquise pendant la crise du coronavirus, nous pourrions gagner en efficacité et faire gagner du temps à chaque participant. De plus, certains déplacements pourraient être économisés. Nous contribuerions ainsi à une diminution de trafic et donc des émissions de CO<sub>2</sub>.

J'ai donc le plaisir de faire la demande suivante adressée à une commission parlementaire :

**Pérenniser la tenue de certaines commissions en visioconférence.**

En m'appuyant sur la Loi sur le Grand Conseil (LGC), Article 120a, alinéa 2, je souhaite à titre exceptionnel que cette motion soit traitée par une commission parlementaire après sa prise en considération. La Commission thématique du système d'information (CTSI) me semble adéquate, mais je laisse bien évidemment la décision finale à qui de droit.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Jean-François Chapuisat  
et 24 cosignataires*

*Développement*

**M. Jean-François Chapuisat (V'L) :** — A l'heure actuelle, je pense que nous nous réjouissons tous de pouvoir enfin tenir à nouveau des séances en présentiel. Toutefois, à qui n'est-il pas arrivé de devoir se déplacer jusqu'à Lausanne pour une séance qui n'aura duré que 10, 20 ou 30 minutes ? L'idée de la motion est de conserver la possibilité de tenir certaines séances en visioconférence. Si cette motion était prise en considération, en m'appuyant sur l'article 120a alinéa 2 de la Loi sur le Grand Conseil, je souhaiterais qu'elle puisse être traitée par une commission parlementaire.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

**Postulat Jean-François Chapuisat et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Pour une solution de visioconférence fiable, conviviale, et sécurisée ! (20\_POS\_220)**

*Texte déposé*

Suite aux différentes mesures de précaution sanitaire prises en lien avec l'épidémie de coronavirus, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) n'a eu que très peu de temps pour préparer toutes les actions qui allaient être mises en place au niveau de ses prérogatives afin d'assurer la continuité des missions de l'Etat.

Du jour au lendemain, le Conseil d'Etat a dû décider de mettre une grande partie de l'administration au télétravail. Des milliers de collaborateurs se sont mis à travailler à distance. C'est dans ces conditions que la DGNSI a mis en place l'outil Cisco Webex pour les visioconférences. Des contrats existants avec Cisco pour du matériel informatique englobaient l'utilisation de Webex. C'est donc l'outil que les députés utilisent pour la tenue de commissions en visioconférence.

Cette solution, outre certains aspects d'ergonomie qui s'améliorent avec le temps, n'offre peut-être pas des garanties de sécurités optimales. Même si les serveurs sont désormais en Europe, alors qu'ils étaient situés aux Etats-Unis au départ, l'entreprise Cisco est américaine et donc soumise au *patriot act*.

De plus, des sociétés vaudoises ou romandes, telles qu'Infomaniak ou Nimag, ont développé des solutions intéressantes, utilisant des solutions *open source* et ayant des serveurs basés en Suisse. Même si elles ne sont peut-être pas encore tout à fait équivalentes techniquement, elles méritent d'être prises en compte dans la réflexion, voire, pourquoi pas, soutenues dans leur développement en vue d'une utilisation par le Grand Conseil.

Dans la perspective du dépôt de ma motion « Pérennisation de la tenue de certaines commissions en visioconférence (20\_MOT\_153) », j'ai le plaisir de faire la demande suivante :

**Je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en place une solution pour les visioconférences qui soit fiable, conviviale, sécurisée, et si possible locale.**

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Jean-François Chapuisat  
et 25 cosignataires*

*Développement*

**M. Jean-François Chapuisat (V'L) :** — Le présent postulat est lié à la motion que je viens de développer au point précédent de l'ordre du jour. Je demande au Conseil d'Etat d'étudier une solution pour les visioconférences qui soit fiable, conviviale, sécurisée et si possible locale. Je me réjouis de pouvoir en discuter en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**

- 
- **Exposé des motifs et projets de décrets**
- sur la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture ;
  - sur les mesures prises dans le domaine de l'enseignement à la Haute école pédagogique dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 ;
  - sur les mesures prises dans le domaine de l'enseignement postobligatoire dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 ;
  - sur les mesures prises dans le domaine de l'enseignement à l'Université de Lausanne (UNIL) dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 ;
  - autorisant le Conseil d'Etat à adapter, pour l'année 2020, certaines règles en matière communale en raison de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;
  - sur la prolongation de la validité des permis de construire en raison de la pandémie de COVID-19 ;
  - relatif à la pérennisation pour l'année 2020 des mesures prises en application de l'arrêté du 17 avril 2020 sur l'organisation des régimes sociaux cantonaux, ainsi que l'adaptation des structures d'hébergement et d'accompagnement médico-social, pendant la phase de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) ;
  - sur l'organisation du système de soins pendant la phase de lutte contre le coronavirus (COVID-19) ;
  - modifiant celui du 11 décembre 2019 fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois ;
  - sur le soutien aux start-up vaudoises en lien avec la pandémie du COVID-19 et ses conséquences économiques ;
  - sur l'aide à l'accueil de jour des enfants dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) (233)

*Exposé des motifs et projet de décret relatif à la pérennisation pour l'année 2020 des mesures prises en application de l'arrêté du 17 avril 2020 sur l'organisation des régimes sociaux cantonaux, ainsi que l'adaptation des structures d'hébergement et d'accompagnement médico-social, pendant la phase de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19)*

*Deuxième débat*

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

**Art. 1 à 4. —**

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice de majorité :** — Lors du premier débat, le décret a été accepté tel qu'amendé lors des travaux de la commission. Cet amendement concerne les réserves des institutions de l'article 5 dont la mention a été supprimée. Pour le deuxième débat, la commission a reçu un amendement qui propose de revenir au texte du Conseil d'Etat.

**Mme Christelle Luisier, conseillère d'Etat :** — Avant d'entrer dans le débat sur les décrets qui restent en discussion, j'aimerais vous livrer quelques éléments généraux suite à mes commentaires de la semaine dernière et en particulier au suivi financier des 403 millions dédiés au COVID en préfinancement sur les comptes 2019. La semaine dernière, j'ai indiqué que ces chiffres seraient présentés lors de la séance de la Commission des finances de jeudi passé et que les chiffres seraient mis à jour par rapport à l'utilisation actuelle de ces 403 millions. Je vous remercie de bien vouloir projeter le tableau de suivi des dépenses liées au COVID.

**suivi des engagements financiers en lien avec le COVID-19**  
au 19.06.2020

	Dépenses selon statut			TOTAL
	Dépenses devant faire l'objet d'un futur CS ou arrêtés/décrets	CS et arrêtés acceptés par le CE	CS acceptés par la COFIN	
DGS	-1'666'300	159'731'000	22'563'200	180'627'900
DGCS	18'137'988			18'137'988
<b>Total DSAS</b>	<b>16'471'688</b>	<b>159'731'000</b>	<b>22'563'200</b>	<b>198'765'888</b>
SSCM	198'100	1'589'700	1'337'200	3'125'000
Polcant	39'676		681'900	721'576
SPEN	205'825		312'700	518'525
<b>Total DES</b>	<b>443'601</b>	<b>1'589'700</b>	<b>2'331'800</b>	<b>4'365'101</b>
SERAC		5'000'000	14'640'000	19'640'000
SPI			1'351'000	1'351'000
DGEP			1'417'600	1'417'600
DGES			1'950'000	1'950'000
<b>Total DFJC</b>		<b>5'000'000</b>	<b>19'358'600</b>	<b>24'358'600</b>
Fonds chômage			50'000'000	50'000'000
SPEI/SDE	80'000'000	20'000'000		100'000'000
<b>Total DEIS</b>	<b>80'000'000</b>	<b>20'000'000</b>	<b>50'000'000</b>	<b>150'000'000</b>
SG-DIRH			20'400'000	20'400'000
DGNSI	33'878			33'878
Chancellerie			1'220'000	1'220'000
<b>Total DIRH</b>	<b>33'878</b>		<b>21'620'000</b>	<b>21'653'878</b>
OJV		32'200		32'200
<b>TOTAL</b>	<b>96'949'167</b>	<b>186'352'900</b>	<b>115'873'600</b>	<b>399'175'667</b>

*Situation sans les coûts en lien avec les hôpitaux (partie ambulatoire) et les transports publics notamment.*

19 juin 2020 1

L'idée ne consiste absolument pas à mener un débat sur ces chiffres. Toutefois, ce document constitue la dernière version présentée à la Commission des finances, la semaine dernière, avec des montants à jour. De manière générale, sur les 403 millions dévolus en préfinancement aux comptes 2019, cela équivaut à 400 millions engagés ou dépensés. Ce tableau intègre en particulier le manque de recettes hospitalières stationnaires, pour la part assureur et pour la part des autres cantons, ce qui représente un montant d'environ 258 millions. Toutefois, il n'intègre pas la question ambulatoire qui fait encore l'objet de discussions et de tractations, notamment avec les assureurs, et n'intègre pas non plus tout ce qui touche aux transports publics.

Les articles 1 à 4 sont acceptés à l'unanimité.

**Art. 5. —**

**Mme Jessica Jaccoud (SOC), rapportrice de minorité :** — J'ai le plaisir de vous présenter un amendement, qui comme l'a indiqué la présidente de commission, a pour objectif de revenir au texte du Conseil d'Etat, contrairement à ce qui a été voté la semaine dernière, puisque le plénum a accepté un amendement présenté à la Commission par notre collègue, Mme Gross. Pour rappel, l'amendement voté avait pour objectif de supprimer la mention donnant la possibilité au département de prendre en compte les réserves des institutions dans le calcul de la subvention ordinaire 2020 et de l'adapter en fonction des circonstances extraordinaires que nous vivons.

Hier, vous avez pris connaissance de deux correspondances qui nous ont été adressées, l'une par le Conseil d'Etat et l'autre par l'Association vaudoise d'institutions psycho-médico-sociales (HéviVA),

l'une des faitières des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM).

J'aimerais revenir sur la volonté des minoritaires de la commission qui défendent le texte du Conseil d'Etat, ce afin de lever tout malentendu. En effet, voici ce que nous, les minoritaires de la commission ainsi que ceux qui soutiennent l'amendement qui vous est présenté aujourd'hui, admettons : les EMS et les EPSM ainsi que les autres institutions subventionnées ont eu des coûts supplémentaires à leur charge afin de maîtriser l'épidémie. Nous ne contestons pas non plus le fait que ces institutions aient enregistré des pertes d'exploitation importantes, ni le fait que l'Etat doive adapter ses subventions 2020 afin de tenir compte de circonstances exceptionnelles ; nous soutenons même cela avec force. D'ailleurs, l'Etat s'y emploie dans d'autres secteurs que celui des institutions subventionnées. Nous ne contestons pas non plus que les réserves constituées par ces institutions pour effectuer des rénovations ou des constructions, des travaux qui améliorent notablement le confort des bénéficiaires, doivent être maintenues et conservées au sein des institutions.

Cependant, nous souhaitons viser à donner la possibilité — et non l'obligation — au département de prendre en compte des réserves dites libres, c'est-à-dire non affectées à des projets particuliers — des réserves qu'on peut également qualifier dans certains cas de bas de laine. Rappelons que lesdites réserves sont essentiellement constituées de subventions ou de parts de financement des assurances-maladie ainsi que de legs ou d'éventuelles successions attribuées à ces institutions. Il ne s'agit donc pas d'exiger de la part des EMS ou des EPSM — cruciaux à notre système sanitaire — de couvrir eux-mêmes les coûts des charges supplémentaires et des pertes d'exploitation, comme certains de nos contradicteurs veulent laisser penser, ni de laisser ces institutions seules, dans le désarroi face à la crise qu'elles traversent. Au contraire, il s'agit de les soutenir et de les aider à passer cette étape liée à l'augmentation des charges et aux pertes d'entrées causées par le COVID, afin de garantir leur pérennité financière. Par conséquent, nous devons posséder des instruments offrant la possibilité, à l'Etat, de garantir la pérennité financière des établissements les plus touchés, de ceux qui ont les reins les moins solides, pour affronter la crise, avec la possibilité d'indemniser un peu moins ceux et celles qui ont les reins un peu plus solides.

En outre, Mme la conseillère d'Etat vient de nous rappeler que les 403 millions de préfinancements sont déjà quasiment entièrement engagés ou dépensés. L'Etat, qui dispose de ressources importantes, n'aura pas non plus des moyens illimités pour subvenir aux différentes institutions ou bénéficiaires. Si vous supprimez la mention des réserves, que se passera-t-il ? L'Etat aura la même enveloppe à distribuer à un plus grand nombre et il donnera aussi de l'argent à des institutions qui ont les moyens de pouvoir absorber partiellement cette crise. Par conséquent, vous créerez un système où les institutions les plus vulnérables, qui enregistrent les plus grandes pertes et dont l'augmentation des charges est importante, seront moins bien indemnisées et ce sont précisément celles pour lesquelles nous n'avons pas l'assurance de garantir la pérennité financière si nous distribuons cette enveloppe de manière beaucoup plus large que ne l'envisageait le Conseil d'Etat au départ.

Il s'agit d'appliquer le principe de subsidiarité, que vous ne découvrez pas aujourd'hui, puisqu'il est inscrit dans la Loi sur les subventions (LSubv), ainsi que le principe d'égalité de traitement, qui consiste certes à traiter de manière égale des situations égales, mais implique également de traiter de manière inégale des situations inégales. Ainsi, en tenant compte des réserves dites libres, le département a la possibilité d'appliquer sa marge de manœuvre de manière différenciée en fonction des différentes situations.

Nous ne parlons pas de cas hypothétiques où quelques *peanuts* seraient glissées sous l'un ou l'autre oreiller d'EMS, mais de réserves non affectées équivalant à 109 millions et qui peuvent permettre à ces institutions d'absorber une partie des charges liées à la crise que nous traversons. Par ailleurs, je suis assez surprise que le principe de subsidiarité soit traité de cette manière par la droite, dont le discours n'a pas toujours été similaire face à la question de l'utilisation des deniers publics et de l'efficacité de l'Etat dans ce domaine. Je me rappelle que lors des débats sur le contre-projet à l'initiative sur les soins dentaires, cette même droite avait taxé le projet d'arroser — le terme est d'ailleurs très à la mode dans ce plénum. Nous avons ensuite vu de nouvelles clauses apparaître impliquant de prendre en compte les ressources des bénéficiaires, tout comme le terme « vulnérable »

dans la définition des bénéficiaires du projet d'assurance sur les soins dentaires... avant que le projet soit coulé. Par conséquent, je constate que prévaut un traitement tout à fait différencié, par la majorité de ce plénum, en fonction des bénéficiaires de l'action de l'Etat. En effet, quand il s'agit d'individus pour qui nous nous battons afin d'obtenir des soins dentaires, nous devons faire preuve de diligence afin de tenir compte des ressources propres de ces derniers, alors que lorsqu'il s'agit d'indemniser des institutions, dont un nombre important des membres de ce plénum sont membres des conseils de fondation ou de direction, alors la majorité penche dans un autre sens.

En conclusion, si vous maintenez l'amendement adopté en premier débat, vous engagez l'Etat dans la voie des dépenses supplémentaires et respectivement, vous engagez les institutions les plus fragiles vers le risque majeur de ne pouvoir garantir la pérennité de leur action parce que les subventions de l'Etat seront distribuées de manière inéquitable. Je vous encourage vivement à revenir au texte initial du Conseil d'Etat, c'est-à-dire à accepter l'amendement proposé afin de ne pas privilégier la faveur d'un geste politique ou d'humeur que je vous invite vivement à contester.

« **Art. 5.** — Al. 1 : retour au texte du Conseil d'Etat. »

**Mme Florence Gross (PLR)** : — Je déclare mes intérêts, car je travaille dans une fondation qui gère plusieurs EMS et EPSM, tout en rappelant que ce décret ne concerne pas seulement ce type d'institutions.

Dans le contexte de l'arrêté qui nous concerne, l'objectif est de permettre une réponse uniforme — cette dernière épithète étant à retenir — aux prescriptions édictées par la Confédération et le canton de Vaud ; sont concernés ici les organismes sociaux et médico-sociaux privés et publics. L'uniformité de traitement est donc clairement affirmée dans le texte. Or, en commission et au moment du premier débat, lors des discussions sur ces réserves, le Conseil d'Etat nous apprend que ceci sera traité « au cas par cas », selon la nature et le montant des réserves, passant ainsi de l'uniformité clairement inscrite dans l'argumentaire du Conseil d'Etat à une subjectivité de traitement. Et, ce n'est de loin pas la seule ambiguïté vécue lors de ce débat. En effet, en commission, il n'a été que très peu, voire pas du tout fait référence à l'éventuelle problématique en lien avec la LSubv. Pourtant, c'est l'argument principal auquel il a été fait référence lors du premier débat. Puis, tout à coup, des chiffres sont cités, semblant sortir d'un chapeau : non documentés et qui n'ont pas été présentés en commission. Je me demande donc ce que nous allons entendre encore aujourd'hui... ou peut-être est-ce déjà inscrit dans le courrier interventionniste adressé par le Conseil d'Etat à l'ensemble des députés ?

Contrairement au Conseil d'Etat, je considère que seule la loi doit être appliquée. Si la notion de tiers est mentionnée à l'article 6, il n'est en aucun cas fait mention du rôle du bénéficiaire. Dès lors, l'interprétation faite par le Conseil d'Etat dans son courrier n'est pas partagée par certains juristes que nous avons pu consulter. En effet, dans ce même courrier, est abordée la question des institutions à forme commerciale. Nous y voilà ! Le but sous-jacent tend certainement à opposer public et privé, en bref, à opposer les deux côtés de notre hémicycle.

Toutefois, il y a lieu de rappeler qu'au début de la crise COVID, le Département de la santé et de l'action sociale a brandi l'article 182 de la Loi sur la santé publique (LSP) qui permet de « contraindre les établissements sanitaires de droit public et de droit privé à mettre en place un dispositif propre à accueillir et à traiter les patients qui leur sont confiés par des organes de conduite. » Ce qui fut fait. Quel que soit leur statut juridique, les établissements ont été solidaires ; c'est en effet leur rôle. Et au final, tous contribuent, mais seuls certains pourraient être dédommagés. Est-ce l'équité de traitement souhaitée dans un domaine encore fortement affecté ?

En tous les cas, faire appel à ces réserves revient à pénaliser et à décourager les institutions d'adopter une gestion efficace et efficiente à l'avenir. Les exemples cités dans l'annexe sont la preuve que si l'on supprime l'amendement déposé, les institutions seront pénalisées. En effet, sans projet actuel de construction, l'institution ne recevra aucune subvention, sous prétexte qu'elle n'a pas, à ce jour, de besoin de financement. Un projet à quel terme ? On l'ignore. Pourquoi parler de financement, alors même que, pour certains travaux, notamment de rénovation, l'Etat ne participe ni par subvention financière ni au travers du service de la dette ?

Ces institutions ne sont à ce jour toujours pas sorties de la crise COVID et n'ont dès lors peut-être pas eu le temps de se consacrer à leur stratégie future, qui consiste pour la plupart à des transformations de chambres à deux lits en chambres à un lit, pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire. Dès lors, elles n'ont pas forcément de temps pour attribuer des réserves affectées à des projets immobiliers, soit ce qui semble être demandé dans l'interprétation de ce décret, sachant que figure dans une colonne du tableau présenté « besoins de financement ».

Ceux qui s'emploient à gérer avec économicité sans léser les bénéficiaires des prestations doivent-ils être sanctionnés ? Quelle gestion l'Etat souhaite-t-il encourager ? Nous nous trouvons dans une situation extraordinaire ; les subventions dont il est question sont ciblées pour les charges COVID et non censées compenser les problématiques financières antérieures des institutions. En conclusion, je vous invite à soutenir le rapport de majorité et à confirmer le vote du premier débat.

**M. Julien Eggenberger (SOC) :** — Je déclare mes intérêts en tant que président du Syndicat des services publics (SSP), la principale organisation représentant le personnel du secteur parapublic de la santé. Depuis mardi passé, je ne me suis toujours pas remis de cet amendement, tant il apparaît choquant et coûteux. Afin de mieux comprendre, et ayant entendu la déclaration d'intérêts de la porteuse de l'amendement, je souhaite que Mme Gross, qui fait un excellent travail de lobbying pour les EMS, nous informe de la situation des réserves de la Fondation Claire Magnin, fondation doublement représentée dans ce Grand Conseil. Cela nous permettrait de mieux comprendre les implications de son amendement. Selon la réponse, j'interviendrai à nouveau plus tard.

**Mme Claire Richard (V'L) :** — Au fil des années, mes activités professionnelles m'ont amenée à intégrer, à un titre ou un autre et à collaborer avec différents conseils de fondation ou de comités de direction de plusieurs établissements médico-sociaux et ainsi, je déclare mes intérêts. Je pense en particulier à la Fondation Baud, à Apples, au Silo à Echichens ou encore Primeroche à Prilly.

Le groupe vert-libéral suivra le rapport de majorité et soutiendra, comme en premier débat, l'amendement Florence Gross à l'article 5. En effet, il nous paraîtrait imprudent de la part de l'Etat de réduire les réserves des EMS. Les subventions cantonales, notamment à la pierre, à elles seules sont insuffisantes pour la réalisation de constructions ou de rénovations nécessaires à la mise à disposition de lits ou d'appartements de qualité pour une population dépendante, âgée ou vulnérable.

Les réserves constituées par ces institutions généralement d'intérêt public, sont essentiellement utilisées au titre de fonds propres pour de nouveaux projets et représentent donc des investissements ou des réinvestissements précieux. En effet, aucune banque n'accorde de crédit à un EMS s'il ne dispose pas de fonds propres suffisants. Affaiblir les réserves des EMS, même non encore affectées, pourrait ainsi rapidement s'avérer contre-productif pour l'Etat. En risquant de réduire ou de reporter des projets pourtant nécessaires, la politique d'hébergement vaudoise pourrait être mise à mal pendant des années. Pour toutes ces raisons, le groupe vert-libéral soutiendra à nouveau l'amendement Gross et vous invite à confirmer la décision du premier débat de ce plénum.

**M. Marc Vuilleumier (EP) :** — Mes intérêts sont les mêmes que mardi passé. J'ai travaillé de nombreuses années dans les EMS ; j'en ai créé deux ou trois et je préside aujourd'hui un conseil de fondation qui gère les mêmes EMS et EPSM. Il est vrai que les EMS et d'autres institutions dont nous parlons aujourd'hui, ont eu le sentiment, notamment au début de la pandémie, d'être relégués en deuxième zone, tout comme il est vrai qu'une bonne partie de la crise a été portée par ces mêmes EMS, qui ont enregistré la grande majorité des décès hors hôpital, plus nombreux que les décès en hôpital. Près de 50 % des EMS ont subi d'importantes pertes financières, du fait soit d'une explosion de la masse salariale pour l'engagement de personnel intérimaire, soit de l'abandon d'activités notamment dans le domaine de l'accueil temporaire, soit encore du manque de recettes lié à l'impossibilité, pendant une longue période, de repourvoir les lits libres.

Dans ce contexte, pour compenser partiellement ou totalement les pertes financières liées au COVID, les EMS devaient être traités comme les autres établissements sanitaires. Toutefois, de là à ce que les réserves des EMS et des autres institutions soient considérées comme intouchables, il y a un pas que notre groupe ne franchira pas. En effet, si l'on peut dire que la manière d'exploiter les établissements et le génie de management de certains et de certaines peut être relevé, il n'en demeure pas moins que l'argent — ce bas de laine — est essentiellement constitué par l'argent public ou social, par les

prestations complémentaires, les versements des assureurs maladie, les subventions directes de l'Etat à l'exploitation, mais aussi par le cautionnement de l'Etat pour les frais d'investissement. Il serait donc aussi assez choquant que ces établissements, dont un certain nombre — de loin pas tous — fustigent l'action de l'Etat, empochent ces mannes financières avec bienveillance. Il serait dès lors surprenant que ces établissements continuent à ne pas vouloir que l'Etat s'occupe, regarde ou discute avec eux de l'utilisation de ces réserves financières.

Notre groupe soutiendra l'amendement de Mme Jaccoud pour revenir au texte initial du Conseil d'Etat et vous recommande de l'imiter.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Hier, nous avons reçu deux courriels d'un caractère assez exceptionnel dans la vie ordinaire de notre Parlement.

Le groupe des Verts ne nie pas l'énorme engagement des EMS et institutions apparentées dans la crise sanitaire. Un grand nombre d'établissements ont été frappés ; l'effort accompli par ces directions et par leur personnel est fantastique. Reconnaissons aussi que ledit courriel nous renseigne fort peu sur la question des réserves libres, dont il est vrai qu'elles sont très différentes, voire parfois inexistantes.

De son côté, le Conseil d'Etat nous rappelle que la LSubv et le décret s'appliquent bien au-delà des EMS, à toutes les institutions, par un principe de subsidiarité. A fortiori, s'il est tenu compte de la fortune personnelle pour les aides sociales, il s'agit aussi de considérer les réserves des institutions — de celles qui sont non affectées — par respect pour l'argent des contribuables. Le Conseil d'Etat n'entend pas puiser indistinctement dans les 109 millions identifiés dans les bilans, comme le montre le tableau qu'il a fourni, qui illustre une pratique différenciée.

En fin de compte, il ne s'agit pas d'un nouveau combat gauche-droite, mais plutôt de différencier les situations des petites institutions, des petits organes qui n'ont pas les réserves nécessaires, de manière à ce que les uns et les autres puissent être soutenus dans la crise. Il s'agit donc bien d'un problème d'égalité de traitement. Le gouvernement et son administration doivent pouvoir soutenir judicieusement et adéquatement les institutions concernées. En conclusion, le groupe des Verts vous invite à retourner au texte du Conseil d'Etat et à refuser l'amendement du premier débat.

**Mme Florence Gross (PLR) :** — J'utilise mon droit de réponse à la question de M. Eggenberger, qui me heurte et que je trouve même indécente. A aucun moment, je n'imagine demander quel est le salaire ou tout autre élément financier des nombreux syndicalistes de ce Parlement, qui font du lobbyisme à longueur de débats ; je ne vois donc pas pourquoi la question qui concerne ma situation professionnelle devrait intervenir.

**Mme Alette Rey-Marion (UDC) :** — Je déclare mes intérêts de présidente d'une fondation d'EMS. La plupart des décès sont intervenus dans les EMS, qui à ce jour n'ont pas encore rempli tous leurs lits. Un manque à gagner est toujours présent et il le sera encore quelques semaines, voire quelques mois. Sans répéter les arguments de Mme Gross et de Mme Richard, dans sa grande majorité, le groupe UDC soutiendra cet amendement. Je vous prie d'en faire de même.

**Mme Claire Attinger Doepper (SOC) :** — J'ai consulté la définition des termes « réserves financières », qui indique qu'elles jouent un rôle primordial dans la solidité financière — on s'en doute —, mais aussi en prévision d'aléas d'exploitation. Cela correspond, me semble-t-il, à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Redistribuer 109 millions non affectés me paraît être la moindre des solidarités. A l'évidence, il s'agit de chercher un équilibre entre la participation financière de l'Etat — c'est-à-dire de nous tous, les contribuables — et les réserves des institutions, pour faire face à une situation tout à fait exceptionnelle ; c'est compter sur les épaules ou les reins plus solides de certains et les redistribuer à d'autres, moins solides ou moins forts.

Permettez-moi un rapide parallèle avec l'organisation du système social. Les bénéficiaires d'un tel système sont soumis à une limite de revenu et de fortune ; ils ne peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat que s'ils ont finalement dépensé l'argent qu'ils avaient. Cela peut par exemple toucher les personnes âgées lorsqu'elles entrent en EMS, car il s'agit de limiter d'abord leur fortune avant qu'elles puissent bénéficier de la couverture financière de l'EMS, par le biais des prestations complémentaires. C'est

également le cas pour les plus pauvres d'entre nous ou pour ceux qui ont épuisé leur droit au chômage avant de pouvoir bénéficier du Revenu d'insertion (RI). En effet, s'ils n'arrivent pas à retrouver un emploi, ils doivent d'abord puiser dans leur fortune.

En conclusion, je vous remercie de soutenir un retour au texte du Conseil d'Etat.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Madame Jaccoud, je peux partager un bout de votre chemin, mais à un moment donné, je dois m'arrêter. En effet, si l'on suit le texte du Conseil d'Etat, la saine gestion d'une entité serait malheureusement désavouée. Cette problématique est courante et typique de visions dichotomiques sur le sujet : l'une libérale, qui me paraît très intéressante, et l'autre, différente, qui n'a pas pu mettre de l'argent de côté pour pouvoir faire face au futur. Mon groupe suivra et appuiera l'amendement de Mme Gross.

**M. Gérard Mojon (PLR) :** — Si nous suivons la logique du Conseil d'Etat, à coût COVID égal, celui qui aura géré son institution de manière parcimonieuse et qui aura accumulé des réserves libres recevra une compensation inférieure à celui qui aura géré sans aucun souci de l'avenir et aura dépensé l'ensemble des moyens mis à sa disposition. En d'autres termes, mieux vous aurez géré votre institution, moins vous serez indemnisé pour vos efforts COVID. Dans ces conditions, quel directeur, quel responsable financier d'institution continuera à gérer son institution de manière saine et parcimonieuse ? Il vaudra beaucoup mieux dépenser à l'envi ; s'il y a assez tant mieux et sinon l'Etat décidera ou non de couvrir le déficit, de laisser ou non mourir l'institution. Ces pleins pouvoirs de l'Etat sur les institutions de santé n'entrent pas dans ma vision, certes libérale, de la société et de la responsabilité individuelle. En tous les cas, je considère que nous devons éviter de dégrader la gestion de nos institutions, car je crois encore à leur saine gestion, y compris financière. J'espère que vous partagez ce point de vue. Je vous encourage à maintenir le vote du premier débat.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — La semaine passée, j'ai utilisé le terme de « cadeau » de 109 millions fait à ces organismes, notamment aux EMS ; il convient peut-être de relativiser cette expression. En effet, un cadeau produit généralement un effet de surprise. Or, nous avons la démonstration qu'il existe un lobby très fort des EMS, au sein de ce Parlement, puisque la plupart des personnes qui ont défendu l'amendement accepté la semaine passée, ont des liens très étroits avec des fondations privées, qui vont bénéficier très directement de la faveur que le Parlement a décidée en premier débat.

A l'évidence, il est essentiel de reconnaître l'effort accompli par l'ensemble des établissements, soient-ils privés ou publics, car il ne s'agit clairement pas d'opposer privé et public, ce n'est pas l'enjeu du débat, même si certains essaient de nous emmener sur cette voie pour nous faire oublier certains principes inhérents à la législation, ainsi que cela a été rappelé la semaine passée par le courrier du Conseil d'Etat et par les différentes excellentes interventions. En effet, la LSubv nous rappelle qu'une égalité de traitement doit être assurée, et que le principe de subsidiarité doit être respecté dans ce genre de cas.

Cet amendement nous propose de tordre la loi, en venant épargner les réserves constituées par ces établissements, notamment certains EMS privés. Or, chacun doit participer à l'effort. Je veux bien reconnaître que certains établissements ont une gestion plus saine que d'autres, bien que la notion puisse aussi être sujette à discussion. En effet, gérer convenablement un établissement consiste-t-il à épargner et à mettre de l'argent dans son bas de laine, sans jamais renouveler et moderniser son infrastructure ? Ou au contraire s'agit-il de moderniser, de procéder à des investissements pour améliorer le confort des résidents ? Selon moi, les deux options doivent être analysées au cas par cas en tenant compte d'un objectif de santé et d'intérêt général évident.

L'amendement du premier débat porte sur une faveur que notre Parlement accorde à ces établissements ; cela créera un précédent. Prochainement, d'autres débats concerneront probablement les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et certaines cliniques privées ; j'ai bien peur qu'en confirmant le vote du premier débat, cela crée un précédent et que la proposition ne revienne.

En conclusion, je vous invite à revenir à la juste proposition du Conseil d'Etat, conforme à la LSubv et qui permet de respecter le principe d'égalité de traitement.

**M. Julien Eggenberger (SOC) :** — Madame Gross, je me suis peut-être mal exprimé, car je ne parlais pas de vos revenus privés... que je vous remercie d'ailleurs de différencier de la fortune de la fondation que vous avez la charge de gérer. Par ailleurs, je me permets de vous informer que ma charge syndicale est un engagement 100 % bénévole. Je ne touche donc ni d'argent de mon syndicat ni d'ailleurs de l'Etat, puisque l'Etat ne finance ni mon syndicat ni d'ailleurs aucun syndicat, dans ce pays, à ma connaissance. Les syndicats sont d'ailleurs aussi des contribuables qui paient des impôts et ce sont donc plutôt les syndicats qui financent l'Etat.

Ma question portait plutôt sur les réserves de la fondation que vous gérez. Vous l'avez dit : s'il y a des réserves, elles sont probablement dues à une bonne gestion. On peut donc vous en féliciter ; mais pourquoi avez-vous constitué ces réserves ? Bel et bien pour anticiper un coup dur. Et la crise COVID me semble à cet égard parfaitement emblématique.

Dans une vision libérale d'un modèle économique — pour reprendre les termes de M. Jobin — je ne suis pas sûr qu'il incombe à l'Etat de payer dans tous les cas. L'autonomie de gestion implique aussi qu'une partie des risques doit être assumée. Ainsi, je considère utile au débat que vous communiquiez la situation de la fondation dans laquelle vous avez un intérêt. A-t-elle des réserves qui seraient mobilisées ? D'ailleurs, cette observation ne s'adresse pas uniquement à vous, mais à l'ensemble des membres de conseils de fondation qui se sont exprimés : la fondation dont ils ont la gestion va-t-elle ou non bénéficier de l'amendement que vous avez voté ?

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Tout dans mon éducation et dans la profession que j'ai exercée durant dans ma vie me rapproche des professions de foi de mes collègues Mojon et Jobin. Effectivement, je crois à l'initiative privée, raison pour laquelle je me suis engagé en politique.

Cher collègue Vuilleumier, je ne pense pas que les bas de laine soient forcément constitués d'argent public, auquel cas ce ne serait pas normal. Toutefois, il est indéniable qu'un établissement de la Riviera ou de la Côte, lorsqu'il reçoit un don ou un legs, encaisse une somme substantiellement plus importante que le même établissement situé au nord du canton ou au Pays d'Enhaut. Dès lors, il apparaît défendable de demander à « ceux qui ont » de prélever une partie de leurs avoirs, avant de recourir à l'argent public — le vôtre, le mien — à moins de suggérer que les différences de situations financières sont de l'ordre du normal, ce qui, pour moi, n'apparaît pas justifiable. Toute comparaison a ses limites, ou alors il faut m'expliquer la dégressivité des paiements directs, en agriculture, qui le sont précisément en fonction de la surface et de la fortune de l'exploitant.

En conclusion, je considère que nous devrions pouvoir dépassionner ce débat et ne pas le transformer en vingt-deuxième réédition d'une forme de lutte des classes hors de propos, mais de simplement songer que, dans ce désir d'égalité auquel nous travaillons tous, certains ont une avance sur d'autres.

**M. Jean-Daniel Carrard (PLR) :** — Je ne fais pas partie d'un lobby des EMS et n'ai pas de lien du tout dans ce secteur. Nous devons exprimer la reconnaissance de l'Etat pour le travail effectué pendant cette période du COVID. Ainsi, je considère erroné de s'attaquer aux réserves mises en place. En effet, les réserves relèvent des choix des institutions, elles ont peut-être été constituées de legs ou sont dues à une bonne gestion. Les établissements ont participé à l'effort COVID et ils vont continuer, parce que ce n'est pas terminé. Nous n'avons donc pas à intervenir dans l'affectation des réserves. Si nous voulons l'égalité de traitement, il faut que tout le monde soit traité de la même façon et nous ne devons pas aller « taper » dans les réserves que certains ont pu mettre en place. Par conséquent, il faut soutenir l'amendement de Mme Gross.

**M. Alexandre Berthoud (PLR) :** — Je souhaite informer M. Eggenberger que Héviva ne défend pas uniquement les collaboratrices et les collaborateurs, mais tous les intervenants, y compris les patientes et les patients, les résidents, les directions ; c'est un peu moins réducteur.

J'aimerais également interpellier Mme la conseillère d'Etat, pour connaître le montant de la facture. Nous parlons de 109 millions de réserves, mais je ne sais trop que penser de ce montant sorti du chapeau de la Direction de la cohésion sociale. J'ignore ce que signifient des réserves affectées ou non affectées. Par exemple, les dons sont souvent affectés, je ne vois pas pourquoi nous devrions « taper » dans ce montant.

Le COVID a entraîné une situation exceptionnelle. Nous ne sommes pas en train d'évoquer des subventions annuelles, ou des montants négociés avec les directions et les Conseils de fondation. Précisons que je suis membre du comité d'une institution du nom d'Afiro, qui n'est pas un EMS, mais un atelier protégé, un centre de réadaptation. Aujourd'hui, nous devons construire un immeuble et réunir un montant de 20 %. Si jusqu'ici cette institution est bien gérée, il manque pourtant de l'argent et il n'est pas simple d'en trouver. Cette construction n'était pas prévue, il y a quelques années, mais l'Etablissement cantonal contre l'incendie et les autres éléments naturels (ECA) a indiqué que l'établissement n'était plus aux normes ; afin d'éviter que les gens soient à la rue, il faut construire. Par conséquent, nous avons besoin d'argent. D'ailleurs, si cette situation s'était produite il y a quelques années, nous aurions besoin d'une somme encore supérieure. En outre, il est très compliqué de trouver des solutions pour des personnes en situation de handicap, notamment pour des problèmes psychiatriques. Aujourd'hui, Afiro n'a pas encore bouclé son budget. Les réserves sont vraiment utilisées pour ce genre d'opérations.

Enfin, la situation COVID est exceptionnelle, et nous avons un montant à attribuer aux EMS et aux institutions qui ont souffert. Laisser ces réserves aux institutions ne signifie pas du tout leur faire un cadeau — comme l'a interprété M. Venizelos ! Au contraire, l'argent sera utilisé pour des projets destinés au bien des personnes les plus faibles de notre société. Par conséquent, je vous remercie de soutenir le rapport de majorité.

**M. François Cardinaux (PLR) :** — Permettez-moi de revenir sur cette magnifique déclaration : le désir d'égalité. Comment peut-on exprimer un tel désir, alors qu'en trois minutes et une ligne on supprime ce qui a été fait par des institutions ? Non pas qu'elles aient été meilleures ou moins bonnes, mais elles ont eu la chance ou la possibilité de mettre de l'argent de côté. J'en demeure aussi au rapport de majorité et vous incite à faire de même.

**Mme Claire Attinger Doepper (SOC) :** — J'aimerais réagir aux propos de ceux qui présentent la situation en scindant les institutions en deux : d'un côté, celles qui sont bien ou sainement gérées, et puis les autres. J'espère que ces dernières ont les oreilles bien ouvertes et accueilleront ces attaques. Pour répondre à M. Berthoud, la proposition ne consiste pas à utiliser systématiquement les réserves — comme l'a dit la conseillère d'Etat —, mais que chacune, selon sa situation et l'analyse du Conseil d'Etat, pourrait participer à un effort supplémentaire. Il ne s'agit pas de puiser et de vider l'ensemble des réserves de toutes les institutions, mais de regarder chaque institution et d'identifier de quelle manière elles pourraient participer un peu plus. Je vous remercie de soutenir le projet du Conseil d'Etat.

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — On entend beaucoup que cela ne concernerait pas toutes les institutions, que des analyses seraient effectuées, des discussions, que des institutions devraient utiliser leurs réserves et pas d'autres... La subjectivité me dérange dans l'utilisation des réserves et je ne considère pas que cela soit acceptable. Une grande partie d'entre vous parle de différencier les situations, de comparaisons avec l'aide sociale, et de traitements différenciés par rapport à des projets d'il y a deux, trois ou cinq ans ; on ira bientôt chercher dans les annales du Grand Conseil ! Selon moi, il s'agit de mesures prises en lien avec la pandémie : c'est la différence avec ce qui a pu se passer il y a six mois ou une année, ou tous les jours. Y a-t-il des traitements différenciés dans les aides données lors de cette pandémie, que cela soit pour les collectivités publiques, les entreprises, les institutions ? A mon sens, il y a forcément des différences... En effet, pour les prêts COVID, sommes-nous allés examiner que toutes les entreprises aient d'abord utilisé l'ensemble de leur fortune et idem pour les réductions de l'horaire de travail (RHT) ? Avons-nous pris en compte la fortune des indépendants ? La réponse est à chaque fois négative. Va-t-on prendre en compte la fortune des institutions, dans le domaine de la culture ? Cela m'étonnerait. Par conséquent, il existe des différences.

En conclusion, je suivrai le rapport de majorité et l'amendement de Mme Gross, car je refuse que cela se fasse sur le dos de critères potentiellement subjectifs, tout comme je refuse qu'on pénalise une saine gestion, même si parfois, la chance y est pour quelque chose.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Je renonce à ma prise de parole, les propos de M. Cuérel s'assimilant aux miens.

**M. Alain Bovay (PLR) :** — Dans le même ordre d'idées que mon préopinant, je remercie M. Cuérel pour son intervention.

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice de majorité :** — Pour l'utilisation de ces réserves, nous parlons toujours d'un traitement au cas par cas. Je déclare mes intérêts, comme je fais partie du Conseil de Fondation de l'Hôpital de l'enfance. Allons-nous aussi prendre en considération, au cas par cas, ce qui a été fait dans les institutions pendant cette crise ? J'ai trouvé la lettre envoyée par l'Héviva extrêmement intéressante, car elle liste une série de mesures qui auraient dû être prises par les institutions pendant la crise et qui ont coûté des ressources, certainement tant en temps qu'en argent. Je me demande si le fait de tenir compte des réserves, au cas par cas et a posteriori, nous obligera aussi à devoir nous y employer pour tout le soutien déjà apporté pendant la crise ? Personnellement, je considère que ce serait accorder beaucoup de ressources en temps et financièrement que de dédier des gens à aller analyser, au cas par cas, les institutions, pour identifier ce qui a déjà été dépensé. Il me paraîtrait beaucoup plus logique de ne pas tenir compte de ces réserves, mais d'aider tout le monde, comme cela a été prévu, car je considère que dans toutes les institutions, les directions ont produit des efforts et apporté leur contribution. Par conséquent, je vous invite clairement à en rester au vote du premier débat, en supprimant la portion d'alinéa concernant le recours aux réserves des institutions.

**Mme Jessica Jaccoud (SOC), rapportrice de minorité :** — Ce débat convoque des valeurs politiques fortes. Nous avons entendu des termes tels que vision libérale, initiative privée, gestion autonome, responsabilité individuelle. M. Jobin a parlé de saine gestion qui serait désavouée dans l'hypothèse où ces réserves seraient prises en compte. Il est curieux — et j'en reviens à mon exemple de soins dentaires — que lorsque nous avons discuté de ce sujet dans ce plénum, les mêmes personnes parlaient de responsabilité individuelle en avançant qu'il était nécessaire que les foyers, les familles prennent sur leurs réserves, leurs économies, leur bas de laine, leur épargne, pour se payer des soins dentaires et qu'il relevait de la responsabilité individuelle de se constituer des réserves pour les coups durs. Aujourd'hui, ce sont ces mêmes personnes qui évoquent le même principe de vision libérale pour justifier le fait que ces réserves restent aux mains des institutions. Par conséquent, je trouve que la responsabilité individuelle a bon dos ! Elle est surtout sujette à une interprétation suffisamment large pour m'interpeller.

Lorsqu'il est question de saine gestion — dans les EMS, mais pas uniquement — nous omettons peut-être de signaler le nombre d'institutions qui n'ont pas de réserves libres, mais qui n'ont pas pour autant une mauvaise gestion. Si vous revenez au texte du premier débat, ces institutions seront les grandes perdantes, puisque la part qui leur sera attribuée sera diminuée, afin que les institutions qui ont constitué des réserves puissent obtenir une part plus importante. Vous mettez précisément en opposition les institutions avec réserves libres et celles sans, puisque ces dernières seront véritablement défavorisées. Il faut rappeler que de nombreux directeurs de magasins, de restaurants, de salons de coiffure, de fleuristes ont puisé dans l'intégralité de leurs réserves commerciales et privées pour faire survivre leur commerce, les RHT ne couvrant que 80 % du salaire. Les allocations pour perte de gain (APG), qui ont été dévolues aux indépendants, n'ont pas même couvert leurs bénéfices, sans parler des charges commerciales. Dans cette crise, il a toujours été dit que les individus, les institutions, les entreprises, seraient aidées, mais devaient prendre sur leurs épaules, dans la mesure du possible, afin de passer cette étape difficile.

En conclusion, je vous invite à accepter l'amendement qui vous est soumis, afin de ne pas opposer les institutions entre elles, à garder de la cohérence dans l'action de l'Etat et à maintenir la solidarité entre les établissements, sans pointer du doigt celles qui n'auraient pas constitué de réserves dites libres ; il en va de la prise en charge des bénéficiaires pour l'avenir.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — J'estime qu'il est nécessaire de remettre l'église au milieu du village. Quel est le texte qui clive et fait des différences ? Celui du Conseil d'Etat ! Alors, le tour de passe-passe qui consiste à dire que revenir à un texte qui n'introduit nulle distinction entre les institutions signifie créer une inégalité de traitement... je vous avoue que les bras m'en tombent ! Ensuite, je n'ignore pas que prévaut dans cet hémicycle une allergie aux réserves, à la prévoyance, à ce que l'on doit constituer lorsqu'on est administrateur d'une société et qu'on a des responsabilités. En outre, il ne s'agit pas de personnes privées, car on parle de la responsabilité d'organes de fondation,

d'entités qui doivent respecter des règles déontologiques et comptables. Et ces dernières consistent à tenir compte d'un catalogue de risques et à organiser des provisions en conséquence, alors qu'en résumé le texte proposé tend à dire que ceux qui suivent un régime de responsabilité accrue, qui requiert engagement et n'implique pas qu'en cas de malheur on fasse appel à l'Etat et conséquemment au contribuable, ceux-là se retrouveraient pénalisés.

On avance que ceux qui auraient des réserves libres pourraient les utiliser ; or, j'ai aussi entendu que nous voulions un plan de relance de la machine et une politique anticyclique. Si vous obligez les institutions à puiser dans leurs réserves, que se passera-t-il ? Ce seront autant de travaux différés. Ainsi va la vraie vie ! Ceux qui nourrissaient le projet de transformer leur magasin ou leur établissement devront reporter leurs investissements. Or, cela est parfaitement contraire à une politique anticyclique, c'est l'opposé du principe d'injection de fonds dans l'économie, de permettre à ceux qui ont les moyens de les investir de les utiliser, sans les pénaliser avec une sorte de système de nivellement par le bas où ceux qui n'ont pas reçoivent tout, alors qu'à ceux qui ont, rien n'est donné. Je vous remercie de conserver le vote du premier débat.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Madame Jaccoud, je faisais partie du comité contre l'assurance dentaire ; or, ce que vous avancez ne correspond pas exactement à ce que nous disions. Pour être précis, nous refusons une étatisation de la santé.

Comme le dit mon collègue Buffat, nous sommes systématiquement en train de pénaliser ceux qui travaillent bien... Il est vrai que parfois cela devient fatigant.

En l'occurrence, nous sommes sous COVID ! Mon collègue Cuérel avait tout à fait raison ; est-ce ce qu'on a demandé aux gens qui ont touché du RHT de d'abord « taper » dans leurs économies ? La réponse est négative. Par conséquent, c'est exactement la même chose. Je me répète... gérer, maintenir et développer sont trois pôles vecteurs d'une saine gestion financière. Ceux qui ne peuvent pas s'y employer — et ils ont sans doute de bonnes raisons, je ne leur jette pas la pierre — seront aussi aidés. Par conséquent, avec cette aide il me semble que nous sommes sur un pied d'égalité. En conclusion, je vous prie de soutenir l'amendement de Mme Gross.

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — Les propos de M. Buffat m'ont tout de même étonné, car ceux qui prétendent ne pas faire appel à l'aide de l'Etat ne doivent évidemment pas défendre l'idée de donner l'aide de l'Etat à ceux qui ne le demandent pas...

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — J'ai le sentiment que tout le monde s'accorde sur la nécessité de mettre en place des plans qui nous permettront de relancer l'économie. Je vous renvoie aux chiffres communiqués par le Conseil d'Etat qui indiquent que les réserves des différents établissements s'élèvent à 257 millions, et que sur cette somme, il n'est pas question de toucher aux 148 millions affectés à des projets de construction qui permettront de favoriser une relance de l'économie.

Par ailleurs, sur les 109 millions ciblés par l'amendement, le Conseil d'Etat a rappelé qu'il procéderait à une analyse cas par cas et que, bien entendu, si un établissement a un projet d'agrandissement ou de construction qui lui permettra d'améliorer la qualité de l'établissement et le bien-être des résidents, une analyse spécifique aura forcément lieu, et l'établissement pourra bénéficier de ses réserves. Or, on donne l'impression ici qu'on procède à un mécanisme de ruine de l'ensemble des établissements, ce qui va les empêcher d'investir durablement... C'est complètement faux !

**M. Arnaud Bouverat (SOC) :** — J'interviens pour rebondir sur les propos étonnants de M. Jobin — si je les ai bien compris — qui dit qu'on n'exige pas que les gens « tapent » dans leurs économies. Or, il me semble que la majeure partie des gens de ce canton sont salariés, et que s'ils ont vécu des pertes — ils ont bénéficié dans le meilleur des cas de RHT — cela leur a imposé à un moment ou à un autre des restrictions budgétaires. En réalité, les pertes sont à couvrir par des mesures d'économie auprès de tous les ménages privés. Or, j'observe que lorsqu'il s'agit de fondations, alors il n'y a pas d'égalité de traitement par rapport à des salariés.

En outre, je n'ai jamais entendu un amendement de l'UDC qui proposerait une prise en charge à 100 % de tous les bénéficiaires des RHT par le biais d'une mesure cantonale assurant un filet social digne, pour tout un chacun, quelle que soit sa fortune ou ses capacités financières.

Le texte du Conseil d'Etat est somme toute extrêmement mesuré, puisqu'il propose par le biais de critères établis que les fondations qui ont beaucoup de moyens aujourd'hui ne soient pas subventionnées à outrance, par exemple dans le but de provoquer une augmentation de salaire de la direction et de lancer un projet immobilier en parallèle qui ne serait pas directement lié aux buts sociaux de la fondation. En effet, beaucoup de fondations dont il est question ont des investissements qui dépassent le strict but social et possèdent parfois un parc immobilier valorisé sur le marché ordinaire.

En conclusion, il serait opportun de tenir compte de la réalité de la majorité des Vaudois, qui doivent utiliser une partie de leurs réserves pour tenir, face à cette crise, ce dont je n'ai jamais entendu la droite s'indigner.

**Mme Christelle Luisier, conseillère d'Etat :** — Pour un sujet aussi important, il est bien normal que ces débats suscitent beaucoup d'ardeur. La semaine dernière, vous avez choisi d'amender l'article 5 du texte proposé par le Conseil d'Etat. Ce dernier estime que votre décision pose des problèmes d'application juridique, mais aussi des problèmes de valeurs. Par conséquent, le Conseil d'Etat vous invite à revenir à la version initiale, et c'est dans ce contexte — COVID, extraordinaire, hors normes, qui implique les efforts de chacune et de chacun d'entre nous, des établissements publics et privés — que le gouvernement vous a adressé un courrier.

D'abord, rappelons qu'il s'agit de l'ensemble des organismes subventionnés et non pas uniquement des EMS et que, dans ce cadre, ces organismes sont soumis à la LSubv. En outre, nous ne parlons que des réserves libres, qui doivent être utilisées aux moments difficiles, dans des moments de crise.

Pour répondre à M. Buffat qui peint le diable sur la muraille en arguant qu'il n'y aura pas de relance, c'est erroné, car toutes les réserves affectées, en particulier pour les équipements ou pour l'immobilier, ne sont pas concernées par le texte du Conseil d'Etat et restent totalement acquises aux institutions. S'agissant des montants, il est question de réserves libres de 109 millions, selon les comptes des institutions.

J'aimerais aussi répondre à M. Berthoud qui supposait qu'on ignorait d'où venaient ces chiffres. Je rappelle que, dans le cadre d'un plan comptable imposé, la Direction générale de la cohésion sociale reçoit les comptes des institutions d'hébergement. Ce plan fixe des règles pour la comptabilisation des réserves. Les institutions peuvent comptabiliser des réserves à but spécifique, pour les projets de construction ou d'équipement, par exemple. Les comptes qui ont été pris pour cette analyse correspondent aux réserves libres, et les organes de révision des institutions valident cette répartition. Par conséquent, les chiffres dont nous disposons proviennent des institutions : il s'agit bel et bien des réserves libres, à hauteur de 109 millions.

A plusieurs reprises, il a été avancé qu'en commission, nous avons parlé de solutions uniformes, pour ensuite revenir sur nos propos. Cela n'est pas le cas ; j'aimerais rappeler que l'uniformité s'applique dans un cadre légal — la LSubv — auquel nous sommes tous soumis. Relativement à ce cadre, nous analysons les situations de chaque institution. Ainsi, l'uniformité est garantie et l'égalité de traitement veut que soient traitées de manière semblable les situations semblables, et de manière différente les situations différentes, car c'est bel et bien cela l'égalité de traitement. Et ce respect est assuré dans le cadre de la solution préconisée par le Conseil d'Etat.

Ensuite, quant à la question du cas par cas, cela ne signifie pas l'arbitraire ! Ce ne sont pas des solutions subjectives qui seraient décidées à la tête du client ! Dans le cadre de l'arrêté et du décret qui vous sont soumis, et dans celui de la LSubv, une directive d'application permettrait de poser un contexte normatif, qui garantirait que toutes les situations soient traitées dans un contexte ou un cadre semblable.

La LSubv, même avec le COVID, reste en vigueur. L'article 6 indique qu'avant de rechercher l'aide étatique, il faille trouver d'autres solutions et en particulier observer la situation du bénéficiaire. Ce principe cardinal de l'activité étatique, la subsidiarité, est ancré dans notre législation, pour éviter des aides arrosoirs. Il ne s'agit pas d'aller puiser dans les réserves des institutions, mais d'identifier dans quel cas l'Etat intervient. La subsidiarité est un principe extrêmement important qui se doit d'être appliqué de manière égale. Par conséquent, il n'est pas normal de l'appliquer dans un cadre, par

exemple pour la culture, mais de ne pas s'y employer dans les cas qui nous concernent. En outre, ce principe de subsidiarité vise justement à éviter la technique de l'arrosoir souvent fustigée dans ce Parlement.

Enfin, nous vous avons adressé quelques calculs qui tendent à rassurer et à expliquer la manière dont pourraient être appliqués les critères évoqués, qui permettent d'observer, en fonction de la situation des institutions, dans quels cas l'Etat pourrait ou non intervenir, en prenant en compte les réserves libres, à hauteur de 50 %, ce qui permettrait d'en laisser une part à disposition des institutions, pour autant qu'elles en aient besoin. Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à revenir à la version initiale.

L'amendement de la minorité de la commission est refusé par 71 voix contre 64 et 1 abstention.

**Mme Jessica Jaccoud (SOC), rapportrice de minorité** : — Je demande le vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**La première vice-présidente** : — Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la minorité de la commission (retour au texte du Conseil d'Etat) votent oui, celles et ceux qui s'y opposent votent non ; les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement de la minorité de la commission est refusé par 73 voix contre 66.

*(Voir annexe en fin de séance.)*

L'article 5 est accepté tel qu'admis en premier débat par 76 voix contre 15 et 44 abstentions.

Les articles 6 à 12, et 13, formule d'exécution, sont acceptés tels qu'admis en premier débat à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 108 voix contre 1 et 24 abstentions.**

*Projet de décret sur l'organisation du système de soins pendant la phase de lutte contre le coronavirus (COVID-19)*

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.**

---

**Postulat Maurice Neyroud – Pour que la viticulture vaudoise sorte du confinement  
(20\_POS\_213)**

*Texte déposé*

La viticulture, déjà en proie à de grandes difficultés avant l'arrivée du COVID-19, subit de plein fouet les conséquences de la pandémie. Tous les indices indiquent une probable baisse des ventes de vin de l'ordre de 35 % en Europe et, la Suisse n'y échappera pas. Les conséquences seront multiples :

- Risque probable d'une augmentation des importations. La Suisse restera un pays avec un pouvoir d'achat plus élevé que ses voisins, et les vins étrangers vont tenter d'augmenter encore leurs parts de marché dans notre pays, part qui se monte aujourd'hui déjà à 72,5 % chez les grands détaillants.
- Les caves sont pleines de la récolte de 2019, la récolte 2018 n'est pas totalement vendue et nous sommes à quelques mois des prochaines vendanges. Certaines caves n'auront pas la place d'encaver le nouveau millésime.
- Chute des prix dans les marchés de vrac, les prix définitifs du raisin de la récolte 2019 ont déjà baissé de 20 %.

- Des exploitants décident de renoncer aux surfaces affermées, surfaces qui auront de la difficulté à trouver un exploitant.
- Beaucoup d'entreprises sont mises à mal avec des risques de faillites, de vignes à l'abandon et une relève découragée par la situation.

La viticulture vaudoise est donc fortement touchée par la crise actuelle. Les mesures prises par la Confédération et le canton sont assurément à saluer, mais il est à craindre qu'elles ne suffisent pas.

La seule solution durable est d'augmenter les parts de marché des vins suisses et vaudois en particulier.

J'invite donc le Conseil d'Etat à proposer au Grand Conseil un train de mesures en vue de soutenir le secteur viticole vaudois, notamment dans sa stratégie de conquête de marché.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Maurice Neyroud  
et 27 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Maurice Neyroud (PLR) :** — Ce n'est plus un secret : la viticulture mondiale est en crise. La production dépasse la consommation, ce qui incite toutes les régions viticoles du monde à redoubler d'efforts pour gagner des parts de marché, notamment dans notre chère Suisse qui reste très attractive, avec un pouvoir d'achat important. Les coûts de production suisses, vaudois en particulier, font qu'il est difficile, voire impossible d'être concurrentiels vis-à-vis des vins importés. Le COVID-19 a provoqué un tsunami dans toute l'économie et la viticulture n'y a évidemment pas échappé. La fermeture des restaurants, l'annulation des manifestations liées au vin — caves ouvertes, marché des vins, festivals, girons et autres manifestations qui font la part belle aux vins vaudois — ont provoqué une chute drastique des ventes de vin et la suite s'annonce peu brillante : les spécialistes annoncent une baisse importante et durable de la consommation de vin. En 2018, en Suisse, cette consommation s'est montée à 89 millions sur une consommation totale de 244 millions, soit une part de 35 % de vins indigènes. Il suffirait donc que la tendance s'inverse de quelques pourcents pour que la viticulture puisse sortir du marasme.

La Confédération et le canton de Vaud ont déjà pris des mesures pour soutenir la viticulture qui sont à saluer et nous aurons l'occasion d'en discuter tout à l'heure. Mais ces mesures ne seront malheureusement pas suffisantes et il est à craindre que certaines exploitations ne se relèvent pas de la crise. Les coûts d'exploitation au plus bas, conjugués à une baisse du quota et à une baisse du prix du kilo de raisin font que certains producteurs n'auront pas d'autre choix que d'abandonner la culture de certaines parcelles, qui deviendront des friches. La solution passe donc obligatoirement par une conquête de marché et une revalorisation des vins vaudois auprès des consommateurs.

Le présent postulat demande donc au Conseil d'Etat d'y réfléchir et de faire des propositions, de manière à aider à conquérir ou à reconquérir des parts de marché.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**

#### **Motion Martine Meldem et consorts – Pour un aménagement du territoire cohérent et synonyme de qualité de vie, utilisons pleinement le potentiel des villages vaudois ! (20\_MOT\_155)**

##### *Texte déposé*

La législation sur l'aménagement du territoire, mise en pratique dans notre canton par le Plan directeur cantonal a des buts clairs, dont ceux de préserver des surfaces arables de qualité et de densifier les milieux déjà bâtis afin d'éviter le mitage du territoire. Or, sur le terrain, on constate souvent des incohérences par rapport aux buts de la législation en vigueur.

Effectivement, de nombreux villages vaudois, respectant tous les critères autorisant un certain développement du nombre d'habitants (notamment en ce qui concerne la desserte en transports publics), se heurtent à l'impossibilité d'utiliser de manière efficiente des importants volumes bâtis existants. C'est par exemple très souvent le cas en zone village dans des bâtiments ayant servi à l'agriculture ou à l'artisanat, des volumes immenses limités à quelques habitants.

Or, la législation actuelle arrête de façon conséquente la densification de la zone village située dans des régions hors agglomérations. En effet, le Plan directeur cantonal met une priorité absolue sur une extrême densification des grands centres comme l'agglomération compacte Lausanne-Morges, avec la prévision de voir arriver 75'000 nouveaux habitants d'ici à 2030. (Mesure A11 du plan directeur cantonal).

L'accueil d'une telle quantité de nouveaux habitants sur une période si courte ne peut pas se faire sans avoir pour conséquence irrémédiable un étalement urbain de nos villes et donc un sacrifice de nos terres les plus fertiles. La mise en œuvre du Plan directeur cantonal qui va nous mener à ce résultat est donc purement et simplement contraire aux principes fondamentaux de l'aménagement du territoire cités plus haut.

Ainsi, il est essentiel de mieux répartir ces futurs habitants en optimisant l'utilisation du bâti existant, y compris dans les zones périphériques suffisamment desservies par les transports publics, en utilisant notamment les volumes immenses qu'offrent les bâtiments existants.

De plus, réaffecter des bâtiments existants à des fins d'habitation ou d'activités permet de tenir compte de l'harmonie esthétique de nos villages dont le caractère architectural peut ainsi être préservé.

Densifier le bâti a les mêmes incidences positives que l'on soit en ville ou en campagne, notamment au niveau des économies d'échelle en ce qui concerne le raccordement aux équipements et aux transports publics existants.

En conclusion, cet assouplissement permettrait donc de concilier tous les intérêts en présence. D'une part, les intérêts publics liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement (densification vers l'intérieur du tissu construit et limitation de l'étalement urbain), et d'autre part, les intérêts des communes à accueillir de nouveaux contribuables prêts à faire vivre nos villages vaudois.

**Compte tenu de ce qui précède, la présente motion demande au Conseil d'Etat :**

- **De permettre une utilisation pragmatique et efficace du potentiel d'accueil d'habitants ou d'activités dans les bâtiments existants par l'occupation des volumes et des surfaces situées en zone village des communes hors centres et d'ainsi préserver les surfaces d'assolement.**
- **De revoir la mesure A11 en conséquence, en particulier en ce qui concerne la répartition spatiale des futurs nouveaux habitants du canton entre ville et campagne.**

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Martine Meldem  
et 21 cosignataires*

#### *Développement*

**Mme Martine Meldem (V'L) :** — Cette motion aurait pu s'intituler « Sauver les terres de l'Arc lémanique », mais il semble que cette formule soit peu adroite. Pourtant, ce sera bien le titre de la future initiative, si l'application vaudoise de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ne retrouve pas ses esprits. La législation sur l'aménagement du territoire, mise en pratique par le Plan directeur cantonal (PDCn) devrait être claire : elle devrait consister à préserver les terres arables de qualité et à densifier les milieux déjà bâtis, afin d'éviter le mitage du territoire. Or, sur le terrain, on constate souvent des incohérences par rapport aux buts du législateur. De nombreux villages vaudois se heurtent à l'impossibilité d'utiliser de manière efficiente les volumes bâtis existant en zone villages, dans des bâtiments ayant déjà servi à l'agriculture ou à l'artisanat. Cela représente des volumes immenses, qui restent limités à quelques habitants. Or, la législation vaudoise arrête de façon conséquente la densification de la zone village située dans les régions hors agglomération. Le PDCn met une priorité absolue sur une extrême densification des grands centres, telle l'agglomération

compacte Morges-Lausanne, avec la prévision de voir arriver 75'000 nouveaux habitants d'ici 2030, selon la mesure A11 du PDCn. Basé sur un concept d'avant-LAT, l'accueil d'une telle quantité de nouveaux habitants sur une période si courte ne peut pas se faire sans un étalement urbain de nos villes et donc la transformation de nos terres les plus fertiles en un désert minéral, une pompe à chaleur en été et propice à la désorganisation en hiver. La mise en œuvre du PDCn, qui va nous mener à ce résultat, est donc purement et simplement contraire aux principes fondamentaux de l'aménagement du territoire cités plus haut. Ainsi, il est essentiel de mieux répartir ces futurs habitants en optimisant l'utilisation du bâti actuel, y compris dans les zones périphériques suffisamment desservies par les transports publics. De plus, réaffecter ces immeubles à des fins d'habitation ou d'activité permet de tenir compte, en campagne, des raccordements, des équipements et des transports publics existants. D'ailleurs, la problématique est théoriquement identifiée dans le « Plan climat » de juin 2020, qui parle de protection et de qualité des sols dans les outils d'aménagement du territoire du PDCn, outils de planification, règlements, etc. L'identification des sols de qualité présente les plus grands bénéfices concrets pour la société, c'est-à-dire fertilité, biodiversité, régulation du climat, santé et qualité de vie et introduit la protection qualitative des sols dans l'aménagement du territoire.

En clair, sauver les terres fertiles de l'Arc lémanique est essentiel, car, en termes de biodiversité et de diversification de notre alimentation, les terres de St-Sulpice, de Gland ou de Nyon sont complémentaires et indispensables à celles du Pied-du-Jura. Les kiwis cultivés à Allaman et les premières salades récoltées à Denges en mars profiteront toujours d'une température de printemps plus douce que celles plantées à Gimel et à Bière, qui sont récoltées en mai. En conclusion, une adaptation rapide du PDCn permettrait de concilier tous les intérêts en présence. D'une part, elle participerait à la fois aux intérêts publics liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement — la densification vers l'intérieur — et aux intérêts des communes, qui pourraient ainsi accueillir de nouveaux contribuables.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

**Résolution Valérie Induni et consorts – Recevoir un prêt covid-19 et des RHT puis effectuer un licenciement collectif, tout en demandant une ouverture de faillite, le tour de force inacceptable de Day Medical SA ! (20\_RES\_045)**

*Demande d'introduction d'une résolution urgente dans l'ordre du jour*

**Mme Valérie Induni (SOC) :** — En vertu de l'article 136 de Loi sur le Grand Conseil, je souhaite déposer une résolution urgente sur l'affaire Day Medical SA, qui a reçu un prêt Covid-19 et des réductions d'horaire de travail (RHT) avant d'effectuer un licenciement collectif et de demander une ouverture de faillite.

Cette demande est acceptée par 72 voix contre 37 et 5 abstentions.

**La présidente :** — Comme votre texte est cosigné par plusieurs présidents de groupe, je vous propose de le développer maintenant.

*Texte déposé*

Le 11 mai dernier, l'entreprise Day Medical SA a licencié la totalité de ses employés et employées, au nombre de 40 environ, sans aucune consultation des partenaires sociaux<sup>9</sup>. De nombreuses personnes se retrouvent ainsi au chômage ou sans revenu. Les salaires d'avril et de mai n'ont pas été versés alors que l'entreprise avait requis les réductions d'horaire de travail (RHT). Une partie des RHT, des

---

<sup>9</sup> L'ensemble des informations sont tirées du communiqué de presse d'UNIA Vaud du 11 Juin 2020, du courrier du 17 juin 2020 adressé par UNIA aux chef.f.es de groupe du Grand Conseil et de l'article de PME Magazine du 11 Juin 2020 intitulé « Soupçons d'arnaques sur fond de tests sanguins ».

allocations pour maladie et des allocations familiales ont été encaissées, mais n'auraient pas été reversées.

Le même jour, Day Medical SA a ouvert une procédure de faillite, tandis que la société Haemokinesis — qui avait racheté Day Medical SA en octobre 2018 — basée en Australie, demandait aux clients de Day Medical SA de s'acquitter de leurs factures en cours sur un compte Haemokinesis en Australie. Quelques salarié.e.s ont alors été réengagés avec un contrat Haemokinesis pour réceptionner et faire sortir du matériel de l'entreprise Day Medical SA, en procédure de faillite ! Ces employé.e.s se sont adressées au Ministère public du canton pour demander que des mesures soient entreprises pour éviter un siphonnage des actifs.

Selon les informations transmises, la société Day Medical SA aurait obtenu un prêt COVID-19 de 250'000 francs et des prestations des RHT. Le fait, pour une entreprise, de toucher un prêt COVID-19 et des RHT, tout en procédant à un licenciement collectif et en lançant une procédure de faillite, nous heurte particulièrement.

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat examine toute éventuelle fraude aux RHT et aux prêts COVID de Day Medical SA, sanctionne cas échéant la violation d'obligation d'annonce de licenciements (art. 29 et 39 LSE) et procède aux dénonciations pénales de ces agissements, s'il y a lieu. Par ailleurs, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat fasse tout son possible pour que les RHT demandées pour les employé.e.s leur soient effectivement versées.

(Signé) Valérie Induni  
et 43 cosignataires

#### Développement

*La résolution étant accompagnée de 43 signatures, la première vice-présidente ne demande pas l'appui de 20 députés.*

**Mme Valérie Induni (SOC) :** — Le 11 mai dernier, l'entreprise Day Medical SA a licencié la totalité de ses employées et employés, au nombre de 40 environ, sans aucune consultation des partenaires sociaux. De nombreuses personnes se retrouvent ainsi au chômage ou sans revenu. Les salaires d'avril et de mai n'ont pas été versés, alors que l'entreprise avait requis les réductions d'horaire de travail (RHT). Une partie des RHT, des allocations pour maladie et des allocations familiales ont été encaissées, mais n'auraient pas été reversées.

Le même jour, Day Medical SA a ouvert une procédure de faillite, tandis que la société Haemokinesis — qui avait racheté Day Medical SA en octobre 2018, qui a les mêmes administrateurs et basée en Australie — demandait aux clients de Day Medical SA de s'acquitter de leurs factures en cours sur un compte Haemokinesis en Australie. Quelques salarié-e-s ont alors été réengagé-e-s avec un contrat Haemokinesis pour réceptionner et faire sortir du matériel de l'entreprise Day Medical SA, en procédure de faillite ! Ces employé-e-s se sont adressées au Ministère public du canton pour demander que des mesures soient entreprises pour éviter un siphonnage des actifs.

Selon les informations transmises, la société Day Medical SA aurait obtenu un prêt COVID-19 de 250'000 francs et des prestations des RHT. Le fait, pour une entreprise, de toucher un prêt COVID-19 et des RHT, tout en procédant à un licenciement collectif et en lançant une procédure de faillite, nous heurte particulièrement.

Le journal PME Magazine jette un regard très sévère sur l'entreprise, quand il écrit, en préambule dans son article du 11 juin, « l'affaire est digne d'un polar : demande de séquestres de cellules sanguines, lettres d'intimidation, fraudes supposées au crédit COVID-19, licenciements collectifs et plus d'un million de francs volatilisés. »

Comme pour les faillites à répétition, il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur les entreprises en général, mais au contraire de pointer du doigt celles qui ne respectent pas les codes et agissent de manière malhonnête. Bien entendu, la justice traitera ce dossier en toute indépendance. Toutefois, nous pensons que le politique a aussi un rôle à jouer en dénonçant publiquement ces agissements d'arnaqueurs. Nous vous invitons donc à soutenir la résolution suivante :

« Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat examine toute éventuelle fraude aux RHT et aux prêts COVID de Day Medical SA, sanctionne cas échéant la violation d'obligation d'annonce de licenciements et procède aux dénonciations pénales de ces agissements, s'il y a lieu. Par ailleurs, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat fasse tout son possible pour que les RHT demandées et octroyées pour les employé-e-s leur soient effectivement versées. »

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Keller (EP) :** — Le groupe Ensemble à Gauche et POP est signataire de cette résolution, qui parle pour elle-même : profiter de l'argent public en temps de Covid, puis licencier paraît choquant. Nous pensons d'abord aux employés licenciés : qu'ils reçoivent ce qui leur appartient. Nous soutenons donc cette résolution et vous invitons à faire de même.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Le groupe des Verts vous invite aussi à soutenir cette résolution. Le comportement de cette entreprise est indigne, irresponsable et scandaleux. Il est évident que les affaires judiciaires vont suivre leur cours, mais notre devoir de politiciens est de manifester notre indignation face à cette situation et de s'assurer que toute la lumière soit faite sur les différentes décisions prises.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Le cas de Day Medical est regrettable et doit être dénoncé. Ce ne sera malheureusement pas le seul cas d'entreprise ayant touché indûment un prêts Covid et RHT. Les employés se sont adressés au Ministère public. C'est maintenant à la justice de traiter les plaintes et de faire la lumière sur les procédés dénonçables dans l'affaire de Day Medical SA. Nous lui faisons confiance pour chercher et obtenir tous les éléments auprès des services concernés. Au nom de la séparation des pouvoirs — je parle en mon nom, car je n'ai pas eu le temps de consulter tout le groupe PLR — je ne soutiendrai pas cette intervention parlementaire, estimant qu'il faut laisser la justice faire son travail et qu'elle le fera en toute intégrité.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — J'ai été saisi de cette résolution ce matin, alors je n'ai pas pu en parler au Conseil d'Etat. Toutefois, je souhaite vous donner quelques éléments sur ce dossier. D'après les éléments qui figurent dans le texte déposé, l'entreprise aurait bénéficié d'un prêt Covid de 250'000 francs, soit probablement un prêt Covid 1 — jusqu'à 500'000 francs. Ces prêts sont octroyés par les établissements bancaires et couverts par un cautionnement à 100 % de la Confédération. Le canton de Vaud, son administration et ses départements ne fait pas partie de cette procédure et il n'a donc pas accès au dossier. Il n'a été saisi d'aucune demande et n'a pris aucune décision en la matière. Il ne peut donc pas déposer une plainte pénale ou une dénonciation sur cet aspect des choses, puisqu'il est totalement étranger à la procédure. C'est une procédure entre l'entreprise, l'établissement bancaire et la Confédération ; le canton n'est pas partie prenante à la procédure Covid 1, mais il l'est dans le cadre des prêts Covid 2. Cet aspect de la demande ne peut donc pas être satisfait, puisque nous ne faisons pas partie de la procédure.

Concernant les RHT, il en va différemment, puisqu'ils font l'objet d'une décision du Service de l'emploi, suivie d'une décision de versement par une caisse de chômage — il y en a trois dans le canton. Je suis en mesure de vous indiquer que l'administration, notamment la caisse de chômage cantonale, a d'ores et déjà dénoncé au parquet l'entreprise en question pour avoir fourni des renseignements apparemment faux à la caisse de chômage. Cet aspect de la demande de la résolution est d'ores et déjà réalisé par le Conseil d'Etat. La justice suivra son cours. Les faits nous semblent suffisamment graves pour que la dénonciation ait été faite sans attendre la présente résolution.

Le Conseil d'Etat trouve scandaleux ce type de comportement. C'est pour cela que nous n'avons pas attendu une quelconque résolution pour saisir le Ministère public concernant les RHT — seul aspect de cette résolution qui relève du canton.

La discussion est close.

**La résolution est adoptée par 62 voix contre 55 et 4 abstentions.**

**Exposé des motifs et projet de décret sur l'aide à la relance économique dans les secteurs touristiques durablement impactés par la crise liée au coronavirus (COVID-19) (233-2)**

*Rapport de la commission*

*(Voir annexe en fin de séance.)*

*Premier débat*

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice** : — La commission a été nantie de ce projet de décret le lundi après-midi ; nous l'avons traité en urgence le mardi matin. On nous a dit que ce projet de décret serait vite traité, d'où notre surprise lorsque nous l'avons reçu, car nous avons été obligés de siéger une deuxième fois en urgence. La commission n'a peut-être pas eu tout le temps nécessaire pour creuser le contenu de ce projet de décret. Il ne serait donc pas étonnant que, dans ce plénum, des questions ou remarques complémentaires soient faites — peut-être même par des membres de la commission qui voudraient avoir des éclaircissements sur des points qui ne nous sont pas apparus au moment du débat. La commission a longtemps débattu de plusieurs aspects concernant le montant de 20 millions destiné à apporter un soutien aux locataires et aux bailleurs et qui n'a que très peu été utilisé, ce qui a permis d'attribuer le reste de ce fonds — 15 millions — à ce programme de relance.

Nous avons également beaucoup discuté de la question de la charte qui nous a été présentée en commission. M. le conseiller d'Etat était ouvert à l'idée qu'elle soit modifiée, même après la séance, et complétée d'un certain nombre de points.

Nous avons également longuement débattu sur la question de la protection des données et de leur hébergement. Après la commission, nous avons reçu des informations concernant le fait que ces données étaient bien stockées chez Amazon, mais en Europe, un élément en partie rassurant pour certains commissaires.

Il a également été relevé qu'il ne figurait pas d'informations concernant le coût de ce programme, développé sur la plateforme Qoqa. C'est un sujet qui sera questionné lors du débat. Ce projet de décret a été accepté par la commission avec deux amendements de précision ou de forme.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat** : — Je remercie la commission, ainsi que le Grand Conseil, de traiter cette question dans des délais brefs, qui ne sont pas dus à l'impréparation du Conseil d'Etat ou à des problèmes administratifs, mais à la réalité de la conjoncture. A l'heure où je vous parle, près de 150'000 Vaudois sont en RHT ; il y a donc un impératif : la relance économique. Nous ne voulons pas que les personnes au chômage partiel deviennent rapidement des « chômeurs à plein temps ». Il est donc urgent d'agir. Aujourd'hui, le temps est moins à l'indemnisation des pertes subies qu'à la nécessité de faire en sorte que ces pertes économiques soient réduites au maximum et donc que la relance économique dans ce canton devienne une réalité. Ce constat, unanimement partagé par le Conseil d'Etat, l'a amené à présenter rapidement et sérieusement le présent décret, qui présente les avantages suivants :

1. Il comprend un effet multiplicateur très important en termes de consommation, estimé entre 4 et 5. Cela signifie que, pour chaque franc investi par le canton, le chiffre d'affaires dans l'économie locale est 4 à 5 fois supérieur. Nous en voulons pour preuve les expériences précédentes d'opérations de moindre importance, mais de même nature.
2. Nous avons, pour la première fois, établi une charte qui représente les valeurs auxquelles la transaction commerciale doit répondre. Cette charte est ambitieuse ; scrupuleusement suivie, elle permet de garantir une consommation locale qui respecte les principes économiques prévus dans Loi sur l'appui au développement économique (LADE) qui fait aujourd'hui l'objet d'une analyse par une commission parlementaire.
3. C'est aujourd'hui qu'il faut agir et pas demain ! C'est aujourd'hui que la relance économique doit se faire et non pas à la rentrée.
4. Le succès remporté par cette opération, à l'heure où je vous parle, est considérable. L'ensemble des offres répond scrupuleusement au cahier des charges et au décret tel que présenté à la commission.

Concernant la protection des données, la plateforme concernée et l'entreprise Qoqa, à laquelle nous avons recouru, bénéficient de la crédibilité de la Fédération romande des consommateurs (FRC). La FRC est partenaire de ce *business model* et l'a validé dans les grandes lignes. Les données sont stockées, non pas aux Etats-Unis ou en Chine, mais en Europe — en Irlande et en Allemagne. Le droit suisse s'applique aux transactions — cette question a été posée en commission ; nous avons vérifié et nous pouvons le confirmer. La procédure liée aux marchés publics a été validée par le Service de justice de l'Etat ; nous avons même demandé l'avis d'un expert — l'étude Rodondi, qui est une des études les plus compétentes en matière de marchés publics. Tout cela a été validé, y compris par la cellule « marché public » relevant du département de Mme Gorrite. Sur le plan juridique, il n'y a strictement rien à dire.

Concernant la charte, un certain nombre de suggestions ont été émises lors des travaux de la commission. Nous les avons reprises en totalité. Ces éléments sont aujourd'hui parties prenantes de la charte et scrupuleusement respectés dans l'opération.

Au sujet de la protection des données, vous avez évoqué la question des 15 millions investis par l'Etat dans cette opération. Je résume brièvement l'opération : il s'agit de stimuler la consommation et la reprise économique, au bénéfice — et seulement — d'acteurs locaux des secteurs liés au tourisme au sens large : cela touche la viticulture, les loisirs, la culture, la restauration et l'hôtellerie. A l'heure actuelle, 39 % des offres relèvent de la viticulture et des brasseurs, 32% de la restauration, 12 % de l'hébergement, 13 % des loisirs, 3 % de la culture et 1 % des transports publics, qui est l'autre élément de cette opération en faveur d'une reprise des transports publics. Les gens sont aujourd'hui inquiets à l'idée de reprendre les transports publics et nous souhaitons les inciter à le faire, pour des motifs qui touchent à la fois à l'environnement et à la circulation. Cette opération a été annoncée il y a une semaine, j'en suis désolé. Ce calendrier était impératif en regard de la procédure de marché public et de la nécessité d'agir immédiatement. Je sais qu'un certain nombre de députés sont de mauvaise humeur ; je vous présente mes excuses, au nom du Conseil d'Etat comme à titre personnel. Mais s'il vous plaît, faites une pesée d'intérêt entre un calendrier parlementaire devant être scrupuleusement respecté et la nécessité de répondre aux inquiétudes économiques considérables de tous ces secteurs. Près de 160'000 Vaudois sont au chômage partiel ! C'est à ce défi, à cet impératif d'agir que nous devons répondre. Je vous appelle, comme la commission, à donner suite à ce décret, qui est très important pour les secteurs concernés et qui répond à une attente — j'en veux pour preuve l'intérêt que cela a suscité dans l'ensemble des filières, le nombre d'inscriptions, la réussite enregistrée pour l'heure dans l'ensemble de cette opération, qu'il s'agisse des transports publics ou du volet économie au sens large.

Je vais terminer par une boutade, à l'heure de l'apéritif. Je me réjouis que même parfois ceux qui ont fait part de leur mauvaise humeur il y a une semaine aient été parmi les premiers à saisir l'occasion de Qoqa et à inscrire leur propre entreprise sur la plateforme concernée. Même si certains députés ont été heurtés par la procédure rapide suivie par le Conseil d'Etat, nous sommes capables de saisir les opportunités et il faut s'en réjouir. C'est la démonstration que vous et moi pouvons parfois saisir l'essentiel et laisser de côté l'accessoire — l'accessoire étant parfois la procédure.

*(Le débat est interrompu.)*

---

*La séance, levée à 12 heures, est reprise à 14 heures.*

---

*(Le débat est repris.)*

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Stéphane Montangero (SOC) :** — Nonobstant les conditions très particulières du traitement parlementaire de cet objet, c'est une belle action de relance économique, avec des conditions solides, un bras de levier qui devrait être efficace et qui mérite d'être soutenu. Car nous sortons d'une crise économique majeure qui, n'en déplaise à certains, n'a pas été déclenchée de manière irréfléchie, mais suite à un des plus grands fléaux de notre temps moderne, qui a mis à mal notre système, notre société et nos emplois. Des mesures palliatives ont été décidées pendant le gros de la crise, par la Confédération ou par les cantons. A ce niveau, relevons par exemple les aides aux loyers des petits commerces et des cafetiers-restaurateurs. Ce projet de décret fait le constat que cette aide a frappé à côté pour de trop nombreux acteurs, que la mesure — sans doute à cause des seuils d'éligibilité trop bas — ont loupé la cible. Pourtant, des voix s'étaient rapidement élevées pour le mentionner, mais sans succès. Ainsi, sur les 20 millions prévus, il est apparu qu'un dixième est utilisé au 12 juin et que, de fait, 15 millions pourraient être réattribués d'une autre manière. C'est ce que fait intelligemment le Conseil d'Etat avec ce projet de décret 233–2.

Disons-le tout de go : cette action de relance est plus que bienvenue ; nous pourrions même décliner ce mot dans toutes les langues, y compris celle de Shakespeare, tellement elle va dans le bon sens. Elle déploie des effets de levier importants, en ciblant les besoins de relance rapide et les activités du tourisme au sens large, y compris les transports publics — à ce propos, je décline mes intérêts : je suis membre du conseil d'administration de CGN SA — ou encore pour tous les milieux de la culture. De surcroît, elle est basée sur une expérience à succès, à savoir la plate-forme DireQt, qui a déjà aidé, partout en Suisse romande, de nombreux commerces, producteurs et autres artisans de la vigne ou du houblon. Elle a permis que, pour chaque franc investi par les sponsors résultent 4,50 francs en bout de chaîne. Nous avons donc une double certitude : la première est que nous devons donner un coup de main fort à notre économie touristique, et ce, rapidement, afin de relancer la machine ; la seconde est que le modèle proposé par le Conseil d'Etat a fait ses preuves et que les bras de levier déployés ont de réels effets. Le fait que ce fonds soit déjà utilisé à 15 % quelques jours après son lancement est un gage supplémentaire. Quelle richesse d'offres aux quatre coins de notre canton s'étale désormais devant nos yeux, devant ceux de la Suisse romande et plus loin également. Que ce soient les restaurants, les hôtels, les musées, les visites culturelles, les viticulteurs, les brasseurs, n'en jetez plus ! Vous trouverez quasi à coup sûr une offre qui vous alléchera les babines ou vous relaxera rien qu'en la regardant. A coup sûr également, cela fera monter la proportion de produits locaux, vantés dans ce projet de décret, au sein de la plateforme Qoqa qui, par ailleurs, a peut-être une trop forte propension à mettre des produits, notamment au niveau du vin et des bières, qui viennent des quatre coins de la planète. Certes, un certain nombre de problèmes ont été soulevés par la commission, outre la manière de travailler qui était plus que limite. Cela a touché en particulier à la protection des données au sens large, mais notamment informatiques — leur traitement, leur stockage, les lieux et les juridictions.

Aux nombreuses questions posées par les membres de la commission, des réponses ont été apportées et sont dûment répertoriées dans le rapport qui vous est parvenu. Je ne vais donc pas m'étendre à ce propos, mais je regrette, une fois de plus, que nous soyons dépendants des géants informatiques Google, Apple, Facebook et Amazon — les GAFA. Puis, ce coup de projecteur sur les potentialités de l'EPFL donnait un coup d'accélérateur et amenait un coup de *boost* aux promoteurs vaudois de la plateforme au nom de boissons à la caféine. A relever enfin que le tout est accompagné d'une charte que tous les partenaires qui souhaitent profiter de la plateforme *WelQome* doivent signer et s'engager à respecter, avant tout dans les lignes directrices en matière de développement durable, ce que nous saluons vigoureusement. Cette charte est de la compétence du Conseil d'Etat et nous ne nous prononcerons donc pas à son sujet aujourd'hui. Mais il nous faut relever que celle-ci a pu évoluer et intégrer la plupart des remarques qui avaient été faites en commission et nous en remercions le Conseil d'Etat. Alors, parce qu'il y a quelques mois les groupes n'annulaient pas leur réservation dans les bistrotts sans raison, parce que nous n'avons alors pas fait fi du bon sens, mais nous sommes laissés guider par lui, parce que nous savons trop bien ce que les crises économiques engendrent comme détresse sociale sur une bien plus longue durée que la crise économique elle-même, je vous invite à passer du Dafalgan au Coca aussi vite que possible, mais aussi soigneusement que nécessaire, via l'adoption de ce décret qui permet cette action de relance si bienvenue. Je vous invite à soutenir l'entrée en matière puis l'ensemble des articles de ce soi-disant tout bref projet de décret, comme l'a fait votre commission.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Le groupe des Verts n'est pas unanime sur ce décret, mais la plupart d'entre nous entreront en matière et le soutiendront, en faveur des secteurs touristiques durablement impactés. Nous avons trois réserves sur ce sujet :

- les 15 millions de francs sont puisés sur le montant de 20 millions que le Conseil d'Etat vouait aux loyers des petits commerces et cafés-restaurants. De nombreux bailleurs — et nous le déplorons — n'ont pas conclu de convention ni accepté de prendre en charge la moitié des loyers des mois de mai et de juin. Dès lors, l'Etat n'a versé que 2 millions de francs pour couvrir le quart de ses loyers commerciaux, mais si d'autres demandes venaient encore, il reste une marge de 2 ou 3 millions.
- Pour faire face à des demandes simultanées nombreuses sur les offres et gérer les 700'000 internautes de sa communauté, Qoqa stocke ses adresses chez Amazon, en Irlande et en Allemagne surtout. Même si le règlement européen général sur la protection des données s'applique, cela pose un problème de protection des données à l'heure du *Cloud Act* du président Trump qui étend son emprise sur les données des géants mondiaux d'Internet. Sur demande de la commission, la charte pour la durabilité est renforcée, pour respecter les conditions des branches et notamment les conventions collectives, les contrats type, et pour s'abstenir de toute discrimination ajoutant l'identité de genre et l'orientation sexuelle, en particulier.
- Une fois la charte signée par l'entreprise, par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, et par Qoqa, la mise en pratique de cette charte ne sera pas vraiment vérifiée, à moins que l'on reçoive des plaintes de clients ou d'autres personnes concernées. Pour cela, nous comptons sur l'attention citoyenne.

Par contre, plusieurs points nous convainquent : d'abord, quarante-six personnalités vaudoises ont demandé au Conseil d'Etat, ce printemps, une relance économique qui préserve le climat et la diversité du patrimoine naturel. En signant la charte, chaque partenaire du programme certifie chercher à éviter le gaspillage inutile de ressources, s'efforcer de réduire la quantité de déchets et de veiller à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement. Chaque partenaire s'engage également à encourager la clientèle à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur leur site. Vertes et Verts exigent un changement de cap vers une économie durable. Nos demandes pour réorienter la politique économique semblent enfin avoir des effets. Monsieur le conseiller d'Etat et son Service de la promotion économique et de l'innovation intègrent de nouveaux critères en collaborant avec le Bureau de la durabilité. Est-ce une ère différente qui débute ? Nous voulons en tout cas encourager ce tournant, en perspective de la politique d'appui au développement économique. L'impact de la crise est considérable sur le tourisme. Il est juste d'agir aujourd'hui pour inciter les gens à reprendre les transports publics et à redécouvrir les charmes du terroir vaudois. Notre Grand Conseil peut décider d'interrompre l'opération, mais ce serait fort mal compris par des petites et moyennes entreprises qui tentent vaillamment de sortir la tête de l'eau par des offres, qu'elles soient alternatives ou non. Aujourd'hui déjà, 15 % du fonds de soutien est utilisé, après six jours ; c'est un très bon départ pour *WelQome*. Dans sa majorité, le groupe des Verts vous appelle à approuver ce décret, comme l'a fait la commission par 13 voix et 2 abstentions.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Monsieur le conseiller d'Etat, j'aimerais juste vous dire *WelQome*. Nous ne vous attendions pas cet après-midi, mais plutôt demain, alors soyez le bienvenu au milieu de nous. Ainsi, nous pourrions enfin ratifier cet exposé des motifs et projet de décret. En effet, 15 % du fonds de soutien est redistribué, à l'heure actuelle. Je déclare mes intérêts : j'y participe et suis présent sur cette plateforme, ainsi tout est clair. J'encourage les Vaudoises et les Vaudois à se rendre sur la plateforme *WelQome*. Le Conseil d'Etat a eu une idée excellente ou géniale. En effet, le premier élément que je tiens à soulever est la proximité des produits que vous trouvez sur cette plateforme. Cette proximité crée une durabilité tant au niveau des exploitations qui présentent leurs produits que de l'hôtellerie. Bref, cela me paraît vraiment bon au niveau de la durabilité. Vous n'êtes pas sans savoir que je me suis offusqué, la semaine passée, monsieur le conseiller d'Etat ; j'accepte vos excuses, mais il est vrai que c'était un peu fort café, au niveau de la communication, que de faire un communiqué de presse à 14h39, alors que nous n'avions même pas traité du début des décrets ! Je ne m'excuserai pas et je l'assume. A l'heure actuelle, on ne peut plus amender le décret, vu qu'il est déjà

en route ; cela sera donc compliqué. Je suis convaincu qu'il est nécessaire pour notre économie vaudoise et locale de soutenir ce décret, aussi pour accélérer cette relance économique qui se veut, pour le moment, locale. La plateforme *WelQome* est très utilisée et vous y trouvez tout sur tout ce que vous pouvez faire dans le canton de Vaud. Je vous encourage donc à vous y rendre et à voter l'acceptation de ce décret, comme nous l'avons fait en commission.

**M. Vincent Keller (EP) :** — Nous voici donc à voter sur un décret déposé par le Conseil d'Etat durant l'état de nécessité et qui doit permettre de relancer l'économie vaudoise. Je ne serai pas aussi dithyrambique que M. le député Montangero, je vous prie d'avance de me pardonner. Revenons sur la forme, avant de parler du fond. Jeudi 11 juin, une commission *ad hoc* siège pour traiter la prolongation des onze décrets dont le délai d'extinction se situe au-delà de la date de fin de l'état de nécessité — il s'agit du projet de décret 233, que nous avons traité précédemment. Je déclare mes intérêts : j'étais membre de cette commission pour le groupe Ensemble à Gauche-POP. Nous avons traité une partie de ces arrêtés et, en toute fin de séance, la commission est informée par le Conseil d'Etat qu'un dernier arrêté sera déposé sous le régime de l'état de nécessité ; les membres de la commission recevront ce projet le lundi suivant. Précisons à ce stade que l'état de nécessité se terminait le vendredi 19 juin, soit quatre jours après. Le commissaire représentant de mon groupe que je suis aurais pu imaginer qu'un décret déposé sous le régime d'état d'urgence serait un petit objet impliquant une discussion relativement courte, mais loin de là, nous n'étions pas au bout de nos surprises. Reprenons le cours de l'histoire : la commission est saisie de l'arrêté Qoqa — l'arrêté 233-2 — le mardi 16 juin dernier entre huit heures et neuf heures, soit juste avant la séance plénière et après une nuit à lire et à analyser le projet. L'arrêté en question est sous embargo jusqu'au 23 juin, soit une semaine plus tard, les séances de groupe ayant lieu le lendemain. Les membres de la commission se retrouvent donc dans une situation assez particulière, celle de casser l'embargo et de passer le projet de décret aux députés du groupe ou de prendre la responsabilité de décider seuls. Mais attendez, il y a mieux : le mardi 23 juin, à l'heure même où ce Grand Conseil commence le traitement du fameux objet de 233, à 14 heures, le Conseil d'Etat tient une conférence de presse pour expliquer que 15 millions seront investis pour la reprise économique. S'ensuit un communiqué de presse du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) repris par l'ensemble de la presse et même plus loin. M. le conseiller d'Etat, grand amateur d'huîtres, de vins vaudois, d'Etivaz, et de Mozart — par contre, beaucoup moins de compositeurs vaudois qui tirent pourtant la langue aujourd'hui — a droit à un interview complet, l'après-midi même, dans un grand quotidien vaudois et au 19h30. On rappelle à ce stade que notre noble institution n'a pas encore l'ordre du jour de la séance durant laquelle ce projet de décret sera traité — soit aujourd'hui. Qu'à cela ne tienne, l'action est lancée immédiatement : le Grand Conseil n'a qu'à voter pour, le moment venu. Comme mépris total du premier pouvoir, on ne fait pas mieux ! M. le chef du groupe UDC, groupe qui est parfois des années-lumière de l'opposition, avait raison il y a une semaine. Il n'y a pas à s'excuser, monsieur Jobin. Il est fort dommageable que nous n'ayons pas buvette pour passer le temps qu'on nous vole de manière plus agréable. Tout, dans la monnaie de cette décision, transpire la précipitation et l'irrespect de notre institution.

Sur le fond, soyons clair : le groupe Ensemble à Gauche-POP soutient un geste important de l'Etat pour la reprise de l'économie et notamment pour les tranches oubliées de l'économie vaudoise, mais pas sans contrepartie ni de cette manière. Parce que choisir une entreprise, certes locale et pourvoyeuse d'emplois et d'impôts, championne toutes catégories de la vente de produits étrangers à prix cassés pour relancer l'économie vaudoise : on aurait pu faire mieux ! Depuis le début de l'action *WelQome*, on a pu voir que la très grande majorité des offres se situe dans le domaine des vins et de l'hôtellerie. Pourtant, pour les vins, on peut voir que les offres de *Qwine* — la branche vins de Qoqa — sont en très grande majorité étrangères : sur les 25 dernières offres, 7 étaient suisses, dont 2 vaudoises ! En d'autres termes, Qoqa vend des vins étrangers, de qualité certainement, à prix cassés, lorsque nos petits producteurs locaux souffrent, comme notre collègue député de Chardonne dont on a souvent pris l'exemple. D'ailleurs, ce même collègue vigneron demandait ce matin, par voie de postulat, d'augmenter les parts de marché des vins suisses, et vaudois en particulier, face aux vins étrangers. Vous n'y voyez pas comme une contradiction ? Moi oui... Prétendre que seule cette entreprise possède le savoir-faire et les ressources pour mettre en place une action de soutien aux PME vaudoises, c'est faire très peu de cas des immenses compétences de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).

Il y a aussi cette charte, à laquelle on demande à chaque entreprise bénéficiaire de se conformer. Sur ce point, le groupe Ensemble à Gauche-POP se rapproche des questionnements du groupe des Verts. On connaît la valeur d'une charte : c'est un contrat de confiance, que l'on ne contrôle et ne sanctionne que rarement. Comment une entreprise vaudoise demandant de faire partie de l'offre dont nous parlons dans ce projet de décret, aurait le temps de s'y conformer, dans un délai aussi court ? Si je suis confiant que l'écrasante majorité des entrepreneurs de ce canton respecte déjà les grands principes de cette charte, je ne suis pas naïf au point de parler d'unanimité. Et pour les éventuels malotrus, la charte pourrait-elle jouer le rôle d'un nettoyage d'image à peu de frais ? Et il y a encore ce problème qui arrive de plus en plus à la lumière de nos débats : la protection des données. Il est évident qu'une entreprise comme Qoqa, qui parfois fait des offres grandes pourvoyeuses d'amateurs, comme par exemple pour vendre des voitures électriques américaines ou des montres de luxe genevoises, n'a pas les capacités techniques pour répondre au gigantesque trafic Internet produit et donc se tourne tout naturellement vers des entreprises qui offrent de tels services : les *clouds providers*. Mais au lieu de choisir un fournisseur de services sur les nuages vaudois, voire suisses, Qoqa a préféré Amazon, dont on connaît les accointances malsaines avec un gouvernement étranger. Tout le monde sait d'ailleurs pourquoi Amazon Europe se situe en Irlande, comme ses centres de données, monsieur le conseiller d'Etat. A cela s'ajoute qu'Amazon est une entreprise connue pour son non-respect total des conditions de travail, à des années-lumière des principes de la charte dont nous parlons. Le groupe Ensemble à Gauche-POP n'est pas opposé à l'investissement des deniers publics de l'Etat pour la relance de l'économie privée, mais pas de cette manière. Il s'abstiendra donc lors du vote d'entrée en matière.

**M. Sergei Aschwanden (PLR) :** — En préambule, je tiens à dire que je me joins aux propos de la semaine dernière de mes collègues Jobin et Buffat concernant la manière de faire du Conseil d'Etat par rapport à la communication sur la campagne Qoqa, mais c'est avec plaisir que j'accepte les excuses faites ce matin par M. le conseiller d'Etat. Si je salue l'intention, je ne comprends pas le pourquoi de cette mesure qui ne permettra très vraisemblablement pas d'aider l'hôtellerie, qui en a pourtant grandement besoin. Je déclare mes intérêts : je suis président du groupe parlementaire vaudois de l'association romande des hôteliers (ARH) et responsable de la destination touristique Villars-Gryon-Diablerets-Bex. Par ailleurs, nous, l'ARH, ne pouvons que signaler l'absence totale de concertation avec la branche de la part du département de l'économie. Et force est de constater que la branche hôtelière n'est pas la seule à refléter ce manque de concertation. Il y a, sur le marché hôtelier, un problème fondamental de demande. Il n'y a pratiquement plus de mobilité dans le monde des affaires et l'événementiel est au point mort pour toute l'année 2020. Alors, nous pouvons stimuler l'offre tant que nous le voulons, elle ne rencontrera pas la demande, qui est inexistante ! En plus, il y a déjà pléthore d'offres spéciales, sur le marché, concoctées par les destinations et l'Office du tourisme du canton de Vaud. Permettez-moi de vous donner un exemple concret d'un petit hôtel de la place lausannoise : en juin 2019, il affichait un chiffre d'affaires de 146'000 francs ; celui de juin 2020 est de 20'000 francs. Pour juillet, c'est encore pire : en 2019, nous avions 135'000 francs et, pour 2020, les prévisions sont à 15'000 francs. Nous pouvons dire que les chiffres parlent d'eux-mêmes. La proposition du Conseil d'Etat n'est pas mauvaise en soi, mais elle n'est simplement pas appropriée au cataclysme qui touche l'hôtellerie ; elle est insuffisante. De plus, le montant total dont peut bénéficier chaque prestataire avec l'offre Qoqa est de 6'000 francs, pouvant générer un chiffre d'affaires maximum de 20'000 francs sur deux mois. Comment voulez-vous que les hôteliers s'en sortent ? De plus, je viens d'apprendre que des hôteliers de ma région touristique, qui sont établis depuis plus de 40 ans dans le canton, ont été refusés sur la plateforme pour la simple raison que leur siège social est à Berne. Comment voulez-vous relancer l'économie avec un tel fonctionnement ?

Cette offre — et je le souhaite vivement — sera surtout favorable aux autres prestataires concernés par ce projet, mais n'apportera pas grand-chose à l'hôtellerie en général. Il y a de nombreuses semaines, l'ARH a fait une proposition concrète d'aide à l'amortissement des prêts Covid garantis par la Confédération. Malheureusement, à ce jour, cette proposition est restée sans réponse. La situation de la branche n'est pas grave, elle est dramatique. Les hôteliers puisent dans leur dernière réserve, s'ils en ont encore, pour faire face à leurs charges colossales. Les taux d'occupation restent extraordinairement bas, souvent en dessous de 10 %. Ce matin encore, au niveau du site Internet du BIC, on parlait de taux d'occupation entre 10 à 25 % pour le mois de juillet. Les hôteliers ne pourront pas survivre ces prochains mois sans recette. Seules des aides directes seront à même d'éviter des licenciements

massifs et les faillites. Le canton de Vaud a l'un des plus beaux patrimoines hôteliers de Suisse et peut-être même d'Europe. Que compte faire le Conseil d'Etat pour le sauver ? J'aimerais savoir pourquoi l'ARH n'a pas été sollicitée par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) comme cela a été le cas dans les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, dans le but de trouver une solution commune qui convienne à toutes les parties prenantes. Pour conclure, nous espérons qu'il soit encore possible de changer quelque chose à l'opération menée sans la concertation d'une branche importante pour l'économie de notre canton. Comme expliqué précédemment, l'idée étant louable, je soutiendrai l'entrée en matière ainsi que le décret, même si nous pourrions discuter de la forme. Je vous remercie de votre attention. Vive le tourisme et vive le sport !

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — On peut comprendre l'urgence d'agir et on peut se réjouir de la proactivité du Conseil d'Etat. Mais, dans le cas présent, nous considérons qu'il a confondu vitesse et précipitation, comme le veut la formule consacrée, puisque le gouvernement nous met devant le fait accompli. Le coup est parti mardi dernier, avec le lancement de la communication. De nombreux partenaires sont déjà engagés dans le processus et la messe est donc dite ! Avant de communiquer et de lancer l'opération, le Conseil d'Etat ne pouvait-il pas respecter le fonctionnement usuel de nos institutions et attendre la date d'acquisition du Parlement, à huit jours près ? Le groupe PDC-Vaud Libre regrette la manière dont le gouvernement traite par-dessus la jambe les processus démocratiques et il s'abstiendra sur cet objet, pour manifester sa désapprobation. Nous sommes pas loin du « Qoqa zéro » — au sens figuré, bien sûr, même si on ne peut pas dire que la facture est allégée, avec la très généreuse somme de plus de 400'000 francs pour la prestation fournie, qui à elle seule aurait mérité de provoquer le renvoi du projet à ses auteurs. Nous savons donc qui se sucre dans cette opération. Mais en raison de la pesée d'intérêts évoquée par M. Leuba, nous ne pouvons ni la refuser ni l'amender. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de sourire en voyant les tenants de l'économie libérale réclamer moult soutiens de l'Etat, sans parler de ceux qui, par le passé, ont combattu la mendicité...

**Mme Florence Bettchart-Narbel (PLR) :** — En préambule, le groupe PLR salue la volonté du Conseil d'Etat de proposer une aide à la relance économique. Nous sommes heureux de voir le succès que la plateforme rencontre après une semaine de mise en œuvre. Toutefois, les travaux de commission ont mis en exergue les difficultés qu'implique travailler dans l'urgence, et notamment les différences entre l'arrêté et le décret qui ont nui à la compréhension des débats. Depuis lors, le système est entré en vigueur et il apparaît déjà que certains problèmes font surface. Ainsi, des restaurateurs et des acteurs du monde culturel ont été refusés par la plateforme Qoqa ; sur quelle base ? Ce n'est pas très clair. Le courriel de Qoqa, au ton infantilisant — cette manière de tutoyer tout le monde est surprenante, toute comme cette manière d'infantiliser les gens — ne donne aucune raison claire. Il y a aussi la question des restaurateurs refusés du fait qu'ils vendent des alcools forts et des spiritueux. Il y a là une forme d'inégalité de traitement ! On constate que certains restaurateurs sont acceptés, alors que leur principale vente — ils l'indiquent d'ailleurs sur la plateforme *WelQome* — est la vente de cocktails, et d'autres, sans raison évidente, n'y sont pas acceptés. Il y a un problème alors qu'il faut éviter à tout prix les inégalités de traitement entre les différents commerçants qui, à mon avis, sont inacceptables. La question des spiritueux et des alcools va poser des problèmes. Les conditions générales de *WelQome* disent que les bons ne peuvent pas s'appliquer à des spiritueux et autres alcools forts. Alors que va-t-il se passer lorsque quelqu'un qui a pris un bon dans un restaurant demandera un cocktail à base d'alcool fort ? Va-t-on lui refuser son bon parce qu'il y a un alcool fort dans sa commande ? Ce n'est pas du tout clair. De plus, je me demande comment le Conseil d'Etat et l'Etat de Vaud vont pouvoir vérifier chaque bon et chaque vente qui seront faites. Il y a aussi beaucoup de vigneron qui vendent aussi des alcools forts, en plus de leurs vins. Je ne vois pas du tout comment le contrôle pourra être effectué, même si je comprends bien les raisons qui ont conduit l'Etat de Vaud à dire que les alcools forts et les spiritueux ne peuvent pas faire partie de ces offres.

Combien de commerçants ont été refusés par Qoqa ? Comment l'Etat de Vaud va-t-il pouvoir vérifier que les bons ne sont pas utilisés pour des alcools forts et des spiritueux et que tous respectent la charte ? Enfin, lors des travaux de commission, on nous a indiqué que la décision menant à l'acceptation sur la plateforme était prise conjointement par Qoqa et par l'Etat de Vaud, mais il apparaît que ce n'est pas le cas. Le premier tri est fait uniquement par Qoqa et il aurait également été préférable que notre commission soit informée correctement de la procédure ! Quoi qu'il en soit, après

avoir répondu à mes questions, si le Conseil d'Etat peut confirmer que tous les acteurs visés par ce plan de relance seront traités de manière équitable, j'accepterai l'entrée en matière et le projet de décret.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Puisque ce projet est truffé d'anglicismes, allons-y : *last but not least* pourrait-on dire, puisque, tout à l'heure, notre collègue Stéphane Mantegero citait Shakespeare. Ce projet répond aux vœux maintes fois exprimés par le PLR dans le cadre de la gestion de la crise post-Covid — mieux vaut tard que jamais. Ce texte est-il arrivé trop tôt ? Est-il arrivé trop tard ? Aurait-il fallu attendre la saisine du Grand Conseil ? Finalement, je pense que, dans ce dossier, il n'y a que le résultat qui compte et c'est la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant. Cela dit, je suis heureux de constater l'arrivée de Mme la présidente du Conseil d'Etat. En effet, pour l'instant, c'est M. le conseiller d'Etat Broulis qui a entendu quelques récriminations dans ce Grand Conseil sur la conférence de presse de mardi dernier, mais je pense qu'il est bon que la présidente du Conseil d'Etat les entende aussi. Je me ferai le relais de mes préopinants pour dire que le timing, en tout cas concernant cette conférence de presse, a laissé nombre de députés amers quant aux prérogatives du Grand Conseil... En tout cas, le timing — pour reprendre encore un anglicisme — était peu, voire inadéquat.

Sur le fond, j'ai oublié de déclarer mes intérêts : comme Stéphane Montangero, je suis administrateur au sein de la CGN. Il est vrai que nous saluons favorablement ce texte qui crée une plateforme et des moyens pour renforcer l'attractivité touristique de notre canton. Certains dans cet hémicycle critiquent les professionnels auxquels on a fait appel, mais personnellement j'estime que si l'on peut faire appel justement à des professionnels qualifiés, qui savent utiliser les outils actuels... Evidemment, on peut critiquer les grandes entreprises américaines... C'est un peu facile ; on tape toujours sur les entreprises américaines, qui sont toujours malsaines, polluantes et irrespectueuses. Mais cher collègue Keller, pour l'instant il n'y a pas de plateforme qui s'appelle *Pravda, Moscovskaya* ou autres. *Amazon* est une réalité économique d'aujourd'hui si l'on veut avoir des moyens performants. Et c'est quand même un tour de force du Conseil d'Etat d'avoir réussi à faire soutenir des vins vaudois par Qoqa ! Du point de vue de l'image, cela marque les esprits et ne peut pas passer inaperçu ; si c'est un coup de pub, c'est bien joué !

Toutefois, je partage aussi les préoccupations émises par notre collègue Sergei Aschwanden. S'agissant de l'hôtellerie, il faudra sans doute en faire un peu plus, mais je reste persuadé que vous en êtes parfaitement conscients et qu'il s'agit là d'une première démarche visant surtout à encourager le tourisme intérieur du canton de Vaud et de la Suisse. Il est vrai que l'hôtellerie souffre de l'absence d'activités culturelles, économiques et sportives, dans le canton de Vaud, qui souvent remplissent les hôtels. Certes, M. le conseiller d'Etat, vous serez peut-être particulièrement à l'honneur durant cette année, puisque vous portez apparemment le seul projet sportif intercantonal — que dis-je mondial — qui aura potentiellement lieu au mois de septembre : les championnats du monde de cyclisme entre Aigle et Martigny. Nous ne pouvons que saluer le fait que cette activité puisse avoir lieu, si les conditions sanitaires s'y prêtent. Je me permets d'attirer l'attention du Conseil d'Etat sur un autre bémol qui est évidemment le soutien aux vigneronnes et à la viticulture de ce canton. Là encore, il faudra sans doute en faire plus, voire beaucoup plus, face aux difficultés rencontrées par les vigneronnes et les activités de la vitiviniculture dans ce canton. Si Qoqa peut tout à coup remplacer provisoirement la promotion des vins vaudois... Ou alors M. Stéphane Montangero ? Monsieur le conseiller d'Etat, si vous cherchez un ambassadeur pour le canton de Vaud, je crois qu'il est tout trouvé ; il vous a tenu des propos dithyrambiques, tout à l'heure. Mais s'agissant de tous les soutiens à la viticulture, il faudra en faire encore plus afin de répondre aux préoccupations des vigneronnes, puisque je rappelle que nous sommes fin juin et donc qu'il reste trois mois d'ici septembre et les vendanges du millésime 2020. J'espère qu'il n'aura pas trop le goût de Covid, mais il est clair que cela laissera sans doute des stocks importants dans nos caves vaudoises. Je vous remercie de votre attention, même si je n'ai pas l'impression que les conseillers d'Etat ici présents aient prêté une oreille très attentive à mes propos.

**M. José Durussel (UDC) :** — Je tiens à souligner que je soutiens cette démarche moderne, mais avec quelques remarques, concernant notamment la charte. Je ne faisais pas partie de la commission et je n'ai pas pu apporter de modifications.

Au sujet de l'ancrage local, au deuxième paragraphe, en me référant à certains cantons voisins — et notamment à un canton bien connu doté d'un chauvinisme local hors normes, avec ses 13 étoiles — j'aurais préféré supprimer « dans la mesure du possible ». En effet, si vous allez chez eux, il n'est pas question de regarder un autre produit. Certes, il faut être ouvert, mais un tel programme va durer un temps indéfini, car on ne sait pas ce que ce satané Covid nous réserve ; les weekends sont chauds dans ce canton, dans la Suisse et sur la planète, et cela ne favorise pas son extinction. J'aurais préféré supprimer le passage et simplement dire « favoriser un particulier au travers... », mais c'est un détail.

Je suis entièrement d'accord avec les propos de M. Keller. Avec Qoqa, il ne faudra pas s'attendre à des miracles pour certains produits vaudois renommés, car leur offre est impressionnante. Les vins de notre canton y figurent, mais ils ne vont pas supprimer le reste — et c'est normal. On fera le bilan cet automne ou cet hiver ; j'espère qu'il sera favorable et positif, car c'est le but de cette excellente opération.

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — Quand il y a une très bonne idée, il faut la soutenir, d'autant plus qu'elle vient apporter une aide bienvenue à plusieurs secteurs en difficultés. En effet, dans cette crise, beaucoup de personnes, d'emplois et d'entreprises se sont trouvés devant des défis tels que la société actuelle n'a jamais connus, depuis des décennies. Je décline mes intérêts : je suis membre du conseil d'administration de CGN Belle Epoque SA et de plusieurs fondations culturelles. Tout le secteur du tourisme, de la culture et tous les secteurs concernés par ce projet de décret sont très heureux de ce genre d'aide, parce qu'elle leur apporte non seulement un soutien, mais aussi de l'espoir, et tout le monde en a besoin, dans cette période. J'ai bien entendu les bémols exprimés tant sur la forme que sur le fond. J'en partage plusieurs, c'est vrai, mais ils ne sont pas rédhibitoires. Lorsqu'il y a une proposition telle que celle qui nous est soumise aujourd'hui, je vous invite à entrer en matière et à la soutenir.

**M. Gilles Mestre (PLR) :** — Dans tous les groupes de ce plénum, des textes ont été déposés avec des demandes de prise en considération immédiate — je fais partie de ceux qui ont fait pareil dépôt. Dans tous les groupes, séance après séance, on s'impatiente en constatant que l'ordre du jour s'allonge, que certains points passent du début à la fin de l'ordre du jour et que ce qui concerne la crise et les besoins immédiats de l'économie retarde parfois ce même ordre du jour. Aujourd'hui, j'entends de nombreux intervenants dire « je ne veux pas ceci, j'aurais préféré cela ! » Dans tous les groupes, on s'exprime comme des candidats au prix Nobel de la perfection, mais ce prix n'existe pas ! D'abord, parce qu'il faudrait des années pour y parvenir, alors que nous nous trouvons dans une situation d'urgence. Ensuite, c'est que cette ambition n'est pas possible, car la perfection elle-même n'existe pas ! Abandonnons donc cette ambition.

Aujourd'hui, nous disposons d'une réponse pensée et pesée par le Conseil d'Etat, dont je tiens à saluer la réactivité. Evidemment, on peut toujours dire que ce n'est pas parfait, mais dans la situation actuelle, encore une fois, c'est une réponse louable et une enveloppe importante. Certes, certains réglages s'avéreront peut-être nécessaires, mais je sais qu'ils ont été faits ces derniers temps. Certes, le projet présente nombre d'avantages déjà énumérés ce matin par le Conseil d'Etat, mais il vaut la peine de les rappeler : la rapidité, l'économicité, le fait de travailler avec une entreprise vaudoise, le fait de travailler avec une entreprise qui a de l'expérience, le fait d'avoir des équipes — et je peux en témoigner en tant que président de GastroVaud : des membres m'ont dit que l'équipe Qoqa était à disposition pour les soutenir dans leur démarche de valorisation de leur offre — qui montrent une certaine souplesse. Cela doit être salué !

S'agissant de la position de la branche de la restauration, que je distinguerai en l'occurrence de celle de l'hébergement et de l'hôtellerie, je crois que ce projet est extrêmement positif pour plusieurs raisons. La première est qu'il permet de réinjecter une partie de l'enveloppe des 20 millions dans le secteur de l'hôtellerie-restauration — en particulier de la restauration — et de son écosystème — les restaurants, le l'œnotourisme, les transports touristiques — qui participent à réaliser le chiffre d'affaires de chacun des partenaires, restaurants compris. Cela favorise les bonnes pratiques et j'insiste sur ce point. Certains restaurants ont, à travers le Covid et également à travers cette opération, découvert les bienfaits des réseaux sociaux et des plates-formes commerciales. Rien que cela est un point positif pour la branche que je défends. Il ne coûte rien aux partenaires, ni en développement ni

en prestation, mais il offre un effet multiplicateur bienvenu. Cette démarche est saluée. De plus, pour celui qui se lance sur cette plateforme, il permet potentiellement d'obtenir un retour sur investissement largement supérieur à celui qui était proposé à travers l'arrêté sur les loyers. On a parlé de 6'000 francs ; c'est donc largement supérieur aux deux fois 1'250 francs qu'un restaurateur pouvait espérer en termes d'aide au paiement des loyers. Enfin, il donne de la visibilité à tous les participants, qu'ils soient vigneron, prestataires de services, de loisirs ou restaurateurs.

S'agissant des hôteliers, j'ai bien entendu qu'ils n'étaient pas satisfaits. Je tiens quand même rappeler qu'à côté de cette opération, nombre d'autres opérations sont en cours, dont en particulier celle de l'Office du tourisme du canton de Vaud (OTV) qui consiste à éditer 2'500 bons de 100 francs à faire valoir dans les restaurants, chez les vigneron, dans les musées et dans certains autres lieux destinés au tourisme, mais aussi dans les hôtels. Et quand on reçoit un bon de 100 francs dans un hôtel, il y a fort à parier que c'est d'abord pour payer sa chambre qu'on va l'utiliser. Je suis certain aussi que le Conseil d'Etat garde les oreilles grandes ouvertes aux revendications des hôteliers. Je comprends que des aides directes soient attendues. C'est vrai que la structure financière d'un hôtel n'est de loin pas la même que celle d'un restaurant, mais pour toutes ces raisons, je vous invite à entrer en matière. Je remercie le Conseil d'Etat pour cette démarche proactive.

**M. Maurice Neyroud (PLR) :** — Je déclare mes intérêts : je suis vigneron-encaveur et inscrit sur la plate-forme *welQome*. Je l'ai déjà évoqué, tout à l'heure, dans le développement de mon postulat : la situation économique de la viticulture est grave. Le secteur touristique est également très impacté et tout projet de relance est bienvenu. Certes, ce projet n'est probablement pas parfait et ne touchera peut-être pas tous les acteurs. Il sera probablement insuffisant, mais il a le gros avantage d'éviter une politique de l'arrosoir. Cette action a été mise en place en un temps record. Evidemment, il y a des inconvénients ; on peut mieux faire, on peut construire un système informatique avec des données stockées au Suisse, mettre tous les acteurs autour de la table, concerter tout le monde, mais on sait qu'il faudra plus d'une année pour arriver à le faire, avec le grand risque de ne rien avoir à la fin et que l'économie vaudoise n'y gagne rien.

Concernant la viticulture, cette action a l'immense avantage d'agir directement au cœur du problème, soit sur les stocks de vins en cave. Il ne s'agit pas d'aides directes, mais bien de générer des actes d'achat du consommateur, soit exactement ce qui manque aujourd'hui. Les vendanges sont annoncées dans un peu plus de deux mois. Or, certaines caves sont pleines, certains contrats d'achat de raisins pour les prochains vendeurs ont été annulés et des vigneron risquent bien de se retrouver avec du raisin vendangé, sans pouvoir l'encaver ! Il s'agit donc absolument de stimuler la consommation et les achats. Cela aura une influence directe sur les stocks, qui pèsent lourdement sur la profession. Cette proposition génère de la vente, avec un tel effet multiplicateur qu'il faut la saluer et la soutenir. Ce projet est une excellente idée et je vous invite donc à le soutenir et accepter le projet de décret.

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice :** — Je ne m'exprimerai pas en tant que présidente de la commission, mais en tant que députée parce qu'il s'agit vraiment de ma propre position. On peut souligner les efforts du canton pour la relance de l'économie. Lors de l'examen du projet en commission, j'ai aussi fait une référence à ce que Qoqa avait fait avec l'action directe. J'étais vraiment très bien disposée et je le suis encore en bonne partie, mais il y a quand même un certain nombre de choses qui méritent d'être éclaircies et cela me pose un problème. M. le conseiller d'Etat nous a parlé de sa fierté au sujet des pourcentages de produits vendus sur cette plateforme. Cela m'aurait fait très plaisir qu'on nous dise : il y a eu 30 % pour la culture, 30 % pour l'hôtellerie, etc, mais j'apprends qu'il y a eu 40 % pour la viticulture. Certes, je comprends que nous avons de nombreux collègues députés viticulteurs, j'ai beaucoup de respect pour leur travail et je bois très volontiers un verre de vin, mais je me demande vraiment si la relance de l'économie de notre canton passe forcément par une relance de la consommation de vin. Je sais que je ne suis pas du tout politiquement correcte en disant cela, mais je suis quelque peu mal à l'aise de voir que cette action tourne à la promotion des vins vaudois. Vous avez le droit de me détester, messieurs les vigneron, mais je pense qu'au moment où l'on fait aussi de la prévention de la santé, on pourrait peut-être faire autre chose, comme du jus de raisin, par exemple. Je tenais à le dire, en voyant que Qoqa fait aussi la promotion d'autres alcools. Je pense que l'on peut aussi promouvoir d'autres choses ; nous avons un canton magnifique, dont on peut promouvoir les lieux culturels ou l'hôtellerie. J'espère que vous pourrez nous dire, monsieur le

conseiller d'Etat, si des quotas ont été déterminés, sur cette plateforme, pour indiquer le pourcentage de chacun des domaines qui doivent être soutenus.

Je vous fais maintenant part de mon deuxième coup de mauvaise humeur, quand j'ai appris, la semaine dernière à 14 heures, que vous lanciez cette affaire, à des dizaines de kilomètres d'ici ! J'aurais trouvé vraiment élégant, sympathique et agréable de votre part que vous fassiez, par exemple, le lancement ici à Yverdon, entre midi et 14 heures, et que vous conviiez éventuellement les députés se trouvant sur place, pour partager cette action avec eux. Tous les membres de la commission auraient été associés avec plaisir à ce petit apéritif.

J'ai encore deux questions. Concernant l'action d'aides directes, on a vu que deux assurances y avaient été associées — le Groupe mutuel et la Vaudoise — pour un montant de 1 million chacune. J'ai posé la question en commission, mais je n'ai pas eu de réponse. Est-ce que la Banque cantonale vaudoise (BCV) a aussi été approchée pour apporter son soutien à une de ces actions, comme l'ont fait ces deux assurances ? Concernant le montant de 430'000 francs négocié avec Qoqa pour le développement de cette plateforme, je suis assez étonnée. J'aimerais savoir s'il comprend également des commissions ? Qu'est-ce que ce montant recouvre ?

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — Je déclare mes intérêts : je ne suis pas vigneron, mais je faisais partie de la commission qui a traité cet objet en urgence. Si l'on peut regretter que l'aide prévue pour l'hôtellerie et la restauration via les loyers n'ait finalement pas réussi à produire ses effets, les loyers pris en compte étant mal calculés car trop bas, on peut saluer que cet argent soit réutilisé pour le même type d'activités. J'ai une question très précise pour M. le conseiller d'Etat, avant de déposer un amendement aux articles 3 et 4 : critères d'éligibilité. Donc, pour être éligible à l'aide cantonale, il y a la lettre c) «remplir les conditions de la charte d'engagement annexée au présent décret». Ma question est la suivante : qui va contrôler ? Quand je prends la charte, par exemple, comment allez-vous contrôler que les personnes qui peuvent bénéficier de cette aide utilisent des produits de nettoyage écologiques, aménagent et entretiennent les espaces verts de manière différenciée, achètent de l'énergie verte, installent des panneaux solaires et favorisent l'autoconsommation, limitent l'éclairage nocturne, etc. ? Comment l'avez-vous déjà contrôlé pour les personnes qui sont inscrites sur le site ? Suite à vos réponses, je proposerai peut-être de supprimer la charte, qui est à mon avis du pur marketing, mais n'amène absolument rien, est totalement incontrôlable et ne peut pas être respecté dans le laps de temps prévu.

**M. Gilles Mestre (PLR) :** — Madame Schaller, vous dites que l'action tourne à la promotion des vins vaudois. Tout d'abord, je dis «tant mieux», mais ensuite, c'est faux. S'il y a une majorité de vignerons sur *welQome*, c'est grâce à leur réactivité. J'en appelle à tous les autres secteurs, pour qu'ils aient la même réactivité, testée pendant le Covid et à travers d'autres plates-formes. Je félicite tous les vignerons qui ont su utiliser cet outil, qui ont su ne pas pleurer, mais vendre le fruit de leur travail à travers une plateforme qui fait partie des outils qu'à l'avenir, nous devons tous utiliser, restaurateurs compris ! Rien n'empêche donc les autres secteurs d'en faire autant et d'être aussi réactifs que les vignerons. Si vous buvez peu de vin, permettez-moi aussi de vous dire que rien ne vous empêche de commander de l'eau chez ceux qui vous recevront, qu'ils soient restaurateurs ou vignerons.

En réponse à M. Cuérel, il est vrai que la lecture de cette charte peut interroger. Personnellement, je la lis davantage comme une incitation, comme une orientation vers des bonnes pratiques, que comme des contraintes régies par la Justice de Berne et contrôlées à tour de bras. On est encore dans un régime d'urgence dont ce projet est le fruit. Il ne s'agit pas forcément de la retirer, parce que la valeur de cette charte est davantage dans sa dimension exemplaire que dans sa dimension contraignante ; c'est du moins ainsi que je la lis. La retirer reviendrait à enlever les bonnes pratiques de sous yeux de ceux qui souhaiteraient promouvoir leur offre sur la plateforme *welQome*. A ce titre, je crois qu'il n'y a rien à changer au projet tel qu'il nous est présenté.

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — Je me joins au plaidoyer de notre collègue Vincent Keller pour tout ce qu'il a dit. J'aimerais aussi afficher mon soutien aux propos personnels de Mme Graziella Schaller. Pour moi, utiliser Qoqa est peut-être rentable, à court terme, pour certains, mais sera nuisible au terme de l'action, quand l'écart des prix entre produits locaux et étrangers reprendra sa taille

d'origine. Finalement, ce sera bel et bien Qoqa qui aura le plus profité des fonds publics et d'une grande publicité !

Quelques questions ont déjà été posées, auxquelles j'aimerais ajouter les miennes : quelle est la durée de l'engagement qu'une personne prend en signant la charte ? Si l'engagement ne dure que trois mois, je ne vois pas en quoi cela pourrait être utile, puisque l'on n'installe pas des panneaux solaires dans ce laps de temps. J'aimerais aussi savoir si Qoqa signe cette charte ?

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — Est-ce que Qoqa va signer cette charte ? J'en doute fort ! On lit, au chapitre 2, article 4, que pour bénéficier des subventions prévues, les entreprises doivent remplir trois conditions, la troisième étant de remplir les conditions de la charte d'engagement. Je veux bien que cela soit un élément marketing de dire qu'on a signé cette charte et qu'on va la respecter, mais toujours est-il que selon le décret qui nous est présenté, il y a trois conditions et l'une d'elles est de remplir les conditions de la charte d'engagement. Je pose à nouveau la question à M. le conseiller d'Etat : comment est-ce que l'Etat va contrôler le respect de l'ensemble des critères de cette charte ? Si ce n'est pas possible — et je doute que cela soit possible — je ne comprends pas qu'on la mette dans le décret.

**M. Jean-Rémy Chevalley (PLR) :** — Qui n'avance pas, recule ! J'entends bien les critiques émises face à ce projet de décret déjà activé et inédit, mais je crois que l'on ne peut que se féliciter des actions entreprises en urgence par notre Conseil d'Etat pour essayer de sauver ce qui peut l'être. Des centaines de millions sont investis pour la relance de l'économie. Nous n'avons pas hésité à un investissement énorme, il y a peine quatre heures de cela ! Nous parlons ici d'un décret bien plus modeste, mais qui peut avoir des retombées énormes. Si la forme n'a pas été tout à fait respectée, la charge de travail et de décision dont a fait preuve notre Conseil d'Etat depuis le début de la crise peut facilement l'excuser. Je suis sûr que chacune et chacun d'entre nous peut être capable de se remettre. Je vous invite donc à accepter ce décret.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — J'aimerais d'abord revenir sur les questions de procédure et, pour reprendre l'expression de M. Keller, sur le profond mépris que le Conseil d'Etat aurait eu à l'endroit du Parlement en ne respectant pas la procédure telle qu'elle est figée dans les différentes lois régissant les relations entre les pouvoirs. Monsieur Keller, depuis le début de cette crise, le Conseil d'Etat a parfois dû enfreindre ses propres procédures ! Le premier qui a dû remettre en cause son mode de fonctionnement et les délais qu'il s'impartissait, c'est le Conseil d'Etat. En termes de respect des procédures, les premières victimes sont les procédures qui régissent l'activité du Conseil d'Etat, et ce, de manière bien plus importante que celles qui relèvent des relations entre nos deux pouvoirs. Si le Conseil d'Etat l'a fait, c'est que l'intérêt public l'exigeait. Et parfois, l'intérêt public prime sur des règles fixées pour régir les relations entre corps constitués, par beau temps. Nul doute que ce Parlement dans sa majorité sait où est l'intérêt public et l'intérêt de milliers de commerçants qui attendent de voir si leur entreprise, parfois l'œuvre de leur vie, pourra subsister face à cette crise. Nul doute qu'ils éprouveront un profond respect pour le Parlement et qu'ils considéreront que les petites entailles à la procédure méritaient d'être faites. L'intérêt public exigeait du Conseil d'Etat, et aujourd'hui du Parlement, que vous soyez capables de passer outre des questions de procédure, parce qu'il en va de l'activité économique d'une bonne partie de nos concitoyens. Je le disais ce matin et je le répète : 160'000 personnes sont en RHT aujourd'hui. Nous avons aussi prôné les RHT et nous avons dû modifier les procédures. Nous avons dû convoquer jusqu'à 100 personnes au Service de l'emploi pour traiter rapidement et immédiatement les demandes qui nous étaient faites. Je n'ai pas vu un seul collaborateur de l'Etat — pas un seul — venir me dire : « Comment avez-vous fait la procédure ? », parce que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Service de l'emploi ou de la caisse de chômage — mais c'est pareil pour beaucoup d'autres services, notamment la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGSI), en matière d'informatique — nuit et jour, on fait en sorte que le travail à domicile puisse se faire. Pas un seul collaborateur, chez Mme Gorrite, n'est venu nous dire « la procédure, on en est où ? ». Parce que à la DGSI, dans l'administration, au Service de l'emploi ou à la caisse de chômage, ils ont vu l'intérêt public, face aux conséquences de cette crise, sur le plan économique. Ils se sont donc dit « On va faire l'effort nécessaire ». Je l'ai dit à la presse et je répète devant vous : certains collaborateurs du Service de l'emploi sont venus spontanément travailler le week-end de Pâques, sans demander si tel ou tel

formulaire avait été signé et tamponné, si la date était la bonne ni comment ils seraient payés. Pas un n'a eu ce réflexe ! Et le Conseil d'Etat, depuis le mois de mars, ne compte plus les séances, y compris le weekend, au mépris des procédures, parce que il s'agissait de l'intérêt public. Alors il est vrai que la procédure qui a été suivie a dû être bousculée — je vous ai présenté des excuses ce matin au nom du Conseil d'Etat et en mon nom personnel et il est vrai que la commission a dû travailler dans l'urgence. Mais c'est parce que le problème est urgent et parce que le service public, auquel nous sommes tous attachés, consiste à être capable de voir où est l'intérêt public, l'intérêt général, et parfois d'accepter certains sacrifices. C'est ce qu'on vous demande aujourd'hui et c'est ce que le Conseil d'Etat a fait hier.

Sur les questions de fond, c'est une politique inédite et aucune collectivité ne l'a encore fait. Alors, parfois, il faut essayer les plâtres. C'est comme cela qu'on arrive à des projets nouveaux et tous ceux qui appellent au « nouveau monde » devraient s'en réjouir. C'est ce que nous avons fait, parce que l'intérêt de nos concitoyens l'exigeait et l'exige toujours. J'aimerais que vous compreniez l'urgence qu'il y a à agir. Vous avez suggéré que ce ne soit pas Qoqa, qui a été immédiatement opérationnel ; il se trouve que c'est la seule plateforme qui en a été capable, dans les délais nécessaires. Mais concernant la DGSI, ne sais pas ; je suis totalement incapable de vous dire quand la GSI aurait pu monter un projet de cette nature, mais probablement jamais avant six mois et dans six mois c'est trop tard ! Le Conseil d'Etat ne serait pas venu vous présenter un projet, s'il n'avait déployé des effets que dans six mois, parce qu'il aurait été trop tard. C'est maintenant qu'il faut le faire. Et quand je vois mes collègues d'autres cantons, les réactions en dehors du canton de Vaud sont extrêmement positives. Nombre d'entre eux me disent : « c'est cela qu'il faut faire ! » Nous n'en tirons aucune fierté ; ne croyez pas que c'est une compétition entre les cantons qui a animé le Conseil d'Etat. Nous avons fait une analyse de la situation, rapidement, sur la base des faits que nous avions sur la table, notamment la nécessité de relancer l'économie. C'est sur cette base que nous avons regardé quels étaient les acteurs qui pouvaient répondre aux besoins immédiats de la communauté vaudoise. Ce partenariat-là a été fait, parce que c'est celui qui a démontré son efficacité et qui la démontre encore aujourd'hui. Nombre d'entre vous ont estimé que c'était un bon départ. M. Zwahlen a notamment dit : « après six ou sept jours, on a déjà 14 ou 15 % des montants alloués par le canton qui ont trouvé preneurs. » La stimulation de la reprise économique démontre son efficacité. Ce ne sont pas des promesses de politiciens à une tribune, mais simplement la réalité des faits ! Si vous discutez avec les acteurs des différentes branches — hier soir, j'avais encore des messages d'acteurs qui bénéficient de cette opération, comme M. Neyroud que vous avez cité tout à l'heure — ils sont reconnaissants envers Conseil d'Etat de l'avoir fait dans ces conditions, dans ce calendrier et avec cette rapidité, parce que c'est indispensable.

J'en viens maintenant aux différentes mesures prévues. Qui doit signer cette charte ? Celui qui bénéficie de l'aide publique ; il doit en contrepartie signer la charte et prendre un certain nombre d'engagements — c'est notamment le cas des commerçants. Qoqa ne touche pas un franc de la caisse cantonale. Je vais expliquer les 400'000 francs dont on parle. Il y a 160'000 francs qui servent à payer une partie — seulement une partie — de l'adaptation du dispositif informatique de Qoqa pour le projet vaudois. Une partie de ces frais sont même assumés par Qoqa. Il n'y a pas un franc de bénéfice pour Qoqa dans cette enveloppe de 160'000 francs destinés aux programmes informatiques. Les 240'000 francs qui restent sont la rémunération du personnel engagé spécifiquement par Qoqa, comme l'ont dit M. Maurice Neyroud et d'autres, pour aider les commerçants qui n'étaient pas habitués à vendre sur Internet, à construire leur offre, à prix coûtant et sans bénéfice pour Qoqa. Il n'y a pas un franc de bénéfice pour Qoqa dans cette opération. On peut toujours dire « il fallait faire autrement, il fallait saisir l'EPFL ou d'autres plateformes », mais nous n'aurions jamais été prêts dans le délai nécessaire. Je le répète encore une fois à cette tribune : le calendrier est primordial pour l'efficacité de cette mesure.

Concernant l'égalité de traitement, aucun restaurant n'a été exclu de l'offre ; il n'y a pas d'arbitraire. Il y a un décret qui fixe des conditions et une charte qui fixe des conditions. Tous les commerçants issus des secteurs concernés qui remplissent ces critères sont traités sur un pied de stricte égalité et ont accès à cette offre. Comment les choses sont-elles faites ? Il y a d'abord la charte et le décret, arrêtés par le seul Conseil d'Etat et par le département ; ce sont les critères de base. Si les critères sont remplis,

l'offre peut figurer sur la plateforme *welQome*. Si les critères ne sont largement pas remplis, Qoqa dit non d'emblée. Le dossier ne remonte pas au département quand les critères ne sont largement pas remplis. Je vous cite un exemple caricatural : si une entreprise d'armement d'Azerbaïdjan voulait bénéficier de cette opération, Qoqa pourrait dire seul qu'elle ne remplit pas les critères et il n'y aurait pas besoin de procéder à une analyse administrative pour donner cette réponse. Lorsqu'il y a des situations discutables, dans une zone grise, Qoqa fait remonter le dossier au département avant de répondre, notamment au Service de la promotion de l'économie et de l'économie (SPEI) qui, sur la base d'une analyse de l'Etat, dit oui ou non. C'est donc l'Etat, dans ce cadre-là, qui a le dernier mot. Il n'y a pas d'arbitraire dans ce domaine.

Pour ce qui relève des bars et notamment de la consommation d'alcool fort — nous sommes là dans de la microgestion — si la seule proposition du tenancier du bar est d'offrir des whiskys, cela ne répond ni au cahier des charges ni à la charte et dès lors, c'est exclu ! Si c'est accompagné, par exemple, de produits du terroir, les choses sont analysées au SPEI et la réponse sera déterminée par l'administration cantonale.

Concernant les questions de Mme Schaller sur le nombre de vigneron·nes qui sont sur cette plateforme, si vous examinez l'évolution de ces derniers jours, on constate que la réactivité méritoire du secteur de la viticulture est « rattrapée » par un certain nombre d'offres plus importantes de la restauration, grâce notamment à GastroVaud et à son dynamisme légendaire, à l'hôtellerie ou aux centres de loisirs, ou encore les offres culturelles. Vous constatez que la plateforme s'étoffe et se diversifie dans ses offres. L'un d'entre vous l'a rappelé : cette plateforme a un avantage supplémentaire par rapport à tous ceux que l'on a évoqués tout à l'heure, qui est de permettre à ce canton de rayonner, de montrer aux consommateurs la richesse des différentes offres qui existent dans ce canton ; et ce n'est pas tout à fait rien ! Souvent, dans une promotion sectorielle branche par branche, on voit tout d'un coup la richesse, la diversité et l'esprit d'entreprise de celles et ceux qui font leurs propositions sur cette plateforme ; c'est un avantage fantastique. Je vous le répète : nombre d'administrés d'autres cantons nous envient ce projet. Nous n'en tirons aucune gloire, la question n'est pas là, mais il faut parfois également reconnaître le mérite des propositions qui vous sont faites par votre Conseil d'Etat.

Concernant l'hôtellerie, j'ai vu la réaction d'Hôtellerie romande. Je la comprends en partie, mais en partie seulement. Je constate que nombre de branches ont été associées. L'Office des vins vaudois (OVV), le tourisme, la restauration, etc. ont été associés et ont immédiatement saisi l'opportunité de cette proposition. J'ai discuté avec un certain nombre d'hôteliers, pas plus tard que la semaine dernière, qui étaient tous enthousiastes, du petit hôtel au grand Beau-Rivage Palace, pour prendre un exemple. J'ai discuté avec sa directrice, qui trouvait l'opération fantastique — même si elle ne va sans doute pas en bénéficier, compte tenu des plafonds. Je lui ai dit que l'association professionnelle n'était pas très contente ; elle m'a dit « monsieur le conseiller d'Etat, laissez de côté ceux qui rouspètent, regardez devant et ce que vous faites pour ce canton, c'est quand même méritoire. » Le Conseil d'Etat est conscient que le secteur de l'hôtellerie a particulièrement souffert. Je me permets tout de même de penser qu'il a bénéficié des RHT élargies, notamment pour le personnel saisonnier qui, selon les règles usuelles du chômage partiel, n'était pas éligible aux RHT, mais qui l'a été par décision du Conseil fédéral et appliqué dans notre canton. Je ne dis pas que c'est suffisant, mais n'ayons pas le réflexe de dire « puisque je n'ai pas reçu, je refuse que l'autre reçoive » ; c'est le syndrome des égoïstes qui oublient l'intérêt général. L'intérêt général est de soutenir, notamment, les secteurs qui ont souffert de manière considérable. Le Conseil d'Etat ne peut pas exclure aujourd'hui des aides complémentaires pour l'hôtellerie. Nous avons soutenu également l'OTV et je suis convaincu que l'apparition de l'offre qualitative vaudoise bénéficie à l'hôtellerie.

J'espère avoir répondu aux principales questions. Sur l'hébergement en Irlande, M. Keller évoque le régime fiscal irlandais — car je présume que c'est ce qui explique leur implantation là-bas ? Ou est-ce que le whisky accompagne mal les truffes blanches d'Alba ? Nous avons contacté l'EPFL ; dans les délais qui sont les nôtres, il est illusoire de croire que l'on puisse créer un outil informatique et un gestionnaire de données, à cette échelle. Au nom du Conseil d'Etat et avec une conviction forte, soutenue par l'intérêt général et de ce canton, je vous appelle à entrer en matière et à voter le texte, comme l'a fait l'immense majorité de la commission.

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — Je reviens sur ma question, qui n'a pas obtenu de réponse. Je vais vous dire pour quelle raison je la pose : lors des prêts Covid, qui ont été faits en mars de manière extrêmement rapide pour soutenir l'économie — ce que je ne remets absolument pas en question — il y avait un document avec des petites cases à remplir et des prêts ont été attribués par les établissements bancaires, approuvés de manière extrêmement rapide. Cela a permis de débloquer des fonds, aux salaires d'être versés et aux employés de toucher leur dû. Toujours est-il que l'on se rend compte, environ trois mois après, du non-respect de certains des critères pourtant signés par les personnes dans leur demande, mais pas forcément respectés par la suite. D'ailleurs, certains en ont parlé dans la presse, mais pas tous. Je pose donc à nouveau ma question, parce qu'on se retrouve peut-être dans le même cas de figure lorsque l'on dit qu'un des critères est que les personnes bénéficiaires doivent remplir les conditions de la charte d'engagement. Je demande donc à M. le conseiller d'Etat : si les personnes qui vont bénéficier de ces aides ne remplissent pas en entier les conditions de la charte d'engagement, ont-ils la certitude que vous n'allez pas revenir par la suite et réclamer ce qui leur a été versé ou leur créer certains problèmes, comme cela s'est fait avec les prêts Covid-19 ? En fonction de la réponse, je suis d'accord qu'ils signent la charte. Par contre, qu'ils doivent remplir l'ensemble des conditions de la charte pour bénéficier de ces aides, je trouve que cela va trop loin, car cela pourrait amener des problèmes, dans quelques mois, si ces critères ne devaient pas être remplis en totalité. Je ne voudrais pas, à ce moment-là, que des retours d'aides soient nécessaires.

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice :** — J'avais posé une question concernant le soutien de la BCV dans la relance dont il est question. A-t-elle été approchée ou est-elle active pour un autre soutien ? Il semble que la BCV a certainement joué un rôle ou du moins, qu'elle l'aurait dû.

**M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat :** — Madame Schaller, nous n'avons pas approché la BCV dans le cadre de cette opération. Elle est déjà mise à rude épreuve avec l'ensemble des crédits Covid-1 et surtout Covid-2. Dans le cadre de Covid-2, elle prend à sa charge environ 15 % du risque pur, puisque le cautionnement fédéral se monte à 85 %. Elle joue un rôle important dans le cadre du soutien aux start-ups, que vous avez sauf erreur validé mardi dernier. Elle est également présente dans le cadre du soutien aux organisations sportives internationales. De surcroît, elle a une politique — j'espère que vous ne conviendrez — de soutien aux mondes sportif et culturel très importante. Pour le surplus, comme c'est une entité largement autonome de l'Etat, c'est elle qui gère l'ensemble de ses actions de promotion. Dans le cadre de la crise du Covid, je crois que la BCV est très active. Certes, certains vous expliqueront qu'ils n'ont pas reçu un crédit demandé et c'est bien possible, mais globalement en macroéconomie — j'étais encore ce matin avec la BCV, qui démontrait son attachement à être auprès des acteurs économiques vaudois, dans le cadre de cette crise.

Monsieur Cuérel, la charte est une déclaration sur l'honneur du commerçant qui la signe, comme nous l'avons dans d'autres secteurs, mais pas dans les prêts Covid. Une même déclaration devait être faite pour les baux à loyer et cela n'a pas suscité de questions particulières du Grand Conseil, notamment sur l'acquittement des charges sociales. Lorsque nous serons saisis d'éventuelles plaintes, nous instruirons, mais nous n'avons pas l'intention de multiplier les contrôles, compte tenu, d'une part, de la nécessité de relancer l'économie — et non de relancer l'administration si j'ose m'exprimer ainsi — et, d'autre part, l'administration doit globalement respecter le principe de proportionnalité, qui sera également respecté dans ce cadre. Cette charte donne un certain nombre de valeurs et de signes ; elle a également une vocation éducative pour l'ensemble des commerçants et je pense qu'elle a tout son sens ici. Il n'est pas prévu un bataillon de contrôleurs, dans mon département ou dans celui de l'un de mes collègues, pour examiner jusqu'au dernier point l'ensemble de cette charte. Il faut voir dans quel esprit les choses sont faites et que cela repose sur un engagement sur l'honneur du commerçant. Je n'ai pas de doute que l'immense majorité des commerçants sont aujourd'hui responsables et honnêtes dans leurs engagements.

**M. Gilles Mestre (PLR) :** — J'aimerais rappeler qu'une économie sans valeurs est une économie sans valeur — dans l'autre sens du terme — et sans avenir. Quand on lit cette charte, on ne peut que se réjouir qu'un certain nombre de valeurs y soient énumérées ! Tous ceux qui plaident pour les produits locaux s'y retrouveront, avec l'ancrage local. Tous ceux qui plaident pour la mobilité douce s'y retrouveront, avec les points relatifs à l'environnement et à la mobilité. Tous ceux qui plaident, et j'en fais partie, pour renoncer au travail au noir seront également satisfaits, puisqu'un certain nombre de

points y sont énumérés. Ce sont des incitations, des orientations. Dans d'autres dossiers, en particulier en matière d'œnotourisme, d'autres démarches contenaient des chartes. La charte œnotouristique avait pour but de créer une communauté de valeurs et la charte des partenaires du programme *welQome* est semblable. C'est un objectif qui vise à créer une communauté de valeurs autour des points que je viens d'énumérer. Le Conseil d'Etat l'a dit : c'est une déclaration sur l'honneur davantage qu'un cahier de points à contrôler par des inspecteurs cantonaux. J'en suis évidemment fort aise. Je serai aussi de ceux qui encouragent la valeur éducative et incitative de cette charte. Je ferai partie de ceux qui feront la promotion de ces points — on l'a déjà fait — mais aussi de ceux qui diront à ceux qui n'ont pas respecté ces points qu'ils doivent soit être retirés de *welQome*, soit être sanctionnés, d'une façon ou d'une autre. Quand on signe un document sur l'honneur, on le signe jusqu'au bout et on le respecte !

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Monsieur le conseiller d'Etat, ce matin vous avez commencé par prendre la parole en vous excusant de la procédure telle qu'elle avait été engagée, en mettant en avant le fond de la mesure et en expliquant que tout n'avait pas été idéal au niveau de la procédure, s'agissant des pouvoirs qui sont ceux de notre Parlement. Il y a un décalage avec vos propos dithyrambiques de cet après-midi, qui donnent à penser que tous les acteurs louent cette action et qu'elle est à tout point de vue irréprochable. Je pense qu'il faut dire et redire ici — je me retrouve aussi au-delà des appartenances politiques dans les propos qu'ont tenus d'autres de mes collègues, dès la semaine passée — qu'il y a un certain malaise, quand on est en train d'examiner plusieurs décrets, à découvrir cette opération au détour d'une procédure de gré à gré. Il y a aussi des questions légitimes en lien avec la protection des données et avec l'usage qui sera fait de ce carnet d'adresses de ce partenaire. Souffrez donc, monsieur le conseiller d'Etat, que le Parlement, avec les pouvoirs de contrôle qui sont les siens, réfléchisse comment, à l'avenir, une opération de ce type — encore une fois sans critiquer le fond et l'opportunité de cette mesure, car nous savons que les restaurateurs, l'hôtellerie et toute une série d'autres secteurs souffrent dans ce canton — pourrait être mise en place si cette mesure devait être reconduite, pour que le Parlement y soit associé et que toutes les garanties soient données en termes d'égalité de traitement et de protection des données. Ce message, qui vient des différents groupes politiques, doit être entendu.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise avec quelques abstentions.

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en premier débat.

Les articles 1 et 2 sont acceptés avec quelques abstentions.

**Art. 3. —**

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice :** — Il y a un amendement de la commission à l'article 3, pour clarifier la formulation. Il s'agit d'une erreur de plume.

« **Art. 3. —** Al. 2 : L'Etat de Vaud bénéficie du droit de compléter ~~ees~~ *les conditions générales de Qoqa Services SA* par une charte d'engagement. »

L'amendement de la commission est accepté avec quelques abstentions.

L'article 3, amendé, est accepté par 108 voix contre 4 et 12 abstentions.

**Art. 4. —**

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice :** — La commission propose de remplacer « annexé au présent décret » par « adopté par le Conseil d'Etat », compte tenu qu'un certain nombre de modifications de la charte que M. le conseiller d'Etat avait proposé d'apporter suite aux propositions de la commission. Ce projet n'a pu être annexé que plus tard et n'a donc pas pu être annexé à ce décret.

« **Art. 4. —** Al. 1, lit. c : Avoir signé et remplie les conditions de la charte d'engagement ~~annexée au présent décret~~ *adoptée par le Conseil d'Etat.* »

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — J'ai bien entendu les déclarations de M. le conseiller d'Etat ainsi que la réponse de M. Meystre, qui les a complétés. Puisqu'il s'agit de simplement signer une charte et de

s'engager sur l'honneur, je propose que l'article 4, alinéa c) ait la teneur suivante : « avoir signé la charte d'engagement adopté par le Conseil d'Etat ». Cela signifie que l'on supprime « et remplir les conditions ». En effet, j'ai aussi entendu dans les propos de MM. Leuba et Meystre, que s'il y avait une plainte ou si des personnes ne remplissaient pas des conditions de la charte, il pourrait y avoir retour des aides données. Or, je trouve cela un peu malsain, car on pourrait dénoncer quelqu'un et à ce moment-là l'aide lui serait retenue. Je suis conscient que cette charte est importante et c'est pour cela que je ne propose pas de la supprimer, mais je pense qu'avoir signé la charte d'engagement adoptée par le Conseil d'Etat suffit amplement à poursuivre le but qui nous était décrit, à savoir une charte signée qui engage sur l'honneur les personnes qui souhaitent bénéficier de cette offre.

« **Art. 4.** — Al. 1, lit. c : « avoir signé ~~et rempli les conditions~~ la charte d'engagement adoptée par le Conseil d'Etat. »

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — J'aimerais bien que notre collègue Cuérel explicite un peu sa pensée, car cela ne me paraît pas très clair. Je ne vois pas très bien comment on peut signer une charte sans en remplir les conditions. Si vous signez une charte, c'est que vous en remplissez les conditions — du moins je l'espère — sinon cela n'a juste aucun sens. Et si vous signez une charte dont vous ne remplissez pas les conditions, on ne voit évidemment pas très bien comment vous aider. J'aimerais que M. Cuérel nous explique la portée de la modification qu'il propose. A partir du moment où la charte est signée, il y a forcément des effets juridiques, qui peuvent être la nullité, ce qui annule tout. Je ne vois pas en quoi cette modification apporterait une simplification.

**Mme Jessica Jaccoud (SOC) :** — C'est la preuve que la politique vaudoise sait aussi réunir des personnes qui, à d'autres moments, s'opposent ! Mon propos se tiendra dans la droite ligne de ce qu'a exprimé M. Buffat à l'instant. Je vous invite à refuser l'amendement proposé par M. Cuérel, dont je peine à comprendre la portée et les intentions. Cette charte est bienvenue et nous avons eu l'occasion d'en discuter largement, en séance de commission. Je remercie le Conseil d'Etat, qui a considéré avec beaucoup d'ouverture les suggestions de modifications faites en séance de commission. Toutes les modifications que nous avons souhaité apporter à la charte l'ont été. Nous avons pu avoir la charte modifiée avant le débat en plénum, ce qui nous a permis d'avoir la confirmation des modifications. En 2020, nous ne pouvons pas injecter 15 millions dans l'économie sans nous assurer qu'un certain nombre de principes soient respectés, qu'ils soient liés à la durabilité, au respect du droit du travail ou au respect du principe de non-discrimination. Cette charte fait sens, simplement parce qu'elle renvoie à des principes généraux ancrés dans nos lois et dans notre Constitution. Je ne vois pas, monsieur Cuérel, en quoi cela pose problème d'engager des gens sur l'honneur ; je pense que l'honneur est encore une valeur importante, dans ce canton, en matière d'économie et dans le cadre des affaires qui sont faites ici, surtout quand l'argent de l'Etat est en jeu. Je peine à comprendre cet amendement mi-figue, mi-raisin. On comprend que vous n'aimez pas cette charte ; dès lors, ayez le courage de dire que vous n'en voulez plus, mais ne venez pas présenter un amendement qui ne veut pas dire grand-chose. Je vous invite à le refuser.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — La proposition de M. Cuérel a échoué une première fois en commission ; elle était orientée sur l'article 3, mais n'a obtenu que 3 voix contre 11. Ce deuxième amendement tactique n'a guère plus de sens. La charte de durabilité est au cœur de la relance du tourisme ; elle fait justement l'intérêt du projet *welQome* et une grande part de son caractère novateur. Elle répond à la large préoccupation de la population de ne pas revenir à la normale, au mieux de ne pas « retourner à l'anormal. » Nous sommes nombreux à ne pouvoir souscrire à ce décret sans cette charte. Certes, c'est une déclaration sur l'honneur. Il n'y a pas de vérification ni de contrôle organisé ; c'est bien plus l'attention des citoyens qui fera la différence. On ne pourrait pas signer cette charte sans en remplir les clauses. Elle est signée par Qoqa, par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, et par l'entreprise. C'est effectivement un engagement à remplir un certain nombre de dispositions. Ensuite, c'est aussi — et c'est ce qui fait son intérêt — une initiation, un processus d'apprentissage et c'est dans ce sens qu'elle est intéressante. Je vous invite à refuser l'amendement Cuérel.

**M. Arnaud Bouverat (SOC) :** — J'aimerais souligner que l'instrument de la charte est extrêmement minimaliste, notamment en matière de protection des travailleurs. Or, ce serait une erreur de venir

sacrifier maintenant la protection de ces travailleurs, par exemple, au nom d'un seul objectif de promotion économique. Le programme de législature du Conseil d'Etat comprend la volonté de favoriser le partenariat social dans notre canton et la responsabilité sociale. C'est à cette condition uniquement que l'on crée des emplois durables. En tant que secrétaire syndical auprès du syndicat Unia, j'estime qu'on aurait pu souhaiter avoir encore davantage d'implication des partenaires sociaux dans le montage d'un tel projet. Les délais dans lesquels ces dispositifs ont été mis en place ne permettent peut-être pas de mettre des instruments plus coercitifs en place... Il existe pourtant des conventions qui peuvent être contrôlées. L'instrument de la charte est ici minimal. On aurait aussi pu souhaiter veiller à ce que l'entreprise à laquelle le mandat a été confié pour l'informatique et la mise en place de la base de données soit également contrôlée en matière de conditions de travail, parce que quand j'entends que le service public met 6 mois, mais que les privés peuvent faire cela très rapidement, il faut toujours faire très attention aux conditions dans lesquelles le travail est effectué. J'espère que mon souci sera aussi celui du Conseil d'Etat dans les prochains temps. En tout cas, nous nous exprimons très clairement contre un affaiblissement des mesures prévues par le Conseil d'Etat dans ce projet.

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — C'est bien cela le problème : j'ai de la peine à comprendre ce que vient faire cette charte dans ce décret et notamment le fait que les personnes qui veulent bénéficier d'une aide doivent remplir les conditions de la charte d'engagement. J'entends certains de mes préopinants dire : « oui, mais il est normal que, si ce n'est pas respecté, il doive y avoir des sanctions, des contrôles doivent être faits » alors que d'autres disent : « c'est un instrument minimal, il n'y aura pas de vérification ni de contrôle, c'est juste un engagement sur l'honneur de la personne. » En gros, il n'y a pas besoin de respecter ce qui est dans la charte. Le décret stipule que, pour avoir le droit aux subventions et à cette aide, il faut remplir l'ensemble des conditions de la charte. Ce n'est pas clair ! Soit il faut remplir les conditions, et si ce n'est pas le cas, vous n'avez pas le droit à ces aides et on viendra vous les réclamer par la suite, soit on dit qu'il n'y aura ni vérification ni contrôle. D'où ma question : pourquoi mentionner cette charte dans un décret s'il n'y a pas de vérification ni de contrôle, si c'est un instrument minimal ? Bref, si cette charte ne sert à rien d'autre qu'à faire du marketing, autant ne pas la mettre dans les conditions d'octroi.

Toutefois, pour répondre à l'ambiguïté, ce que j'avais proposé en commission n'était pas tout à fait le même amendement, madame Jaccoud. J'avais dit qu'il fallait supprimer cette charte. Pourtant, elle pourrait être utile pour faire prendre conscience aux gens de certains critères de durabilité ou d'autres aspects. Je trouverais donc dommage de la supprimer purement et simplement. J'estime qu'il faut dire que l'ensemble des conditions doivent être respectées, faute de quoi il peut y avoir des sanctions. Je trouve dommage que, dans le même temps, on nous dise qu'il n'y aura pas de vérifications ni de contrôles, que c'est juste un engagement sur l'honneur, mais qu'il n'y aura pas de conséquences si on ne le respecte pas. Je ne pense pas être ambigu : l'ambiguïté vient de cette charte. Je maintiens donc mon amendement. Signer la charte est quelque chose de très bien, mais il faut remplir l'ensemble des conditions, faute de quoi on devrait être sanctionné.

**M. François Cardinaux (PLR) :** — Pouvoir, vouloir, savoir, ce sont les trois principes. Aujourd'hui, cette charte est simplement là pour aider les gens. Il ne faut pas mettre des éléments qui sont plus forts que tous les éléments désirés. On est obligé d'aller de l'avant. Laissons cette charte ; elle permet au Conseil d'Etat d'avoir une réaction. Laissons un élément de souplesse, car nous sommes obligés de l'avoir. Et imaginons que dans notre canton la majorité des gens ne sont pas des voyous.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Je remercie M. Cuérel pour ses explications, mais cela ne fait pas avancer le « schmilblick ». Je persiste à ne pas comprendre exactement ce qu'il veut. S'il veut supprimer la charte, il faut le dire, mais ce n'est pas son amendement. Dire que l'on veut juste supprimer le fait que l'on doit remplir les conditions et la signer, c'est totalement contradictoire. Ou alors, il faut supprimer entièrement la lettre c), mais ce n'est pas ce qui nous est proposé. Je vous propose de refuser cet amendement.

**M. Jean-Daniel Carrard (PLR) :** — Comme M. Cuérel, en commission, j'avais des doutes sur cette charte, pour son côté non contraignant. En fonction des éléments de discussion et des explications de M. le conseiller d'Etat, je peux suivre le Conseil d'Etat en partant du principe que cet engagement

moral a du sens et que l'on peut le suivre. Mme Jaccoud a dit que le côté moral a de l'importance et je pense que c'est vrai. Mais dans le fond, ce qui compte, c'est le soutien global à l'économie. On ne devrait pas s'égarer sur un élément annexe et non prépondérant. Je remercie le Conseil d'Etat pour cette initiative magnifique et je propose que l'on refuse l'amendement Cuérel.

L'amendement de la commission est accepté par 88 voix contre 10 et 10 abstentions.

L'amendement Julien Cuérel est refusé par 79 voix contre 33 et 8 abstentions.

L'article 4, amendé, est accepté par 99 voix contre 7 et 16 abstentions.

Les articles 5 à 12 et 13, formule d'exécution, sont acceptés avec quelques abstentions.

### **Le projet de décret est adopté en premier débat.**

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice :** — Je vous propose de passer au deuxième débat immédiat.

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — Un amendement fondamental à nos yeux — celui de M. Cuérel — ayant été refusé par une part non négligeable de ce Parlement, il ne me semble pas judicieux d'entamer le deuxième débat à ce stade. Un deuxième débat doit avoir lieu sur cette question, très importante pour nous.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Je rappelle que tout le thème et l'esprit dont nous avons discuté étaient basés sur la réactivité. Dès lors, une semaine de retard peut être fâcheuse pour les bénéficiaires potentiels.

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — Il s'agit plutôt de 24 heures, et non d'une semaine ou de deux mois. Etant donné que l'amendement a recueilli une bonne partie des voix, je ne suis pas certain de ne pas déposer à nouveau cet amendement, voire un autre, suite à la suggestion de M. Buffat de supprimer l'alinéa c). Je vous invite à ne pas tenir le deuxième débat immédiatement.

**M. Philippe Cornamusaz (PLR) :** — Certains de nos collègues, en début de sujet, se sont offusqués du manque de procédures du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, le Grand Conseil doit prendre ses responsabilités, accepter la procédure et passer immédiatement au deuxième débat.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — L'annonce de M. Cuérel m'effraie. S'il y a un autre amendement demain, cela veut dire qu'il y aura un troisième débat, qui lui n'aura pas lieu demain. Si on veut faire des amendements à rallonge, il faut faire le deuxième débat maintenant et le troisième demain. Sinon, nous serons « pomme » et sans le bourg !

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Pour celles et ceux qui ne veulent pas du deuxième débat, il faudra l'expliquer à toutes les personnes qui se sont mises sur le site, pour leur dire qu'on ergote sur une charte. Le deuxième débat me paraît important pour valider celles et ceux qui ont fait le pas de se placer sur ce site et qui sont certifiés. Divers certificats professionnels font que vous pouvez toucher des sommes x ou y, en fonction de votre certificat. Je vous encourage donc à passer au deuxième débat. Au pire, demain à 14 heures, on vous dira *welcome* pour le troisième débat. En tant que chef de groupe de l'UDC, je pense que mon parti votera en majorité pour le deuxième débat immédiat.

**M. Stéphane Masson (PLR) :** — Nous venons d'avoir une discussion intéressante sur la force coercitive de cette charte. Toutes ces discussions ont été protocolées et on les retrouvera dans le Bulletin du Grand Conseil. Protocoler ces discussions, ce n'est pas seulement garder une trace, une histoire de ce que nous avons dit, c'est également permettre, le moment voulu, de s'y référer et de comprendre ce que le législateur a voulu faire, à savoir un engagement, principalement moral, mais également légal, sur la base d'une charte, dont la mise en application et le contrôle se feront le moment venu, avec toutes les conditions qui seront prises en considération. Je vous invite à soutenir le deuxième débat immédiat.

**M. Stéphane Montangero (SOC) :** — On a un petit souci par rapport à cet objet. En effet, il est là pour permettre au décret adopté par le Conseil d'Etat pendant l'état d'urgence de perdurer au-delà du 31 juillet. Or, si nous ne votons pas de manière définitive ce décret, il va s'éteindre de sa belle mort. Vu l'enthousiasme du début, le fonds sera peut-être complètement épuisé, mais ce n'est pas sûr. A ce

moment-là, il serait quand même dommage que tout s'arrête au 31 juillet, parce que nous n'avons pas voulu accélérer le mouvement. Il nous faut procéder à un deuxième débat avant la pause estivale. Sinon, l'ensemble des travaux que nous avons faits s'arrêtera au 31 juillet, de sa belle mort. Je vous invite à soutenir le deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (107 voix contre 18 et 5 abstentions).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 104 voix contre 5 et 18 abstentions.**

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — Je pensais qu'il y aurait une discussion finale. Nous sommes terriblement déçus

---

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 11'000'000.- pour financer l'élaboration du programme cantonal de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050 et les études de planification d'offres nécessaires à la prochaine étape d'aménagement du réseau ferroviaire**

et

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christelle Luisier Brodard et consorts – désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne**

**(13\_POS\_024)**

et

**Réponses du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard – Désenclaver la Broye et assurer une liaison ferroviaire rapide vers Fribourg et Berne : un postulat à accélérer ?**

**(19\_INT\_382)**

et

**à l'interpellation de Stéphane Masson – Nouvelle ligne CFF entre Lausanne et Genève, pourquoi ne pas étudier l'aménagement d'une gare souterraine au niveau de l'EPFL ? (19\_INT\_303) (217)**

*Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité*

## **1. PRÉAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 30 avril 2020, en visioconférence. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Circé Fuchs, Alice Genoud, Anne-Laure Métraux-Botteron, Cloé Pointet, de MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, José Durussel, Pierre-Alain Favrod, Stéphane Rezso, Alexandre Rydlo, Vincent Jaques, Pierre Volet, et de M. Jean-François Thuillard, président. M. Pierre Dessemontet était excusé.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH, était accompagnée de MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Jean-Charles Lagniaz, chef de la division management des transports DGMR, Christophe Kaeser, responsable du développement de l'infrastructure ferroviaire DGMR.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

## **2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Suite à l'adoption du programme FAIF par le peuple en février 2014, le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) a été créé, alimenté par plusieurs sources de financement, avec une affectation obligatoire. Ce fonds sert d'une part à exploiter et maintenir le réseau ferroviaire existant, et d'autre part aussi à concevoir et soutenir les projets pour développer l'offre. Les leviers de financement sont

très importants pour ce fonds qui fonctionne par étapes d'aménagement stratégique (PRODES). Deux étapes de financement ont déjà été franchies.

La première a eu lieu lors de l'adoption du programme en 2014, avec un développement de l'offre à l'horizon 2025. Dans ce cadre, un montant de CHF 6.4 milliards a été validé par le peuple. Cette première étape d'aménagement est en cours de réalisation. Plus récemment, les cantons se sont organisés en régions de planification, qui correspond aux cantons de Suisse romande pour Vaud, soit la plus grande région.

La seconde étape d'aménagement PRODES 2030-35 vient de s'achever. Le canton de Vaud a obtenu pratiquement tout ce qu'il voulait, s'appuyant sur des études spécifiques. La présidente du Conseil d'Etat cite l'exemple de l'Aigle-Leysin, qui a fait l'objet de démarches analogues au projet proposé dans cet EMPD. Le GC avait octroyé des crédits pour étudier le prolongement de la ligne. Les montants pour le réaliser ont été obtenus de la Confédération grâce à la démonstration de l'efficacité et de la faisabilité de cette mesure.

La troisième étape d'aménagement correspond à la vision du développement ferroviaire souhaité pour le canton de Vaud à l'horizon 2050. Les projets doivent être remis à l'Office fédéral des transports (OFT) en 2022 pour un octroi prévu en 2026. Ce délai est court pour déterminer, aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire, ce que l'on demande et pouvoir démontrer que c'est faisable et que cela fait sens. Vaud a retenu les leçons de la Suisse alémanique, qui a toujours fonctionné de la même manière, en avançant les montants pour étudier les projets, et ensuite avoir la force de lobby au niveau fédéral pour financer les chantiers. Les projets concernés sont ambitieux, et l'on sera nombreux à vouloir se partager le gâteau fédéral. Dans le précédent aménagement, la région de Bâle ne s'est pas vue attribuée le « Hertzstück », dont les études sont terminées. Bâle est donc en pôle-position pour être financé lors de la prochaine étape, de même que Lucerne pour sa gare ferroviaire sous-terrain. Vaud doit rattraper son retard et développer sa vision pour pouvoir tenir la compétition avec les grandes régions de Suisse.

Le chef de la division management des transports indique qu'en 2020, l'OFT révisera son plan directeur du réseau ferroviaire national. Pour 2050, les enjeux pour le canton de Vaud sont de faire du nœud ferroviaire de Lausanne – Renens un maillon central du réseau national, de garantir l'accessibilité de l'ensemble du territoire cantonal, de répondre aux défis en matière de mobilité et de climat par le report modal, de renforcer l'attractivité économique du Canton avec de bonnes connections. L'objectif est de développer des projets d'infrastructures qui soient cohérents et compatibles avec l'horizon 2050. Il s'agit d'élaborer un programme cantonal de développement ferroviaire pour fournir une vision à long terme. Il s'appuiera sur le réseau prévu à l'horizon 2035 ainsi que sur les projections démographiques et économiques, ainsi que les évolutions technologiques. La cohérence avec la stratégie cantonale de transport marchandise devra être établie. Les dossiers devront être consolidés pour pouvoir accéder aux fonds fédéraux, limités. Les différents axes de développement envisagés à ce stade concernent l'accélération de la ligne Lausanne-Berne, l'augmentation de la capacité des lignes du pied du Jura, du Simplon, de Lausanne-Genève, du nœud ferroviaire Lausanne-Renens. Il s'agit ensuite de rabattre les lignes régionales avec des cadences identiques aux lignes principales sur lesquelles elles se rabattent. Est aussi concerné le renforcement des lignes internationales, Lausanne étant idéalement située sur l'axe Paris-Milan. Concernant le cadre financier, le crédit d'étude de CHF 11 mio demandé sert à d'une part à financer une vision à long terme, pour CHF 1.4 mio, et d'autre part pour CHF 9.6 mio, à financer des études de projet d'offre et à l'identification du besoin d'infrastructures pour les concrétiser. L'effet de levier attendu est important, car investir CHF 11 mio va permettre de lever des fonds fédéraux de l'ordre de 4 à 5 milliards. La concurrence est forte entre les régions et ces investissements augmentent les chances des projets vaudois d'être retenus. Concernant l'évolution du nombre de pendulaires, l'on s'attend globalement à une augmentation de la population de 30% en 2050, avec un doublement de la demande. Cela correspond à une augmentation de 160% de voyageurs pour que la part modale soit conforme aux attentes de développement.

### 3. DISCUSSION GÉNÉRALE

*Cet EMPD permet d'avoir une vision globale du programme FAIF. La Confédération regarde l'aboutissement des projets pour faire son choix, mais aussi si les projets des étapes précédentes ont été réalisés. Existe-t-il un monitoring de ces projets de la première et deuxième étape ?*

L'OFT publie annuellement au printemps un rapport sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement ferroviaire. Celui-ci est disponible en ligne sur le site de l'OFT (<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/publications/rapports/rapports-sur-les-grands-projets-ferroviaires.html>).

Pour le Canton de Vaud, le suivi des projets concrétisés dans le cadre des programmes ZEB et PRODES EA 2025 s'opère trimestriellement dans le cadre du programme Léman 2030 (CODIR, COPIL). Il s'agit notamment des projets de la gare de Lausanne (Horizon 2029) et de la gare souterraine de Genève (Horizon 2032). A la demande des cantons, les CFF sont en train de réaliser une brochure faisant la synthèse des prochains sauts d'offres en lien avec le programme Léman 2030.

Pour le suivi des projets du programme PRODES EA 2035 récemment voté au Parlement, la Confédération poursuit les études de mesures d'optimisation dans lesquelles la DGMR est actuellement associée. L'Office fédéral des transports (OFT) instaurera ensuite un suivi régulier des projets de mise en œuvre auprès des CFF et des compagnies privées. Voici à titre d'exemple quelques projets de ce programme :

- la cadence au quart d'heure des RegioExpress (RE) entre Lausanne et Genève
- la cadence renforcée aux heures de pointe entre Lausanne et Echallens (10 minutes)
- la liaison directe Orbe – Lausanne aux heures de pointes
- la nouvelle halte de Y-Parc
- le prolongement des RE en provenance de Genève sur le Chablais à la cadence 30 minutes
- la cadence à la demi-heure aux heures de forte affluence dans les Alpes Vaudoises.

*Cet EMPD ne fait aucune mention de la desserte de Bex, ni actuellement ni à l'horizon 2050 (ne fait pas partie du nombre moyen de voyageurs/jours etc). Cela signifierait-il que cette desserte sera désuète en 2050 et que tout se passera entre Aigle et Saint-Maurice ? En effet, Bex fait partie des plateformes multimodales du canton, mais semble quelque peu oubliée dans ce programme.*

Pour le Conseil d'Etat, la desserte ferroviaire de l'Est vaudois, mais bien évidemment de tout le territoire cantonal, fait partie des grands enjeux de la vision 2050. A long terme, il faut absolument réfléchir à une amélioration de la desserte ferroviaire de l'ensemble du Chablais, qui implique de meilleures relations entre les gares d'Aigle, Bex, Saint-Maurice et Monthey. La thématique d'une liaison entre la Riviera et Berne sans passer par le nœud de Lausanne pourra également être étudiée. Ces questions pourront être examinées dans le cadre de l'élaboration de cette vision 2050.

A plus court terme, comme évoqué récemment dans la réponse à la question orale du Député Cherubini en 2019, l'objectif minimal du canton de Vaud est de garantir une desserte de base par les trains RegioExpress St-Maurice – Lausanne – Genève chaque heure (telle que actuellement en service). En plus, la DGMR recherche des solutions pour offrir à moyen terme une seconde liaison de type InterRegio chaque heure à Bex, intégrée dans le nœud de Lausanne (avec correspondances vers Berne et le Pied-du-Jura) et poursuivant vers Genève-Aéroport. Par ailleurs, le schéma de desserte retenu pour l'étape d'aménagement PRODES 2025 prévoyait deux trains par heure à Bex aux heures de pointe (un seul en heures creuses). Pour l'horizon de l'étape d'aménagement 2035, l'offre retenue prévoit une desserte semi-horaire de la gare de Bex toute la journée. En ce qui concerne la desserte à l'horizon 2050, les études seront conduites dans le cadre du crédit d'étude demandé. L'importance de la gare de Bex dans le système ferroviaire, au même titre que les gares d'Aigle et de Villeneuve ne sont plus à démontrer.

Concernant le trafic régional (RER Vaud), quelques trains desserviront Bex dès décembre 2020 afin de satisfaire les besoins de liaison avec le gymnase de Burier. D'autres améliorations sont à l'étude

pour les horizons 2025 et 2035. A noter que les illustrations reprises dans l'EMPD représentent les charges de trafic sur le RER Vaud actuel, dont les trains circulent seulement jusqu'à Villeneuve, exceptions faites des deux paires de trains (tôt le matin et tard le soir) qui vont ou viennent du garage à St-Maurice (fréquentation d'environ 300 voyageurs). Les projections d'augmentation de trafic à l'horizon 2035 se basent sur un réseau RER Vaud avec des trains circulant entre Lausanne et Aigle (dès décembre 2020). Cela ne signifie pas que la desserte de Bex est négligée. En revanche, en fonction des développements retenus ces prochaines années pour le RER Vaud (prolongement à l'étude vers Bex ou St-Maurice), les prévisions de trafic à l'horizon 2035 et 2050 seront réévaluées sur le tronçon Aigle – Bex – St-Maurice.

*Des précisions concernant le retour au Grand Conseil sont demandée, notamment s'il y aura un récapitulatif concernant cette vision avant que le dossier ne parte à l'OFT.*

Le Grand Conseil est tenu informé, mais qu'il ne se prononce pas spécifiquement sur ce dossier, qui relève de l'OFT, du Conseil fédéral et in fine des Chambres fédérales. La Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) produit notamment des rapports qui sont remis aux députés. Lors de l'étape précédente, une brochure avait été remise concernant les projets retenus pour la région de planification. La conduite du projet se fait avec les cantons concernés par les lignes, principalement Genève, Fribourg et le Valais. Un travail étroit avec les parlementaires fédéraux est également mené, en les impliquant dès le début à la réflexion.

*La présentation de ce projet est saluée. Il est nécessaire d'avoir une longueur d'avance pour le développement des infrastructures ferroviaires. Avec l'expérience de ces dernières années, le plus tôt la planification a lieu, le mieux c'est pour concurrencer les projets des autres régions. Ces étapes d'aménagement amènent des crédits, qui pourraient être impactés par la situation actuelle. Il y a un avantage pour le canton de Vaud, et le développement des transports publics est demandé par la population. Ce document couvre les demandes des différentes régions du canton. Si le nombre de voies et d'infrastructures ferroviaires ne sont pas augmentés, certaines fréquences ne pourront être renforcées.*

*Un député est favorable au fait d'avoir une vision jusqu'en 2050. Il souhaite connaître quelles sont les conséquences financières pour le canton. Il demande si les chiffres annuels ou pluriannuels d'entretien, d'investissement et de soutien aux infrastructures ferroviaires sont disponibles.*

Depuis l'adoption du FAIF, le canton n'a plus la charge d'entretien du réseau ferroviaire. Il participe financièrement à l'alimentation du fonds fédéral. La Confédération a la charge de l'entretien et du développement du réseau ferroviaire. A côté de cela, la part cantonale les programmes d'agglomération est fixée par les modèles de répartition financière prévus dans le fonds FORTA. A partir de 2014, les projets d'infrastructures ferroviaires ont été exclus du programme FORTA pour entrer dans le programme FAIF. Enfin, la part sans fonction de desserte concerne des infrastructures ferroviaires qui n'ont pas le nombre d'usagers suffisants pour prétendre à un financement de la Confédération. C'est notamment le cas de certaines lignes touristiques vaudoises, comme le MOB. Le canton finance les derniers kilomètres de desserte. L'ensemble de ces éléments sont disponibles dans la brochure du budget, avec le plan des investissements soumis chaque année au Grand Conseil.

*Un député est satisfait de lire dans la réponse à l'Interpellation Masson que les idées ne sont pas forcément tout de suite écartées de la liste des possibilités. Il se voit confirmer que le rétablissement du trafic grande ligne à Renens est un objectif, ce qui est positif pour l'Ouest lausannois et les grandes écoles.*

La DGMR se bat pour que Renens retrouve les arrêts grandes lignes. Les RegioExpress sont une réalité, et une solution est en cours d'étude pour pouvoir rétablir les InterRegio.

#### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS**

(Seuls les chapitres ayant fait l'objet de remarques sont mentionnés)

##### **1.4.3 Les projets et études de l'étape d'aménagement 2035**

*Que faut-il comprendre entre une extension et une augmentation de la capacité (EMPD page 7).*

Ces termes peuvent être considérés comme synonymes.

*Des précisions sur le montant de CHF 200 mio mentionné dans l'EMPD en page 8 au titre de la surveillance de la mise en œuvre des mesures sont demandées.*

C'est le montant qu'a réservé l'OFT pour s'assurer du bon déroulement de l'exécution de l'étape d'aménagement 2035, avec un volet prévu pour initier l'étape suivante.

*La figure 4 (EMPD page 8) mentionne notamment les nouveaux arrêts de transport marchandise. Le Grand Conseil a récemment adopté l'EMPD 19 visant à l'élaboration de la stratégie cantonale du transport de marchandises. S'agissant d'une projection, l'étude concernée par l'EMPD 19 pourra-t-elle s'intégrer dans cette nouvelle planification et quelles seront les synergies entre ces deux études ?*

La stratégie cantonale du transport de marchandise est exigée par la Confédération pour déterminer quelles sont les localisations les plus pertinentes en termes de volumes suffisants pour les points de chargement et de déchargement. En effet, le trafic marchandise n'est pas indemnisé et ce sont principalement des entreprises commerciales qui se partagent ce marché. La stratégie marchandise doit être compatible avec la vision de l'OFT. Cette étude est en cours et devrait se terminer en 2020. L'intégration de la thématique marchandise dans la vision 2050 est confirmée, avec des collaborateurs de la DGMR qui travaillent sur des thématiques connexes. Le fret est une donnée importante par rapport aux sillons et à la charge des réseaux. Il est nécessaire d'avoir une vision en termes de développement et de volume, qui permette de planifier les évolutions. Intégrer la vision marchandises avec la vision voyageurs est point d'attention majeur.

*Quel est l'objectif du canton en matière de trafic grande ligne, en lien avec le trafic régional et le développement des nœuds. Un député souhaite que l'on se laisse toutes les possibilités ouvertes à ce stade.*

C'est précisément l'objet de la demande de ce crédit. Il va permettre de développer la vision du développement pour le canton de Vaud en matière de trafic grandes lignes, de trafic régional, de trafic international. La perspective est d'obtenir une offre de transport qui devra ensuite se décliner en infrastructures à réaliser et à financer par la Confédération. Sur la base d'une offre et d'un réseau connus en 2035, l'analyse va proposer de déterminer l'offre qui sera nécessaire pour le canton en 2050. Plusieurs enjeux devront être examinés, comme par exemple une gare sous-terrain à l'EPFL, une nouvelle infrastructure entre Lausanne et Genève, l'accélération de la ligne Lausanne-Berne, avec une liaison en moins d'une heure, pour rester connecté au réseau national. Certains tronçons de lignes directes enterrées sont une option. Il va falloir démontrer que le ratio coût-efficacité est avéré.

#### **1.4.6 La croissance de la demande du trafic régional**

*Avec la cadence du LEB prévue à 10 minutes, comment l'amélioration des deux points noirs connus sur cette ligne que sont Prilly-Chasseurs et Etagnière est-elle prévue ?*

Ces deux points noirs sont intégrés dans l'étape 2035. Le calendrier des priorités pour déterminer les tranches d'investissement est en cours de réalisation par l'OFT.

*La figure 12 illustre la charge quotidienne en 2035 (EMDP page 15), qui tient compte des étapes du projet Léman 2030. Comment se projeter pour les charges en 2050 alors que les scénarios démographiques ne vont pas encore aussi loin.*

Il s'agit d'une projection à 15 ans après 2035. L'essentiel du travail du programme cantonal de vision 2050 va consister à élaborer des modèles pour l'évaluation de la demande à cet horizon, tenant notamment compte des incertitudes liées au climat et aux conditions actuelles en lien avec la pandémie.

*Une députée évoque la question de la croissance de la population et de la mobilité. Par exemple, de plus en plus de personnes vont télétravailler ou partager des espaces de coworking. Elle estime ce projet nécessaire, mais demande dès lors la croissance du trafic ferroviaire peut être estimée.*

Les prévisions concernent l'avenir. Mais en premier lieu, si aucune offre alternative à la voiture n'est réalisée et que le canton continue de croître, l'engorgement est programmé. Il s'agit de se donner les

moyens de développer une vision ferroviaire à 2050. En Suisse allemande, les projets sont sous toit ou quasiment, et il est indispensable d'arriver avec un projet au même moment. Zurich, Lucerne et Bâle sont prêts. A priori, le télétravail sera possible pour une partie, mais il ne remplacera pas les besoins de déplacement et de collaboration. Il est préférable dès lors que ces déplacements se réalisent en train.

### **1.5.1 La prochaine étape de planification PRODES 2040-45**

*Des précisions et des exemples concernant les systèmes technologiques alternatifs applicables au trafic voyageurs et marchandises sont demandées.*

Il s'agit d'une référence au système WAKO (qui vient de l'allemand : Wankkompensation, compensation du roulis en français ; ce système équipera les nouveaux trains Twindexx construit par Bombardier à Villeneuve), mais aussi aux systèmes de trains automatisés, le smart rail, qui permet le suivi des trains en temps réel. Un projet smart rail actuellement développé par les CFF permettrait théoriquement d'augmenter la capacité des lignes de 30%. Un état des lieux de ces technologies qui pourraient venir en complément des infrastructures à construire doit être réalisé.

Il s'agit d'intégrer ce que l'on connaît aujourd'hui et ce qui va se développer à l'avenir, comme par exemple l'intelligence artificielle pour la gestion des horaires. Il va falloir être attentif aux prévisions démographiques, mais aussi à l'évolution de la technologie, qui pourrait amener des solutions différentes que de construire du rail. Une veille technologique devra être assurée en permanence pour pouvoir apporter les réponses les plus économes et précises possibles d'ici à 2050.

Le système ETCS (European Train Control System) est une technologie qui implique une signalisation embaquée dans les locomotives, et l'optimisation sur un tronçon du nombre de train que l'on peut faire rouler en supprimant le système de bloc, l'ancienne génération pour la gestion de la circulation des trains.

*Concernant l'intercantonalité, ce projet concerne le canton de Vaud, mais au niveau du rail, il n'y a pas de frontière au sens strict. Les liaisons vaudoises ont une influence pour les cantons voisins et la France voisine. Cet EMPD a-t-il été discuté avec les cantons voisins ? L'idée de manœuvre auprès des autorités fédérales est-elle la même pour développer certaines infrastructure en commun ?*

*Sur la carte internationale, Lausanne est reliée à Milan et à Paris. Des infrastructures ont été construites en Suisse, comme le Gotthard, et la Suisse a dû investir en Italie pour adapter les infrastructures. Cela demande donc aussi que les pays voisins disposent d'infrastructures qui correspondent. Dans ce contexte, la SNCF a-t-elle des projets d'investissement sur la ligne Lausanne-Dijon, qui ne permet pas de grande vitesse ?*

Les discussions avec les autres cantons sont permanentes. L'influence s'exerce aussi au sein des conférences intercantionales. La présidente du Conseil d'Etat est vice-présidente de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO), membre du comité de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) au niveau Suisse. Ainsi, Genève avance sur le projet d'extension de la gare sous-terrain. L'accélération de la ligne Lausanne Berne est conçue de manière étroite avec le canton de Fribourg. Le canton du Valais a été bien servi avec le tunnel du Lötschberg dans la précédente étape. Il faudra cependant être attentif à l'idée d'un by-pass par Monthey qui isolerait l'est vaudois. Le valais doit être intégré à la réflexion. Neuchâtel a obtenu la ligne qui relie la Chaux-de-Fond. Le Jura n'a pas de grand projet à l'heure actuelle.

Concernant les liaisons internationales, les discussions se passent au niveau national, et non cantonal. Elle a par contre des contacts étroits avec la présidente de la région Bourgogne-Franche Comté, Marie-Guite Dufay. Il importe surtout d'être au clair sur les étapes d'aménagement de la vision 2050 en Suisse, avec une vision ferroviaire qui corresponde aux ambitions du canton et qui soient coordonnées avec les autres régions. Il est nécessaire d'harmoniser l'interconnexion et les nœuds ferroviaires des métropoles helvétiques. Si les trains arrivent trop tard en gare de Berne ou en gare de Zurich, la région lémanique va connaître un décrochage des trains grandes lignes au niveau national. Ce risque n'est pas nul et serait catastrophique pour la Suisse romande. Le projet du CF a été amendé par Olivier Français, grâce aux parlementaires fédéraux vaudois et une alliance avec Saint Gall, pour étudier les mesures d'accélération de la ligne Lausanne Berne. Il y a encore du travail pour démontrer qu'investir de tels montants sera utile. Il va falloir concentrer l'énergie sur ces enjeux.

*Quel est le stade de développement du by-pass de Monthey ?*

Il s'agit de raccorder Monthey à la ligne du Simplon et de se raccorder ensuite en direction d'Aigle. Cela poserait le souci de la desserte de Bex. Ce projet n'a pas été retenu dans l'étape 2035 et non plus sélectionné pour l'étape d'après. C'est un point de vigilance pour la DGMR.

La région du Chablais a pris une certaine direction dans son développement. L'AOMC devra réunir les deux villes centre Monthey et Aigle, avec un train accéléré, et une fréquence au quart d'heure pour permettre une bonne connexion.

### **1.5.3 Les enjeux pour le développement de l'offre cantonale**

*Le projet va-t-il également intégrer des réflexions au niveau du réseau des trains de nuit au vu de l'emplacement de la gare de Lausanne sur le réseau européen ?*

Ces réflexions n'attendent pas 2050. Les CFF et l'OFT ont déjà été sollicités dans le cadre des réflexions actuelles. Lausanne est un nœud de liaisons internationales et il est souhaité que la Confédération développe cette vision. La présidente du Conseil d'Etat a écrit au Conseil fédéral pour que la Suisse revendique au niveau européen le rétablissement des grands réseaux de train express européens et le trafic de nuit, afin de pouvoir relier les capitales et les grandes villes mieux qu'aujourd'hui. La DGMR est en lien avec les responsables du trafic international des CFF. Elle a également fait part de cette volonté à Mme Sommaruga lors de sa récente visite. Elle rappelle néanmoins que cela ne se discute pas à un niveau cantonal.

*Des précisions sont demandées au sujet du by-pass de Bussigny-Renens. Les trains continueront-ils vers Yverdon sans passer par Lausanne ?*

La volonté de développer un réseau dense est confirmée. Les infrastructures sont insuffisantes pour le faire à l'heure actuelle et l'étape 2025 n'est pas encore consolidée pour cette garantie. Lors de l'étape suivante, il sera nécessaire de continuer à demander quelles seront les infrastructures prévues pour la liaison par le pied du Jura. A termes, il s'agira surtout de développer une nouvelle ligne Lausanne-Genève, pour faire circuler des trains rapides sur une ligne, et des trains régionaux sur l'autre. Cela permettra aussi de ne pas paralyser tout le réseau suisse en cas d'incident sur une voie. Ce projet est ambitieux et gourmand en financement, mais nécessaire pour la seconde métropole de Suisse. L'idée d'une troisième voie parallèle est abandonnée en raison de son coût, des expropriations, et de l'utilisation intensive des SDA. Cet abandon a donné naissance au projet Léman 2030, qui a pour objectif de doubler la capacité de la ligne entre Lausanne et Genève, avec des voies de dépassement et divers infrastructures.

*Quelle est la fréquence des rencontres avec les autres cantons liés au canton de Vaud ? La région concernée avec Berne correspond à près de la moitié de la Suisse en termes de surface ?*

Les séances avec les autres cantons sont très régulières, notamment au sein de la CTSO, de la CTP, du COSTRA qui assure le suivi de Léman 2030. Une grande part de l'activité de Conseillère d'Etat consiste à défendre le canton de Vaud à l'intercantonal. Les projets spécifiques sont dotés d'organisations ad hoc. Tous ces projets devront être validés par la CTSO, qui est la région de planification reconnue par l'OFT pour inscrire les projets dans le cadre du PRODES 2040-2045.

### **1.7 Délais**

*Le délai fixé à 2021 pour l'offre de planification est-il réalisable ?*

Il s'agit d'une planification nationale, selon la manière dont la Confédération souhaite conduire les différentes étapes pour établir la prochaine étape de PRODES. Les premières visions doivent être proposées en 2022. Sur la base des projets déposés, les étapes d'offre devront être développées et en 2026, le Conseil fédéral transmettra son message au parlement, qui validera les projets retenus. Ce calendrier, fixé par l'OFT, devra être tenu. Le rythme a été le même pour la seconde étape PRODES qui vient de se passer. Les projets d'offre ont été développés et sur cette base, les CFF et les compagnies de transport ont déterminé les infrastructures à réaliser cette offre. Sur la base de ces infrastructures, un coût est déterminé et c'est ce montant qui est examiné par la Confédération. Elle a retenu certains projets dans son message. Il y aura beaucoup de lobbying et de diplomatie

intercantonale à effectuer entre 2022 et 2026, et à partir de 2026, lorsque le parlement va se saisir de l'objet, pour repêcher les projets qui n'auront pas été retenus.

Ainsi, l'enjeu est d'arriver au début 2022 avec un programme cantonal de développement finalisé. L'avantage de la démarche proposée est qu'elle donne des moyens qui permettent de travailler en parallèle sur l'ensemble des thématiques, avec différents mandats. Il faudrait pouvoir démarrer avant l'été 2020, en bénéficiant ainsi de 18 mois pour achever ce programme.

## **2.1 Organisation**

*Cette étude sera-t-elle réalisée par des bureaux romands, suisses ou étrangers ?*

L'étude va être pilotée par la DGMR. Les études qui permettront d'élaborer les projets seront réalisés par des mandataires externes. Ces mandats feront l'objet d'appels d'offre. Ils n'ont pas encore été octroyés puisque le crédit n'est pas encore accordé. Il peut s'agir de bureaux d'étude, mais aussi d'entreprises de transport, comme les CFF, de gestionnaires d'infrastructures, etc. Il existe des bureaux d'étude compétents dans le canton de Vaud, avec lesquels des relations de travail sont déjà existantes sur différents projets. L'offre se fera selon les conditions des marchés publics, au gré à gré en fonction des montants.

## **3.6 Conséquences sur les communes**

*Cet EMPD concerne-t-il toutes les communes, ou uniquement des communes spécifiques pour ce projet ?*

Il s'agit de l'application de la loi sur la mobilité douce et les transports publics (LMTP). Les investissements sont facturés à l'ensemble de toutes les communes, ce qui est standard pour ce type de projet.

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christelle Luisier Brodard et consorts pour désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne (13\_POS\_024)**

*Un député remarque que Mme Luisier posait la question de l'amélioration de la desserte de Payerne, en 2013 déjà. Il ne voit pas vraiment de réponse à sa question dans la vision 2050.*

Lors de l'acceptation de ce postulat, le CE avait déjà fait part de son soutien à cette demande. Le développement des infrastructures n'est plus dans les mains du CE et c'est précisément l'objectif du présent crédit de pouvoir soutenir de telles demandes, avec PRODES.

## **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5.2. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5.3 ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

## **6. VOTE SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT**

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.*

Froideville, le 8 juin 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Jean-François Thuillard*

Premier débat

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité chargée de l'examen de cet exposé des motifs et projet de décret a validé l'octroi du crédit d'étude de 11 millions de francs pour financer l'élaboration du programme cantonal de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050 et les études de planification d'offres nécessaires à la prochaine étape de l'aménagement du réseau ferroviaire. La commission soutient le développement du rail pour répondre aux défis climatiques et de mobilité du canton. Cette étude a pour objectif de déterminer l'offre ferroviaire nécessaire en matière de trafic grandes lignes, régional, international et de marchandises, pour le canton, en 2050. Cette offre ferroviaire devra ensuite se décliner en infrastructures à réviser et à financer. Les résultats de cette étude devront permettre de défendre les intérêts ferroviaires du canton de Vaud, au niveau fédéral, lorsque les prochains investissements seront décidés. Ils serviront à convaincre la Confédération de financer la réalisation de nouvelles infrastructures sur les lignes menant au nœud ferroviaire de Lausanne-Renens, un des quatre plus importants de Suisse, avec Zurich, Berne et Olten.

Parmi les nombreuses pistes de réflexion, la commission souhaite mettre en évidence plusieurs objectifs de la vision 2050, soit : réfléchir à la création d'une nouvelle ligne Genève-Lausanne, diminuer le temps de parcours entre Berne et Lausanne, augmenter la capacité du réseau ferroviaire vaudois à long terme pour offrir une alternative crédible à la voiture et aux avions, fluidifier les trajets, moderniser l'ensemble du réseau ferroviaire vaudois, renforcer les capacités de transport de fret pour les entreprises, éviter un décrochage du réseau ferroviaire romand et d'Outre-Sarine, renforcer la place du canton sur la carte suisse et européenne du rail. La commission est convaincue que disposer d'une vision détaillée des besoins en matière de développement ferroviaire est indispensable pour avoir une chance de défendre de nouveaux investissements fédéraux sur sol vaudois. Ce projet de décret permettra au canton de Vaud, lors de l'élaboration de la troisième étape d'aménagement ferroviaire prévue par l'Office fédéral des transports courant 2022, de présenter des projets d'offres complets et basés sur des études conduites par le canton.

A l'issue d'un débat nourri, tenu en visioconférence, la commission s'est estimée satisfaite des informations et précisions reçues de la part du Conseil d'Etat, tant sous l'angle politique que technique. Elle invite donc le Grand Conseil à confirmer son préavis positif et unanime sur ce décret. J'en profite également pour remercier le Conseil d'Etat et son administration pour la présentation de ce projet ainsi que notre secrétaire de commission pour la prise de notes de séance qui n'a pas toujours eu lieu dans des conditions optimales.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Alexandre Rydlo (SOC)** : — En préambule, je déclare mes intérêts : je travaille aux CFF dans l'entretien des infrastructures ferroviaires. Le parti socialiste, à l'unanimité, vous invite à adopter ce projet de décret. En acceptant ce crédit de 11 millions, le Grand Conseil permettra à notre canton d'aborder de manière proactive, intelligente et constructive la prochaine étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (EA) 2040-2045 — *Ausbauschrift* (EIS) 40-45 en allemand — de même que les suivantes. Pour qui ne le saurait éventuellement pas, ces étapes d'aménagement sont absolument déterminantes pour le développement des infrastructures ferroviaires et de l'offre en matière de trafic ferroviaire. Par voie de conséquence, ce projet est très important pour la compétitivité de notre canton. En résumé, soit on est dedans soit on est hors-jeu. En réfléchissant de manière proactive au développement de nos infrastructures ferroviaires et de l'offre en matière de trafic ferroviaire que nous souhaitons dans le futur, en cohérence avec tout ce qui a déjà été entrepris, nous nous assurons d'initier et d'accompagner des projets ferroviaires qui serviront réellement les intérêts de notre canton, qu'il s'agisse de sa population, de ses entreprises ou de ses visiteurs. Le canton sera ainsi toujours dans l'action et non dans la réaction.

Cette façon de faire a été initiée dans les années 70 par le canton de Zurich puis par d'autres cantons de Suisse allemande. Ce faisant, ils se sont assurés du développement optimal de leurs infrastructures ferroviaires et de leur offre en trafic régional, interrégional et international. Un des exemples les plus concrets est le développement du S-Bahn zurichois dans les années 80, développement qui se poursuit aujourd'hui à grande vitesse dans cette région. Au vu de ces succès, les cantons de Genève et de Vaud

ont fini par suivre cette façon de faire et ont scellé en 2009 un accord pour le développement de l'offre et des infrastructures sur la ligne Lausanne-Genève, ouvrant par-là la voie au projet Léman 2030, en phase concrète de réalisation actuellement. Le développement de la stratégie ferroviaire de notre canton à l'horizon 2050 s'inscrira dans cette logique.

S'agissant précisément de l'étape d'aménagement 2040-2045 et des suivantes, notre canton devra s'assurer de la poursuite du développement du trafic régional, dans l'ensemble du canton, en améliorant les fréquences, jusque dans les extrémités du canton et pas seulement dans la région lausannoise. Il devra également réfléchir à : la manière la plus adéquate d'arriver à relier Lausanne à Berne en moins d'une heure, voire pourquoi pas en 30 minutes, pour améliorer la cadence de l'horaire au niveau suisse ; une nouvelle ligne ferroviaire entre Lausanne et Genève pour assurer une connexion plus performante et rapide des deux villes, de même qu'un itinéraire de délestage pour permettre l'entretien de la ligne et éviter le blocage de cet axe en cas d'accident de personnes ou d'incidents techniques ; une nouvelle gare sur Lausanne ; la manière d'assurer une véritable connexion entre le sud et le nord du Lac Léman autrement que la seule voie de Genève et s'assurer que Lausanne reste sur la carte des liaisons internationales avec des trains à grande vitesse, notamment sur la ligne du TGV. Quant à réfléchir à la manière de relier correctement les hautes écoles de la région lausannoise autrement que par le seul nœud ferroviaire de Renens, de même que s'assurer qu'un pôle internationalement reconnu de recherche scientifique soit facilement accessible et qu'il figure correctement sur la carte des relations internationales, c'est mener une réflexion intelligente pour le développement urbanistique de l'Ouest et de toute la région lausannoise. Pour finir, investir dans le renouvellement et le développement de nos infrastructures de transport en tenant compte du développement durable, c'est aussi s'assurer du bon fonctionnement de notre système économique et de la pérennité de notre société. Je vous remercie pour votre soutien qui va clairement dans l'intérêt de notre canton.

**M. Pierre-Alain Favrod (UDC) :** — A titre liminaire, l'UDC soutiendra ce crédit d'étude pour un développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050. Notre groupe aimerait que le développement cantonal et intercantonal soit privilégié, avant celui des lignes françaises ou italiennes. Il est important de promouvoir l'attractivité vaudoise avec une liaison rapide, voire plus rapide qu'aujourd'hui, jusqu'à Berne. Nous avons toutefois une interrogation : arriverons-nous à tenir les délais de fin 2021 pour l'élaboration de ce programme de développement de l'offre ferroviaire ?

**Mme Cloé Pointet (V'L) :** — Le groupe vert-libéral soutiendra avec plaisir ce promoteur exposé des motifs. La mobilité étant un des domaines ayant un fort impact sur notre environnement, il est important pour notre canton d'avoir une place forte dans le réseau ferroviaire national. Outre les divers éléments soulignés par M. le député Rydlo, les quelques discussions concernant le réseau des trains de nuit, en pleine extension dans toute l'Europe, ont attiré notre attention. A cette occasion, Mme la conseillère d'Etat en charge de ce dossier nous a indiqué que des réflexions à ce sujet étaient déjà en cours. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de voir l'avancée de la Confédération en matière de trains de nuit, encouragés en cela par Mme la conseillère d'Etat Nuria Gorrite, que nous remercions.

**M. Alice Genoud (VER) :** — Les Verts soutiendront cet exposé des motifs extrêmement important pour l'avenir ferroviaire de notre canton. M. Rydlo l'a bien dit : les réflexions doivent avoir lieu maintenant, alors même que l'horizon nous semble bien loin, mais qu'il est en réalité très proche. Si nous voulons régater avec les autres régions de Suisse, il nous faut être proactifs dès aujourd'hui. Les Verts se réjouissent donc de découvrir les réflexions qui émergeront de cet exposé des motifs, notamment en ce qui concerne les trains de nuit — c'est une question importante —, mais également toutes les lignes régionales et la desserte plus fine de notre canton. Il s'agit d'un enjeu climatique majeur et l'objectif est de permettre à tous les Vaudois et Vaudoises de prendre le train dans des conditions efficaces, même si c'est dans un horizon relativement lointain. Les Verts vous encouragent donc avec enthousiasme à voter cet exposé des motifs et projet de décret.

**M. Patrick Simonin (PLR) :** — Je reprends le terme de ma préopinante : le groupe PLR est enthousiaste à l'idée d'accepter l'entrée en matière de cet exposé des motifs et projet de décret. A titre personnel, je salue cet objet dédié au développement de l'offre ferroviaire 2050, comme je salue la volonté d'augmenter massivement l'offre en transport public régional dans le Plan climat vaudois. Cet

exposé des motifs n°217 fait référence au développement de notre réseau, à l'image des cantons alémaniques. L'amélioration de l'offre sur les lignes secondaires représente également un enjeu important pour la prochaine décennie et elle permettra de desservir les centres régionaux et locaux.

En partant du constat que les cantons alémaniques n'ont pas construit un réseau ferroviaire uniquement en étoile autour de leurs capitales, je formule le souhait suivant. Comme les CFF l'ont fait par le passé, je souhaite que l'on étudie la pertinence d'une bretelle ferroviaire Eclépens-Eclépens Gare. La donne a évolué et nous devons réfléchir à un réseau en toile d'araignée. Ce demi-kilomètre de voie permettrait d'offrir des liaisons directes depuis la Vallée de Joux et/ou Vallorbe à Yverdon-les-Bains. Réétudier cette possibilité se justifie par les chiffres d'évolution du trafic présentés dans le présent exposé des motifs ainsi que par les travaux de la future gare du Day pour améliorer les correspondances avec la future Ecole de soins et santé communautaires pour plus de mille étudiants à Saint-Loup — dont nous venons d'accepter le crédit d'étude — et la future halte d'Y-Parc avec ses milliers d'emplois, entre autres. Passablement d'étudiants et de travailleurs parcourent le Nord vaudois, dans toute sa largeur sans offre en transport public performante, ce qui favorise donc majoritairement la voiture. Si la réponse venait à être négative, n'étant techniquement plus réalisable, car il faudrait traverser le faisceau du centre de courrier d'Eclépens, je serais forcément déçu de ne pas avoir laissé cette voie ouverte, syndrome du canal du Rhône au Rhin planifié à l'époque sur les mêmes terres.

**Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) :** — Au vu des enjeux de cet exposé des motifs et de la vision qu'il nous donne des réseaux ferroviaires dans notre canton à l'horizon 2050, ma question purement locale va paraître quelque peu dérisoire. Je suis Rolloise. En 2012, lors de la modification de l'horaire des CFF, notre région a mené bataille pour arriver à une cadence à la demi-heure, dans la ville de Rolle. Cette ville est appelée à se développer, notamment avec le quartier Schenk et une augmentation de la population à 8000 habitants. A l'époque, il avait été dit que la cadence à Rolle serait augmentée au quart d'heure, en 2030. Or, j'ai beau chercher dans les documents de la Communauté d'intérêts pour les transports publics (Citrap), de Léman express et de ceux du présent exposé des motifs, il y est dit que la cadence sur la ligne Lausanne-Genève et vice-versa sera augmentée à l'horizon 2035, voire 2050, mais il n'est pas écrit noir sur blanc que la cadence sera au quart d'heure à Rolle en 2030, comme nous avions cru le comprendre en 2012. Je cherche à obtenir des garanties à ce niveau, mais vous ne pourrez peut-être pas me les donner, car c'est une question qui va préoccuper mes concitoyens.

**Mme Circé Fuchs (AdC) :** — Au nom du groupe PDC-Vaud Libre et en tant que Chablaisienne, je vous recommande d'entrer en matière sur cet exposé des motifs et projet de décret. J'espère que les propos du Conseil d'Etat retranscrits dans le rapport et portant sur une meilleure desserte de Bex — qui est la mienne et je déclare ainsi mes intérêts — se concrétiseront en 2050, voire plus tôt, afin que nous n'ayons pas besoin de passer par St-Maurice ou par Montreux pour nous rendre notamment à l'Hôpital Riviera-Chablais. Pour ces raisons, je suis favorable à cet exposé des motifs et à son entrée en matière et je remercie encore le Conseil d'Etat de ne pas lâcher le morceau et de continuer à se battre auprès des CFF pour la dernière desserte cantonale en direction du Valais.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — Permettez d'abord au gouvernement de saluer les prises de position unanimes de votre parlement en faveur de cette vision ferroviaire à l'horizon 2050. Prévoir en 2020 à quoi ressemblera notre canton en 2050 paraît être une gageure. Toutefois, les planifications de l'Office fédéral des transports nous obligent à déposer, en 2022 déjà, les projets d'offre que nous espérons voir se déployer sur nos terres en 2045-2050. Quand on évoque 2050, on pense avoir une grande perspective temporelle, mais nous sommes d'ores et déjà dans une course aux projets. En ce qui concerne les mesures d'accélération Lausanne-Berne et les crédits d'étude Genève-Berne, cette course a été rendue possible notamment par l'action coordonnée entre votre gouvernement et vos représentants aux Chambres fédérales, et principalement grâce à l'amendement Olivier Français qui a réussi à rajouter, dans le paquet fédéral de soutien, les mesures de financement des études ferroviaires à cet horizon, ce que le Conseil fédéral n'avait pas prévu initialement.

Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, nous sommes en compétition et la compétition entre les cantons est féroce ! Nous avons des concurrents solides, puisqu'aussi bien les régions de Zurich, de

Lucerne avec sa gare souterraine ou encore de Bâle avec son *Herzstück* ont déjà obtenu des financements, tant de la Confédération que de leur parlement respectif, pour mener à maturité leurs projets ferroviaires. Le canton de Vaud se met aujourd'hui à la hauteur des grandes métropoles de ce pays pour obtenir des financements fédéraux, car c'est bien l'objectif que nous poursuivons. Avec ce crédit d'étude de 11 millions de francs, nous espérons pouvoir lever plusieurs milliards d'investissements en Suisse romande. Il s'agit donc d'un projet fondamental. Vous avez discuté pendant de nombreuses heures pour savoir quel est l'apport et l'aide économique à apporter aux acteurs de ce pays durement touchés par la crise du COVID. L'aide que vous vous apprêtez à voter en faveur des études ferroviaires constitue le meilleur moyen de continuer à placer la région vaudoise au cœur des régions qui comptent dans le développement économique du pays. Sans cette vision ferroviaire et les dessertes qui nous permettent d'être reliés aux grandes capitales économiques que sont principalement Berne, Zurich et Bâle, la Suisse romande serait décrochée du paquet ferroviaire à venir et se verrait prétéritée dans son développement des grandes lignes. Nous serions ainsi condamnés à ne développer plus que des visions de développement régionales. C'est l'enjeu qui est au cœur de la stratégie ferroviaire 2050, dans une perspective économique, en termes de compétitivité et de places de travail. Toutes les places de travail gagnées par les travaux liés aux infrastructures de transport bénéficient à l'économie suisse et suisse-romande. De plus, comme beaucoup d'entre vous l'ont évoqué tout à l'heure, il y a des enjeux liés au climat. Dans ce cadre, le champion dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est assurément le rail. Le canton de Vaud aspire à un développement du pays autour des transports publics.

Pour répondre à M. Patrick Simonin et à Mme Byrne Garelli, toutes les régions seront servies dans ce plan. Nous n'avons pas pour ambition de travailler seulement en faveur des grandes lignes ferroviaires. A ce titre, les CFF sont notre partenaire principal. Toutefois, nous conduisons la réflexion avec l'ensemble des compagnies ferroviaires vaudoises, qui sont nombreuses et concernent toutes les régions. A titre d'exemple, dans le dernier paquet ferroviaire, nous venons d'obtenir le prolongement du train Aigle-Leysin et la mise en place de la nouvelle gare de Leysin. Lorsque nous avons développé ce projet, personne n'y croyait. A Berne, nous avons trouvé des majorités, parce que nous nous étions donné les moyens nécessaires démontrant la nécessité et la maturité de notre projet ainsi que sa pertinence en termes de financement ferroviaire fédéral. Comme vous avez pu le lire dans l'exposé des motifs, nous souhaitons poursuivre le développement de toutes les régions. Nous voulons privilégier de nouvelles visions, comme une ligne directe Vevey-Berne en passant par Fribourg, qui éviterait à toute cette région de transiter par Lausanne pour se rendre dans la Veveyse ou dans notre capitale fédérale, comme l'a rappelé Mme Fuchs. Tous ces projets nécessitent des investissements et de fines études ferroviaires. Je vous remercie donc infiniment du soutien que vous vous apprêtez à apporter à ce paquet ferroviaire qui nous placera à la hauteur des enjeux et de nos concurrents, les grandes régions métropolitaines.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

### **Le projet de décret est adopté en premier débat.**

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur :** — Au vu de cette belle unanimité, je vous propose un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (99 voix contre 3 et 2 abstentions).

### *Deuxième débat*

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

#### **Art. 1 à 3. —**

**M. Dylan Karlen (UDC) :** — Vous avez été si rapide, que je n'ai pas pu réagir plus tôt. A l'article premier, j'ai remarqué qu'il manquait le mot « étape ». C'est bien d'être rapide et enthousiaste par rapport à ce décret, mais cela ne doit pas nous empêcher de privilégier un bon français. Faut-il déposer un amendement technique ou peut-on procéder à une simple correction ?

**La première vice-présidente** : — Vous avez bien fait d'attirer notre attention sur cette erreur qui sera corrigée par le Service juridique et législatif (SJL).

Les articles 1, 2 et 3, formule d'exécution sont acceptés à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.**

*Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christelle Luisier Brodard et consorts – désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne (13\_POS\_024)*

*Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**Mme Alette Rey-Marion (UDC)** : — Je remercie Mme Luisier pour le dépôt de ce postulat. Après quelques années de discussion, la Broye est enfin desservie toutes les 30 minutes par des trains allant dans la direction de Lausanne et de Morat, ce que les Broyards apprécient grandement. Ce développement a permis, entre autres, aux élèves de Lucens scolarisés à Moudon de se déplacer par ce moyen, ce qui est fortement apprécié et pratique. A la page 33 de l'exposé de motifs et projet de décret, il est indiqué que l'étude d'accélération entre Lausanne et Berne est financée par le Financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) à l'horizon 2035. Certes, ce terme semble loin, mais nous avons désormais la certitude que des choses seront entreprises. Ce projet de décret permet également de financer des études complémentaires afin d'intégrer les mesures envisagées par les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT), en tenant compte des impératifs de développement et de raccordement à la ligne de la Broye — Lausanne-Payerne-Avenches-Morat. Cette proposition réjouissante est certainement très attendue de la part des habitants et habitantes de notre belle région qu'est la Broye. Je remercie infiniment le Conseil d'Etat ainsi que ses services pour avoir défendu la mobilité dans notre canton et les régions périphériques.

La discussion est ouverte.

**M. Alexandre Rydlo (SOC)** : — Il faut soutenir la réponse au postulat de Mme Luisier. Elle va dans le bon sens et elle est cohérente avec le projet visant à étudier la vision à l'horizon 2050 du rail dans le canton de Vaud et même au-delà, puisque les projets mentionnés par le Conseil d'Etat dans son texte ne concernent pas uniquement celui-ci et ont des ramifications avec les cantons voisins ainsi qu'avec la France. Concernant la ligne Lausanne-Berne, outre l'intervention de Mme Luisier, M. Olivier Français a également lancé, à Berne, l'idée d'accélérer cette ligne en évitant Fribourg et en réfléchissant à un nouveau tracé géométrique, quitte à passer par la Broye. D'autres variantes devront être étudiées, dont notamment : les différents crédits qui arriveront, que ce soit dans le cadre du canton de Vaud ou des CFF, avec l'OFT ; le désenclavement de la Broye qui se connecte de plus en plus au S-Bahn de la région de Berne ; les développements du RER ainsi que ceux du secteur de Neuchâtel. Avec le rapprochement du secteur des Trois-Lacs, un grand nombre de potentiels devront être étudiés.

Pour en revenir au postulat de Mme Luisier, pour celles et ceux qui prennent le train entre Lausanne, Fribourg et Berne, il est évident que le tracé géométrique de cette voie n'est pas idéal, même si, avec les nouveaux trains qui arriveront en circulation sur les réseaux CFF en compensation de leurs roulis sur bogies, l'on va pouvoir passer à moins d'une heure et ainsi arriver à une cadence correcte. Toutefois, pour deux villes qui ne sont pas distantes de plus de 80 km, une heure de trajet reste énorme. Il y a donc un certain nombre de réflexions à mener et ce postulat, comme les interventions de M. Français à Berne et d'autres s'inscrivant dans cette logique, sont bons à prendre. Pour le canton, en termes de développement stratégique, cet objet est nécessaire pour l'avenir. On ne réfléchit pas pour nous, pour demain, mais pour après-demain et après après-demain et pour les générations qui suivront. Notre action va déployer ses effets pour le long terme ! Je rappelle que beaucoup de lignes CFF installées il y a 100 ans, voire 150 ans pour certaines, sont actuellement vitales pour l'ensemble de notre économie et le développement de notre pays. Ce que nous décidons aujourd'hui doit être envisagé sur le long terme. Je vous remercie d'accepter cette réponse.

La discussion est close.

**Le rapport du Conseil d'Etat est approuvé à l'unanimité.**

*Réponses du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard – Désenclaver la Broye et assurer une liaison ferroviaire rapide vers Fribourg et Berne : un postulat à accélérer ?*

(19\_INT\_382)

et

à l'interpellation de Stéphane Masson – Nouvelle ligne CFF entre Lausanne et Genève, pourquoi ne pas étudier l'aménagement d'une gare souterraine au niveau de l'EPFL ? (19\_INT\_303)

*Débat*

**M. Stéphane Masson (PLR) :** — Comme je l'ai dit précédemment, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse qui, à mes yeux, va dans le bon sens. On a entendu les termes « enthousiasme » et « unanimité ». Je m'en voudrais donc de ternir cet élan. Je reste toutefois perplexe sur la volonté d'aller de l'avant dans une étude qui a tout son sens et qui a fait l'objet de mon interpellation visant à étudier la création d'une ligne entre Lausanne et Morges, via les hautes écoles, laquelle ligne inclurait une gare souterraine au niveau de l'EPFL. Si je me permets de revenir sur ce point, c'est parce que, quelques jours après le dépôt de mon interpellation, nous avons pu lire dans la presse que, selon la présidente du Conseil d'Etat, la création d'une gare souterraine au niveau de l'EPFL n'avait aucun sens. Ne doit-on pas comprendre, à travers les quelques lignes de réponse consacrées à mon interpellation, que l'accent sera mis sur un développement du M1, quand bien même il est indiqué que « la pertinence de la création d'une nouvelle gare à l'EPFL sera également analysée » ?

J'ai bien entendu les paroles de M. Rydlo qui vont dans le sens du vœu que j'aimerais que nous prenions ensemble. Je ne peux me convaincre qu'il existe réellement une volonté de tenter l'aventure. S'agissant de ce sujet, j'ai plutôt le sentiment que le député aboie et que le train passe. C'est précisément parce que « le train ne passe qu'une seule fois », en la matière, que je vous demande de donner un signal au Conseil d'Etat, en adoptant une détermination certes non contraignante, mais qui devrait permettre à un nombre considérable d'étudiants, de professeurs et d'usagers des hautes écoles de garder espoir. Il ne s'agit pas d'étudier la pertinence de la création d'une nouvelle gare CFF à l'EPFL, mais plutôt d'être « proactif » — nous avons entendu ce terme — et d'insister sur la pertinence de poursuivre l'étude de la création de celle-ci, l'EPFL ayant elle-même, en 2014, mandaté le Bureau d'ingénieur Bonnard-Gardel. Ce bureau ayant conclu à la faisabilité d'un tel projet, il ne s'agit pas d'une idée farfelue, mais bien du fruit d'une préétude.

Pourquoi autant insister sur l'étude de ce projet ? Pour de multiples raisons. Au-delà du fait que la création d'un tronçon ferroviaire entre Morges et Lausanne, via les hautes écoles, est tout à fait réalisable et que cela a été confirmé par des ingénieurs, elle répond à des logiques géographiques et démographiques que j'avais développées lors de mon interpellation. Pour faire simple, rien ne s'oppose à l'étude et à la réalisation d'un tel projet, si ce n'est un obstacle d'ordre financier, un tel projet pouvant être estimé à environ 1,2 milliard. Etant dans un esprit de compétitivité, j'indiquerai que l'Ouest lausannois est le district qui connaît la plus forte croissance, dans notre canton, qui est le troisième plus grand canton de Suisse et il abrite une des deux plus Hautes écoles polytechniques du pays. Lorsqu'il s'agit d'infrastructures ferroviaires, Zurich a déjà dépensé plus de 6 milliards, pour sa gare ferroviaire, alors que Genève vise une dépense de quelque 4 milliards. Allons-nous donc rester frileux, sans oser voir plus loin ni demander plus, le moment venu ? Nous sommes en compétition. Je m'autorise dès lors à dire que nous faisons fausse route en nous imposant des choix impliquant de ne pas étudier un projet, pour la simple raison qu'il se ferait au détriment d'un autre. Non : l'étude et la réalisation d'un projet de nouveau tronçon ferroviaire entre Morges et Lausanne, via les hautes écoles, ne devraient pas se faire au détriment d'autres projets, parce qu'il ne s'agit pas de servir les intérêts d'une région et du canton de Vaud, mais bien de faciliter la vie à plus de 30'000 personnes, venues de Suisse ou d'ailleurs, qui se rendent quotidiennement sur le site des hautes écoles. Ce faisant, nous donnons la priorité au rail, lequel vient au service de la science, tous deux véhicules primordiaux de notre futur et de la protection de notre climat. Je vois mal comment la Confédération nous refuserait son aide, alors même qu'il s'agit de résoudre une fois pour toutes la problématique de l'accessibilité à l'une de ses deux plus hautes écoles. C'est à nous de faire la promotion d'un pareil projet et non à l'EPFL. Enfin et surtout, nous, politiques, nous nous devons aujourd'hui, quelques que soient les incertitudes liées à pareil projet, d'exprimer le vœu que tout soit entrepris pour que nous puissions continuer à croire en de grandes réalisations, non pas parce qu'elles sont faciles, mais parce qu'elles nous permettent de rêver et d'espérer. Je vous demande donc de soutenir cette détermination, car il ne

s'agit de rien d'autre que d'un vœu et d'un signal ayant l'élan et l'enthousiasme d'aujourd'hui, qui permettront à un nombre considérable de personnes de garder espoir et d'aller de l'avant.

« Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat, dans le cadre de son programme de travail conjoint avec les CFF portant sur l'avenir du rail à l'horizon 2050, à insister sur la pertinence de l'étude visant la création d'un nouveau tronçon ferroviaire Lausanne-Morges via les Hautes Ecoles incluant une gare souterraine au niveau de l'EPFL. »

La discussion sur la détermination est ouverte.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Je soutiens la détermination de notre collègue Masson. A l'horizon 2050, les hautes écoles constitueront, en journée, la deuxième ville du canton. Ce sont plus de 30'000 étudiants, enseignants, assistants et assistantes, employés et employées des nombreux services se développant sur place, qui travaillent et étudient sur ces lieux. Il faut anticiper cette période temporelle de 30 ans et il est juste que le Grand Conseil donne le coup de pouce indispensable pour que ce nouveau tronçon et cette gare souterraine soient examinés avec tout le soin voulu dans le cadre de l'étude 2050 de l'offre ferroviaire et du climat.

**M. Alexandre Rydlo (SOC) :** — La question de l'Ouest et de la région lausannoise est centrale dans la réflexion, s'agissant du texte du Conseil d'Etat sur la stratégie ferroviaire à l'horizon 2050. Elle va même au-delà du texte du Conseil d'Etat, puisqu'elle s'insère dans les réflexions de l'OFT, des CFF et autres acteurs. Ne serait-ce qu'au vu du développement économique de la région Lausanne-Genève de l'Arc lémanique, vous pourrez observer l'importance de cette question. En outre, les Valaisans et les Français du sud du lac — région qui se développe aussi à très forte vitesse, pour celles et ceux qui observent ce qui se passe entre Thonon et Genève — doivent être intégrés à cette discussion. Il y a forcément un certain nombre de discussions existant sur le développement des transports entre Lausanne et Genève. Les réflexions doivent aussi se mener en termes routiers. Il faut réfléchir à plusieurs aspects, dont notamment : la manière dont le secteur, ou la « toile d'araignée » des chemins de fer, est en train de se développer sur l'ensemble de l'Arc lémanique, en commençant d'abord par le Léman express qui va certainement croître et évoluer, comme l'a fait le *S-Bahn* dans la région de Zurich ; et aux infrastructures de la région lausannoise, pas uniquement en matière de rail, le métro et les bus sont également en train de se développer grâce à des montants que nous avons votés en leur faveur. Pour l'Ouest lausannois, nous avons voté un crédit d'étude pour étudier la transformation de la ligne M1, qui est absolument nécessaire. Nous verrons d'ailleurs ce que cela donne.

Concernant le site de l'EPFL, comme l'ont dit MM. Zwahlen et Masson à juste titre et comme le canton l'a reconnu dans ses différentes études, en pleine journée, il s'agit de la deuxième ville du canton, après Lausanne. Pour accéder à ce site, nous avons donc besoin d'infrastructures qui soient conformes aux nécessités du terrain, ce qui implique de réfléchir aux meilleures connexions possible, en termes de métro et de train. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans le développement de la position du Parti socialiste, une réflexion doit être menée sur la création d'une deuxième ligne entre Lausanne et Genève. Cette ligne de déstassement entre les deux villes, respectivement à grande vitesse, permettrait d'assurer un certain nombre de doublons et d'éviter les blocages et paralysies de l'ensemble du trafic ferroviaire pour des raisons diverses, comme les suicides — il y en a encore malheureusement beaucoup sur le réseau des CFF — ou les incidents techniques. Lorsque nous étudierons ces différentes variantes, il faudra mener des réflexions sur les connexions de l'Ouest lausannois et de Lausanne ainsi que sur le développement de tout le secteur nord du canton, c'est-à-dire Yverdon et au-delà, dans la direction de la Broye.

Par rapport à l'Ouest lausannois spécifiquement et à titre personnel, je soutiendrai cette détermination, puisque nous sommes actuellement confrontés à la réalité du développement de ce district. Depuis plusieurs années, les hautes écoles réclament des améliorations pour la desserte de leur nœud. La situation que nous avons vécue, en termes de COVID, a montré qu'il y avait aussi d'autres formes de travail n'impliquant pas forcément de se déplacer sur un lieu de travail et le télétravail fera sûrement son entrée dans le monde de demain. Il l'a déjà fait : beaucoup d'entreprises ont adopté cette manière de travailler plus rapidement que l'on ne pensait. A terme, se posera la question de savoir si on aura besoin d'autant de personnes au même moment et au même endroit, pour suivre des cours ou encore pour travailler, surtout dans les services. Par conséquent, la question du transport ferroviaire, comme

du transport individuel motorisé ou des bus, se posera en termes de logique. Est-ce que la situation sera encore la même dans cinquante, trente ou vingt ans ? Il y a beaucoup d'aspects à étudier, à mettre en balance et à pondérer. Nous devons réfléchir à plusieurs variantes, sans déterminer aujourd'hui celle qui est la meilleure ; c'est le propre d'une étude.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — Les affaires ferroviaires suscitent beaucoup d'enthousiasme et je vous en remercie. En la matière, je vous ai parlé tout à l'heure de l'existence d'une concurrence intercantonale, mais il y a aussi parfois des concurrences intracantonales. Il faut toujours faire attention à ne pas s'enthousiasmer, quand on parle d'un projet et surtout à ne pas mettre le focus sur une seule région, car il y a toujours des impacts ailleurs. Faire passer plus de trains dans une région peut empêcher des arrêts dans d'autres endroits. Concernant la gare souterraine de l'EPFL, nous avons déjà eu affaire à une première concurrence qu'il fallait éviter, d'où ma prise de position de l'époque. Monsieur Masson, lorsque vous m'aviez interpellée, je vous avais indiqué que ce n'était pas le bon moment pour déposer cette interpellation, puisque nous étions en concurrence avec le reste de la Suisse alémanique pour obtenir les 3 milliards de francs sur le paquet ferroviaire 2030-2035. Venir demander une gare supplémentaire à ce moment-là aurait assurément déséquilibré l'ensemble. Nous étions très observés dans le reste de la Suisse et beaucoup cherchaient à savoir ce que nous demandions réellement. Une déclaration de ma part aurait déstabilisé l'ensemble du paquet ferroviaire demandé par la Suisse romande. Comme vous le savez, le canton de Vaud n'est pas le seul à défendre ce paquet dans les étapes d'aménagement. Il s'agit de régions de planification voulues par l'OFT et la nôtre est la Suisse romande, étendue à Berne. Nous sommes tous ensemble et 40% de la Suisse demande quelque chose ! Lorsqu'un canton vient demander des installations en périphérie, à ce stade de l'examen du projet par l'OFT, c'est déstabilisant pour l'ensemble des projets. Je vous l'avais déjà dit.

En revanche, nous sommes maintenant dans une autre temporalité, qui consiste à se demander ce qu'il faut prévoir pour 2050. Vous, le Parlement vaudois, m'avez demandé d'étudier beaucoup de pistes et de mettre à chaque fois le focus sur une région particulière. Vous, les députés de l'Ouest lausannois, en particulier, avez défendu et obtenu une adhésion à l'unanimité de ce Parlement au maintien de dessertes fortes à la gare de Renens. Or, construire une nouvelle gare souterraine, de toute pièce, à 1 km de la gare de Renens, nécessite une réflexion sur son articulation avec ladite gare. Où les RegioExpress s'arrêteront-ils ? A Renens ou à l'EPFL ? Ils ne pourront pas s'arrêter dans les deux gares... Il faudra donc étudier comment s'articule l'offre ferroviaire. En matière de développement du rail, il y a deux aspects qui parfois s'entrechoquent. Il y a d'abord les faisabilités techniques ; vous nous dites — et c'est vrai — que le bureau BG a réalisé une étude indiquant qu'un tel projet était possible techniquement, mais on peut mettre une gare partout. Toutefois, ce bureau ne mentionne pas — ce n'était pas son mandat, mais c'est le nôtre aujourd'hui — comment cette offre ferroviaire s'articulerait avec celle en gare de Renens, de Lausanne ou de Morges. Que se passe-t-il avec le bypass et Yverdon ? L'étude BG ne donne aucune information à ce sujet, raison pour laquelle nous devons construire cette vision ferroviaire. Aujourd'hui, la question de l'insertion d'une gare à l'EPFL n'est pas exclue. Nous proposons — et c'est notre réponse à votre demande — de l'étudier, dans le cadre du Paquet vision 2050. Construire une gare toute seule, au milieu de nulle part, ne sert à rien. Il faut la relier à d'autres gares. Les réseaux de train circulent d'un point A à un point B ; ils ne sont pas juste valables en tant que tels. Il faut savoir à quel autre bout du canton ou du pays cette gare sera reliée et avec quelle desserte ferroviaire. De plus, construire une telle gare supposerait de construire une ligne en travers de l'agglomération, mais nous ne savons pas où et cela doit être démontré. Nous devons surtout savoir comment la desserte de l'Ouest lausannois s'articulera.

Un vœu reste un vœu. Il ne nous a pas échappé que l'EPFL était une grande ville. Nous le savons, comme nous savons que l'EPFL et les hautes écoles constituent un pôle de développement économique fondamental. Il y a toutefois d'autres pôles économiques et universités à la pointe, dans le monde. On se compare volontiers avec le *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), à Boston, L'EPFL et le MIT ont une taille comparable, ainsi que des enjeux de *ranking* internationaux semblables. Or, le MIT à Boston n'est pas desservi par le rail, mais par un métro, de la même manière que les hautes écoles le sont aujourd'hui et le seront encore mieux demain, grâce au projet de cinquième génération des agglomérations que nous sommes en train de construire, avec l'EPFL, les

communes et les députés de cette région. Que vous votiez cette demande avec enthousiasme ou non, nous l'étudierons de toute façon. Soyez assurés que, si elle se met en place, nous ne ferons rien pour déstabiliser le nœud ferroviaire de Renens-Lausanne, qui nous permettra de faire passer les trains en direction de la Suisse alémanique, avec une connexion très rapide entre, vraisemblablement, la gare de Cornavin, l'aéroport de Genève et la métropole zurichoise, puis en extension vers St-Gall. C'est un axe ferroviaire structurant pour notre pays.

Enfin, concernant la Broye, nous avons été quelques-uns et quelques-unes à y croire depuis plusieurs années, madame Aliette Rey-Marion. Nous avons commencé à améliorer la desserte ferroviaire en direction de la Broye. Le fait d'obtenir l'argent suffisant pour étudier le bypass de cette région si compliquée qu'évoquait M. Rydlo — le train fait des détours qui nous empêchent de nous mettre en dessous de l'heure dans le nœud ferroviaire entre Lausanne et Berne et c'est péjorant — est important. Grâce à cette étude, nous arriverons à développer davantage de trains en direction de la Broye ainsi que de Fribourg et à améliorer notre connexion à la capitale vaudoise. Voilà ce que j'avais à vous dire concernant la question plus spécifique liée à la gare de l'EPFL.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Je constate que Mme la conseillère d'Etat n'a pas d'objection — cela figure dans le texte du Conseil d'Etat — à ce que nous votions le vœu émis par notre collègue Stéphane Masson. Dans le domaine des transports qui est très important à l'heure où nous parlons de climat et de mobilité, toutes les études et demandes qui vont dans le sens de ce que nous venons d'entendre — madame la conseillère d'Etat, j'ai envie de vous dire que ce ne sont que de bonnes nouvelles — soit l'amélioration de ce réseau et de la rapidité, ainsi que la suppression des transferts de charge, car on sait que les gens n'aiment pas changer de mode de mobilité — sont bonnes à prendre. Le Grand Conseil doit donner tous les signaux pour encourager le Conseil d'Etat dans ses réflexions et l'aider à trouver des pistes. Nous savons que c'est extrêmement long. Nous parlions d'Olivier Français tout à l'heure : la croix fédérale de la mobilité est son combat politique, depuis 2007, lorsqu'il a été élu pour la première fois à Berne. Il a fallu treize ans d'un travail acharné pour arriver à faire bouger les choses. Si le canton, nos élus à Berne et ce Grand Conseil valident des mesures actives et actent ces engagements pour la mobilité du futur et la rapidité — comme l'a relevé la présidente du Conseil d'Etat, avec des liaisons avec Genève et la création d'une nouvelle voie — tous les signaux et actes politiques seront bons pour aller dans cette direction. Il faut soutenir dès lors la proposition de notre collègue Masson.

**M. Jean-Louis Radice (AdC) :** — Je souhaite préciser deux choses. Actuellement et quotidiennement, le site qui accueille l'EPFL et l'université rassemble 40'000 personnes et non 30'000 par jour. A l'horizon 2050 décrit par M. Zwahlen, il faut encore ajouter 10'000 personnes sur place. De plus, ce site est déjà desservi par une ligne ferroviaire, puisque ce que l'on dénomme à tort un tram n'est rien d'autre qu'un train obéissant aux règles de la Loi sur les chemins de fer. Compte tenu des priorités accordées aux trams, M3, etc. et malgré les études et l'exposé des motifs et projet de décret voté par ce Grand Conseil en faveur du développement du M1, l'accessibilité du sud-ouest du district et en particulier le site de l'EPFL et de l'Université, a réellement besoin d'être renforcée. Les bus à haut niveau de service (BHNS) et le prolongement de la ligne 1, donc tout ce qui est à l'étude actuellement pour améliorer cette accessibilité, sont déjà bien reçus et perçus, mais ils ne suffisent pas. Enfin, quand on sait qu'il a fallu presque quinze ans pour réaliser une passerelle pour passer du nord au sud de la gare de Renens, il n'est pas trop tôt pour envisager des études à l'horizon 2050, afin d'améliorer l'accessibilité de ce site important pour le canton. Je vous invite à soutenir la résolution de M. le député Masson.

**M. Alexandre Rydlo (SOC) :** — Mme Gorrite a mentionné tout à l'heure le nœud de Lausanne-Renens. On investit actuellement des milliards, dans le cadre de Léman 2030, pour développer ce nœud et y mettre un saut de mouton, essentiel pour le développement de l'offre et notamment la fréquence au quart d'heure entre plusieurs points tels que Cossonay et Cully, dans peu de temps. Le nœud Lausanne-Renens est déterminant pour l'ensemble de l'Arc lémanique en termes de fréquence et d'étude-horaire. Il ne faudra donc pas le décrédibiliser et le faire passer au troisième rang, en comparaison avec une éventuelle ou hypothétique gare sur le site de l'EPFL. Si une gare vient à être mise en œuvre sur ce site, des études-horaire devront être menées, mais ce sera une offre complémentaire, par rapport à celle sur la ligne principale entre Lausanne, Renens, Morges et Genève.

Ensuite, lorsqu'il s'agira de réfléchir à l'emplacement de la nouvelle ligne entre Lausanne et Genève — plusieurs variantes existent et il y a même des propositions de solutions qu'il s'agira d'étudier dans un avenir proche, si ce crédit est accepté — des études-horaire devront être faites et des propositions étudiées. Les études menées dans le cadre du Paquet vision ferroviaire 2050 sont indispensables pour notre canton. Je ne peux que vous inviter à accepter ce projet de décret à l'unanimité, y compris les réponses données aux trois textes déposés par Mme Luisier et M. Masson.

**M. Stéphane Masson (PLR) :** — Intervenant après Mme la conseillère d'Etat, je serai très bref. En prolongement des propos de M. Rydlo — je vais dans son sens — le nœud ferroviaire de Renens est fondamentalement important et il ne s'agit pas de l'opposer à la gare de l'EPFL. Toutefois, si la gare de Renens est aussi importante, cela s'explique par le fait qu'à l'époque, il n'y avait que des champs entre Morges et Lausanne, alors que désormais, il y a une ville. Nous faisons fausse route en persistant et en signant pour un passage par Renens, alors même que la logique géographique consisterait à passer par Morges et Lausanne, via les hautes écoles. Il faut tout simplement admettre que les deux pôles peuvent coexister et comprendre que si l'on veut passer par Renens, sans passer par les hautes écoles, cela implique d'accéder au site, via le M1. Or, le M1 est saturé. Voici l'équation : si vous passez par Renens, vous devez utiliser le M1. A court terme, cela ne sera plus possible. Ayons donc une vision à l'horizon 2050 et gardons à l'esprit qu'il y a plusieurs paramètres à prendre en compte. Qui dit EPFL, dit Ecole polytechnique fédérale et chemins de fer fédéraux. C'est donc le moment ou jamais de sortir notre carte, de nous adresser à la Confédération et de lui demander de nous aider. Il ne s'agit pas seulement de soulager le sud d'un district, mais bien de résoudre un problème qui sera sérieux sous peu. Je vous remercie de soutenir cette détermination.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Je prends acte des déclarations techniques de notre collègue Alexandre Rydlo. Par souci de transparence, il aurait été judicieux qu'il procède à une déclaration d'intérêt. M. Rydlo est ingénieur aux CFF : tant mieux si ces derniers soutiennent ces projets. Ce matin, on s'en est pris assez vertement à Mme Gross, qui dirige des EMS, en lui demandant pourquoi elle intervenait. Même si nous sommes tous d'accord sur cet objet, dans un souci de transparence, il est important d'annoncer ses intérêts. Au niveau de la fluidité du raccordement des principales villes de ce pays, il est hallucinant qu'à partir de 21 h 57 — je ne connais pas l'horaire par cœur — ou de 22 h 00, il n'y ait plus aucun train pour rentrer de Zurich jusque dans le canton de Vaud, en particulier à Lausanne. Dans un relativement petit pays bénéficiant d'un réseau de transports CFF — qu'on veut améliorer, mais qui reste extrêmement performant — cette situation est invraisemblable. Je n'ai jamais compris pourquoi après 22 h 00 il est impossible de rentrer à Lausanne depuis Zurich, deux villes séparées par seulement 200 km. Il s'agit d'une situation que l'on pourrait aussi tenter d'améliorer, si on veut encourager les échanges dans ce pays et inciter les Suisses ainsi que les Vaudoises et Vaudois à aller à Zurich plutôt qu'à Lyon.

**La première vice-présidente :** — Monsieur le député, je tiens à vous rassurer : M. Rydlo a annoncé ses intérêts lors de l'entrée en matière. Vous étiez peut-être au téléphone, aux toilettes ou encore en train de prendre un café... Je vous donne ma parole de première vice-présidente.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — Je reprends brièvement la parole afin de me faire parfaitement comprendre sur l'objectif de cette étude qui va nous permettre de répondre aux différents textes et interpellations. Il ne s'agit pas de demander immédiatement à la Confédération de réaliser des infrastructures ferroviaires. Comme vous le savez, la Confédération a des programmes d'aménagements ferroviaires ; nous en avons obtenu un pour l'étape 2025 et nous venons d'obtenir les investissements pour l'étape 2030-2035. Désormais, nous visons l'étape d'aménagements suivante, à savoir le paquet 2045-2050. Croyez-moi, il y aura beaucoup de concurrence et les enjeux seront massifs — je vous en ai parlé tout à l'heure. Le *Hertzstück* de Bâle a finalisé ses études et son projet a déjà été évalué par l'OFT. C'est également le cas de la gare souterraine de Zurich. La région zurichoise parle de se mettre à la cadence de la demi-heure avec les grandes villes de ce pays. Voilà l'enjeu. Il ne s'agit pas de demander qu'on nous reconnaisse la place de l'EPFL, qui est une institution fédérale, mais qui n'est pas la question sur la table, aujourd'hui.

Dans cette vision 2050, il s'agit plutôt de savoir si, oui ou non, nous obtiendrons — je vais vous le dire aussi *cash* que cela — les milliards nécessaires à la réalisation d'une nouvelle ligne ferroviaire, de

toute pièce, entre Genève et Lausanne, parce que nous sommes la seule agglomération de Suisse à avoir un tronçon aussi important pour le pays en entier. Nous demandons une simple voie, car les utilisateurs et utilisatrices du train le savent : lors d'un accident de personne, l'ensemble du pays est paralysé, parce qu'il n'est pas possible de faire rouler des doublons. L'autre enjeu consiste à répondre au postulat de Christelle Luisier, grâce notamment à la vision développée par Olivier Français sur la croix fédérale. Nous souhaitons obtenir les moyens, soit les milliards nécessaires, à l'enfouissement d'une partie de la ligne Lausanne-Berne, vraisemblablement du côté de Fribourg, pour gagner du temps de parcours et obtenir des temps de trajet compétitifs par rapport à Zurich, Bâle et Berne. Si nous arrivons à cet objectif, nous garderons un développement de réseau ferroviaire grandes lignes dans notre Suisse romande. Si nous n'arrivons pas à obtenir ces milliards, nous serons alors condamnés à un développement de trains régionaux.

Monsieur Buffat, je vous rejoins : ce n'est pas de cette manière que l'on obtiendra des liaisons directes, en journée et encore moins le soir, entre Zurich et Lausanne. Ce sont les enjeux auxquels nous devons faire face et ne nous y trompons pas, car nous sommes toutes et tous issus de régions de ce canton. Toutefois, la vision que nous vous proposons ne suppose pas une compétition entre régions. Il s'agit de positionner notre région, Vaud, dans le concert des grandes compétitions qui s'annonce pour le prochain paquet ferroviaire. Les luttes ont déjà commencé et nous devons être prêts, en 2022, avec notre vision. Il en va tout simplement du positionnement stratégique du développement économique de notre canton. Quand je dis « notre canton », je parle en fait de la Suisse romande et j'embarque avec moi également Berne, puisque nous sommes dans la même région de planification. Nous devons donc déjà convaincre nos collègues, car il ne suffira pas, pour le canton de Vaud, d'avoir raison tout seul. Il nous faut convaincre les autres cantons romands, puisque c'est bel et bien la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) qui est le partenaire reconnu par la Confédération pour déposer des paquets ferroviaires à cette aune.

Entre deux, une autre discussion s'annonce : il s'agit du paquet agglomération, cinquième génération. C'est pour ce paquet que vous nous avez octroyé 800'000 francs d'études. Il faut s'en souvenir : vous venez de valider un crédit d'étude de 800'000 francs, sur lequel nous sommes déjà au travail, pour étudier quelle vision d'accessibilité par le M1 doit être garantie à l'Ouest lausannois. Ce sont ces deux visions qui vont s'interférer et qui vont donner une vision d'offre générale de desserte, aussi bien sur la ligne ferroviaire métropolitaine — entre Genève et Lausanne — que plus finement, sur les territoires, par un métro ou un autre moyen de transport extrêmement performant, afin de garantir une bonne accessibilité des hautes écoles. Ce n'est pas une contradiction. Nous vous indiquons que les moyens d'obtenir et d'atteindre une excellente desserte de l'Ouest lausannois nécessitent encore quelques visions consolidées d'offres et puis, peut-être, une coordination entre les différentes mesures d'impulsions financières de la Confédération, dans le concert si important de concurrence intercantonale qui se joue en ce moment.

La discussion est close.

**La détermination Stéphane Masson est adoptée par 83 contre 8 et 12 abstentions.**

**Ces points de l'ordre du jour sont traités.**

---

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 6'400'000.- pour financer l'aménagement de la route cantonale RC 773 entre les localités de Belmont-sur-Lausanne et La Croix-sur-Lutry (211)**

*Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité*

## **1. PRÉAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 30 avril 2020, en visioconférence. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Circé Fuchs, Alice Genoud, Anne-Laure Métraux-Botteron, Cloé Pointet, de MM.

Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, José Durussel, Pierre-Alain Favrod, Stéphane Rezso, Alexandre Rydlo, Vincent Jaques, Pierre Volet, et de M. Jean-François Thuillard, président. M. Pierre Dessemontet était excusé.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH, était accompagnée de MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Pierre Bays, chef de la division infrastructures DGMR.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

## **2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La présidente du Conseil d'Etat explique que ce décret propose d'investir sur deux tronçons. Le premier tronçon nécessite une intervention en raison de la dégradation du revêtement, de l'assainissement du bruit ainsi que de l'intégration des mobilités douces, notamment dans le sens de la montée.

La seconde intervention est plus importante, avec une largeur de chaussée insuffisante à corriger, ainsi que la question d'une passerelle, qui ne garantit plus la sécurité des piétons et doit être remplacée par un trottoir. Ce projet a fait l'objet d'une grande réflexion en matière de mobilité douce. Pro vélo, initialement opposé au projet, a retiré son opposition à la suite d'un entretien avec le département.

Le chef de la division infrastructures a transmis une documentation complémentaire aux membres de la commission. Dans l'état actuel du projet, les ouvrages de soutènement prévus tant à l'amont qu'à l'aval sont importants, dus à plusieurs zones de glissement.

## **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

*Un député a effectué une visite sur place et a pu constater que les travaux étaient urgents. Il est satisfait de constater que le trottoir en bois sera remplacé par une construction en dur, avec des murs de soutènement.*

La réalisation du trottoir et des ouvrages est confirmée. Les ouvrages ancrés serviront à bloquer les glissements sur le tronçon.

*Un député s'étonne que ce tronçon, dans un état catastrophique, avec un passage de 9'000 véhicules par jour, ne soit pas passé en commission plus tôt. Cette route comporte un certain nombre de défaut et au vu de la liste des interventions, il se demande si le montant sera suffisant pour une telle intervention.*

Une intervention a lieu lorsque le projet est mûr. Il est conduit par des ingénieurs et plusieurs éléments sont examinés. Pour ce tronçon, le moment est venu d'intervenir. Le coût de ce tronçon de 1316 m, de CHF 4.9 mio au km, est dû principalement à cause de la quantité d'ouvrages à réaliser tant en amont qu'en aval. Le montant des travaux est présenté sur la base de soumissions rentrées, avec des offres d'entreprises consolidées qui prennent en compte l'ensemble des travaux à réaliser. La DGMR a préféré effectuer une intervention massive, la plus courte possible, pour éviter de prolonger la gêne des 9'000 usagers quotidiens.

## **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS**

(Seuls les chapitres ayant fait l'objet de remarques sont mentionnés)

### ***1.3 Situation actuelle***

*Des précisions sont demandées concernant les transports spéciaux.*

Il existe 4 catégories de transports spéciaux. La plus élevée, la catégorie 1, concerne des transports de 480 tonnes, et la catégorie 4, 90 tonnes. La catégorie 3, prévue pour ce tronçon, concerne des transports de 120 tonnes.

*Les dépôts de calcaire se produisent fréquemment. Un député s'étonne néanmoins de l'importance des dépôts à cet endroit, a priori sur un tronçon à forte déclivité.*

La problématique du calcaire dans les conduites des routes cantonales se rencontre partout, à des degrés divers. C'est la raison pour laquelle l'entretien des canalisations est nécessaire. Il s'agit de nettoyer et de curer pour éviter la formation du calcaire. Lorsque la situation l'impose, il est aussi possible de fraiser. Lorsque la canalisation est complètement bouchée, il est nécessaire de la remplacer, ce qui est le cas avec ce projet. Ces conduites mesurent 20 à 25 cm de diamètre. A cause des glissements, les tubes se déboitent, crée de la rugosité dans le tuyau, ce qui aboutit à l'accumulation du calcaire.

**"Figure 10 : coupe type du tronçon n°2" et "figure 11 : Situation du tronçon n°2" p7**

*Y aura-t-il des places de parc dans les zones de glissement de terrain, ces mêmes zones qui ne permettent pas d'élargir suffisamment la route pour y ajouter un aménagement cyclable ?*

La coupe n'est pas représentative du projet sur sa longueur, car elle décrit un emplacement particulier. Plusieurs surlargeurs localisées ont été identifiées dans le cadre du projet.

La première surlargeur correspond au parking existant. Celui-ci sera réduit suite à la correction du tracé et seulement quelques places de stationnement seront conservées.

La deuxième surlargeur concernée est l'abandon d'une partie de la plateforme routière actuelle (après le parking en direction de La Croix-sur-Lutry) provoquée par la correction d'un virage, sur une longueur d'environ 60 m. Cette surface sera rétrocédée pour compenser (partiellement) les expropriations des surfaces agricoles. Dans ce secteur les terrains bordant la chaussée appartiennent au même propriétaire.

Une troisième surlargeur existe à la fin du tronçon à l'est, mais la topographie est accidentée dans cette zone, et les moyens de soutènement à mettre en place seraient importants pour tout nouvel aménagement.

S'agissant de secteurs localisés et discontinus, l'utilisation de ces surlargeurs pour des aménagements cyclables n'apparaît pas cohérente avec le reste du tronçon.

**1.4.4 Tronçon n° 2 entre le giratoire du Landar et La Croix-sur-Lutry – Aménagements cyclables**

*La question de la cohabitation entre un poids lourd et un cycle, sans piste cyclable dans le sens de la descente, se pose. Dans ce contexte, quelle est la limite en nombre de poids lourds par jour pour que cela ne pose, du moins théoriquement, pas de soucis.*

Compte tenu des largeurs disponibles, le dépassement d'un vélo par un véhicule lourd n'est pas possible. La ligne blanche (existante, pour des raisons de sécurité) obligera ces véhicules à rester derrière le cycle sur quelques centaines de mètres.

En descente et compte tenu de la sinuosité, la DGMR estime que la différence de vitesse entre un cycle et un véhicule motorisé sera faible. Le dépassement est autorisé dès l'entrée en localité de Belmont soit à la fin de la descente.

Pour mémoire, le trafic journalier moyen, mesuré en 2015, est le suivant :

- Voitures : 9'000 vhc/j
- Poids lourds : 135 vhc/j (1.5%)
- Vélos : 125 vhc/j

**1.4.5 Mise à l'enquête publique et retrait de l'opposition ProVélo**

*Des explications complémentaires sont demandées sur les observations de ProVélo.*

Les observations de ProVélo sont principalement les suivantes :

- La route RC 773 a été identifiée dans les études du PALM comme un itinéraire faisant partie du réseau de mobilité douce. Cet axe présente en effet une déclivité propice à la pratique du vélo que ce soit pour des loisirs ou pour des déplacements pendulaires sans aucune alternative.

- La mobilité cyclable n'est pas prise en considération dans le projet et seules des demi-mesures sont proposées.
- Idée d'affecter sur le tronçon 1 le trottoir nord au piéton et le trottoir sud aux cycles (problème des traversées)
- Diminution de la vitesse à 50 km/h si aucun aménagement n'est possible pour les cycles (réseau hors traversées de localité).

Suite à une séance explicative du projet (reprise des arguments mentionnés dans l'EMPD), ProVélo a rejoint l'analyse de la DGMR et a retiré son opposition.

### **1.5 Planning des travaux**

*Des renseignements ont été demandés concernant le nouveau calendrier provisoire pour la réalisation de ces travaux, mars 2020 étant déjà passé.*

Compte tenu de la situation, le planning sera décalé d'une année. Les travaux commenceront donc en mars 2021. Des travaux préparatoires à l'automne 2020 augmenteraient les coûts et la durée des nuisances pour les usagers.

### **1.6 Risques liés à la non-réalisation du projet**

*Les travaux devront être décalés dans le temps, notamment à cause des restrictions dues à la covid-19. Un renchérissement du projet est-il à prévoir ?*

Les travaux débuteront début mars 2021. A cette date, les mesures particulières covid-19 ne devraient plus être exigées, ou alors que partiellement. Concernant le renchérissement, non inclus dans le montant de l'EMPD, mais dont la méthode de calcul est définie, les variations économiques ne seront pas forcément à la hausse par rapport aux offres rentrées, qui servent de base au montant de l'EMPD. En effet, une partie des variations économiques observées ces dernières années pour les travaux de génie civil suivent la tendance de l'évolution du coût du pétrole. Dès lors, les prix actuels de ce dernier étant au plus bas, on ne peut pas pour l'instant anticiper d'éventuelles hausses.

### **1.7.3 Coût des travaux et des études pour le Canton**

*Selon le tableau récapitulatif (EMPD page 11), le coût des études correspond à 10% du montant total des travaux. Est-ce dans la norme ?*

Confirmation est donnée que c'est dans la norme, plutôt dans le haut de la fourchette. Ce projet est très technique, avec des problématiques de géologie, d'hydrologie, ce qui implique des notes d'honoraire plus élevées. C'est habituel pour ce type de projet.

## **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5.2. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5.3 ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Froideville, le 8 juin 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Jean-François Thuillard*

*Premier débat*

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — Ce décret propose d'investir sur deux tronçons routiers. Le premier tronçon nécessite une intervention en raison de la dégradation du revêtement, de l'assainissement du bruit ainsi que de l'intégration des mobilités douces, notamment dans le sens de la montée. La seconde intervention est plus importante, avec une largeur de chaussée insuffisante à corriger ainsi que l'existence d'une passerelle ne garantissant plus la sécurité des piétons et qui doit être remplacée par un trottoir. Ce projet a fait l'objet d'une grande réflexion en matière de mobilité douce. Dans l'état actuel du projet, les ouvrages de soutènement prévus tant en amont qu'à l'aval sont importants en raison de plusieurs zones de glissement. La discussion en visioconférence a mis en évidence l'urgence des travaux. Des précisions nous ont été données notamment sur : la cohabitation cycles-poids lourd, les transports spéciaux, l'opposition Pro vélo, le planning des travaux et le coût de ces derniers. Au final et à l'unanimité de ses membres, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce projet, tant lors de l'entrée en matière que du vote final.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.**

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — Au vu de la rapidité du premier débat, je demande un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (85 voix contre 2 et 1 abstention).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat.**

La discussion générale est ouverte.

**M. Daniel Ruch (PLR)** : — Je félicite la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour tous les travaux qu'elle effectue. Je me fais parfois accoster par de bons citoyens comme vous et moi et qui me demandent si les travaux sont organisés par rapport aux déviations et aux chantiers. On m'a aussi demandé s'il ne fallait pas la rebaptiser en Division générale de l'immobilité des routes (DGIR)... Il s'agit d'une petite boutade, madame la conseillère d'Etat. Dans ma région, il y a beaucoup de travaux ces temps-ci et les gens rouscaillent un peu. Je vous félicite toutefois pour le travail que vous faites.

**M. Jean-François Chapuisat (V'L)** : — Je souhaite poser une question à Mme la conseillère d'Etat. Dans ce projet, l'aspect cyclable a fait l'objet de nombreuses discussions, les gabarits étant trop petits. Suite au COVID, plusieurs aspects ont été revus et je souhaite savoir si cela a une influence sur la création d'une piste cyclable sur ce tronçon plus réduit.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat** : — Monsieur Chapuisat, je dois malheureusement vous répondre par la négative. Malgré les mesures d'urgence prises, nous avons dû respecter les gabarits pour garantir la protection des véhicules individuels ainsi que le 1,5 m minimum, nécessaire pour les bandes cyclables. Nous ne pouvons donc pas modifier ce projet.

Pour répondre à M. Ruch, je le remercie de partager son humour hilarant avec nous. Blague mise à part, j'ai connu ce Grand Conseil en étant assise dans vos rangs, où mon prédécesseur avait toutes les peines du monde à expliquer pour quels motifs aucun travail d'entretien n'était effectué sur le réseau des routes. Dans ce cadre, d'autres sobriquets avaient été mentionnés à la tribune. Aujourd'hui, alors que nous avons enfin trouvé la capacité d'investir pour entretenir notre patrimoine, soit le réseau structurant des routes cantonales sur lesquelles roulent de plus en plus de modes de transport différents — celles et ceux qui sont utilisatrices et utilisateurs de deux-roues savent à quel point il est important d'avoir un réseau entretenu — on nous reproche une trop grande promiscuité entre les chantiers ! La DGMR coordonne toujours ses activités et chantiers avec ceux des communes. Bien que nous intervenions uniquement sur le réseau cantonal, grâce au voyer, nous avons en amont une coordination avec les communes, pour limiter le nombre de chantiers et d'impacts. De plus, les éléments de déviation de trafic sont également coordonnés entre la DGMR et les communes, pour éviter d'envoyer

du trafic dans des zones d'habitation ou des zones 30 km/h, par exemple, le but étant de respecter la hiérarchie des routes cantonales. Enfin, durant la période du COVID, plusieurs entreprises de construction m'ont demandé d'accélérer les attributions de marchés publics et de favoriser ainsi le travail à la reprise. C'est le cas aujourd'hui. Je remercie d'ailleurs les équipes de la DGMR de s'être mobilisées, pendant la période de semi-confinement, afin que l'on puisse garantir un carnet de commandes suffisant aux entreprises de ce canton qui ont désormais repris le travail. La DGMR continue encore de donner du boulot à ces entreprises, car ce dont nous avons le moins besoin aujourd'hui, ce sont des entreprises à l'arrêt et du chômage qui s'annonce. Dans notre canton et en tant qu'automobiliste, je me réjouis parfois de supporter des bouchons sur la route pour rentrer, fussent-ils des bouchons vaudois.

La discussion est close.

**Le projet de décret est adopté définitivement à l'unanimité.**

La séance est levée à 17 h 30.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TEXTE PROVISOIRE

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

<b>Date</b>	30.06.2020
<b>Début</b>	11:29:14
<b>Fin</b>	11:29:35
<b>Type de vote</b>	Vote 1 sur 3
<b>Qui peut participer au vote ?</b>	Uniquement les participants possédant un badge
<b>Options de secret</b>	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
<b>Sujet de l'ordre du jour</b>	Point de vote 3.1 Enregistrement de présences, matin
<b>Description</b>	

---

### Résultat

<b>[2] Oui</b>	83/83
<b>[3] Abst.</b>	45/45
<b>[4] Non</b>	2/2
<b>Total des votants (participants/ pondération)</b>	130/130
<b>Total des non-votants (participants/ pondération)</b>	10/10
<b>Disposant du droit de vote (participants/ pondération)</b>	140/140

### Conclusion du vote

2 Oui

**Vote à l'unanimité** False

---

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
65		Aminian Taraneh	SOC		Abst.[3]	1
77		Aschwanden Sergei	PLR		Abst.[3]	1
62		Attinger Doepper Claire	SOC		Oui[2]	1
33		Baehler Bech Anne	VER		Oui[2]	1
84		Balet Stéphane	PSY, SOC		Oui[2]	1
31		Baux Céline			Abst.[3]	1
101		Berthoud Alexandre	PLR		Oui[2]	1
90		Betschart Anne Sophie	SOC		Abst.[3]	1
78		Bettschart-Narbel Florence	PLR		Oui[2]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

58	Bezençon Jean-Luc	PLR	Abst.[3]	1
43	Bolay Nicolas	UDC	Abst.[3]	1
67	Bouverat Arnaud	SOC	Oui[2]	1
87	Bovay Alain	PLR	✓	1
89	Buclin Hadrien	EP	Oui[2]	1
79	Buffat Marc-Olivier	PLR	Oui[2]	1
6	Butera Sonya	SOC	✓	1
76	Byrne Garelli Josephine	PLR	Oui[2]	1
173	Cachin Jean-François	PLR	Oui[2]	1
179	Cala Sébastien	SOC	Oui[2]	1
27	Cardinaux François	PLR	Abst.[3]	1
170	Carrard Jean-Daniel	PLR	Oui[2]	1
64	Carvalho Carine	SOC	Oui[2]	1
57	Chapuisat Jean-François	V'L	Abst.[3]	1
15	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[2]	1
164	Cherubini Alberto		Abst.[3]	1
73	Chevalley Christine	PLR	Oui[2]	1
188	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Oui[2]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Oui[2]	1
107	Chollet Jean-Luc		Oui[2]	1
5	Christen Jérôme	AdC	Abst.[3]	1
103	Clerc Aurélien	PLR	Oui[2]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Abst.[3]	1
55	Courdesse Régis	V'L	Oui[2]	1
200	Cretegy Laurence	PLR	Oui[2]	1
72	Croci Torti Nicolas	PLR	Oui[2]	1
69	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[2]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Abst.[3]	1
162	Deillon Fabien	UDC	Oui[2]	1
39	Démétriadès Alexandre	SOC	Abst.[3]	1
184	Desarzens Eliane	SOC	Abst.[3]	1
192	Dessemontet Pierre	SOC	Abst.[3]	1
109	Develey Daniel	PLR	Oui[2]	1
196	Dubois Carole	PLR	Non[4]	1
175	Ducommun Philippe	UDC	Oui[2]	1
180	Durussel José	UDC	Abst.[3]	1
182	Echenard Cédric	SOC	Oui[2]	1

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

178	Eggenberger Julien	SOC	Oui[2]	1
13	Epars Olivier	VER	Abst.[3]	1
81	Evéquoze Séverine	VER	Oui[2]	1
167	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[2]	1
36	Ferrari Yves	VER	Oui[2]	1
23	Fonjallaz Pierre	VER	Oui[2]	1
68	Freymond Isabelle	SOC	Oui[2]	1
46	Freymond Sylvain	UDC	Abst.[3]	1
7	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Oui[2]	1
25	Gay Maurice	PLR	Oui[2]	1
99	Genoud Alice	VER	Abst.[3]	1
197	Genton Jean-Marc	PLR	Oui[2]	1
50	Germain Philippe	PLR	Abst.[3]	1
63	Gfeller Olivier	SOC	Abst.[3]	1
165	Gardon Jean-Claude	SOC	Oui[2]	1
34	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[2]	1
38	Glauser Nicolas	UDC	Oui[2]	1
66	Glaysre Yann	UDC	Oui[2]	1
94	Gross Florence	PLR	Oui[2]	1
35	Guarna Salvatore	SOC	Abst.[3]	1
186	Induni Valérie	SOC	Oui[2]	1
93	Jaccard Nathalie	VER	Oui[2]	1
191	Jaccoud Jessica	SOC	Oui[2]	1
91	Jaques Vincent	SOC	✓	1
60	Jaquier Rémy	PLR	✓	1
17	Jobin Philippe	UDC	Abst.[3]	1
40	Joly Rebecca	VER	Oui[2]	1
102	Karlen Dylan	UDC	Oui[2]	1
98	Keller Vincent	EP	✓	1
74	Labouchère Catherine	PLR	✓	1
20	Liniger Philippe	UDC	Oui[2]	1
198	Lohri Didier	VER	✓	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Oui[2]	1
100	Marion Axel	AdC	Abst.[3]	1
97	Masson Stéphane	PLR	Abst.[3]	1
181	Mattenberger Nicolas	SOC	Oui[2]	1

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

172	Matter Claude	PLR	Oui[2]	1
163	Mayor Olivier	VER	Abst.[3]	1
95	Meienberger Daniel	PLR	Oui[2]	1
52	Meldem Martine	V'L		1
71	Melly Serge	AdC	Oui[2]	1
14	Métraux-Botteron Anne-Laure	VER	Oui[2]	1
185	Meystre Gilles	PLR	Abst.[3]	1
44	Mischler Maurice	VER	Oui[2]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Abst.[3]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Oui[2]	1
32	Mottier Pierre-François	PLR	Abst.[3]	1
61	Neyroud Maurice	PLR	Oui[2]	1
202	Nicod Bernard	PLR	Oui[2]	1
37	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[2]	1
166	Paccaud Yves	SOC	Oui[2]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Abst.[3]	1
92	Pedroli Sébastien	SOC		1
70	Pernoud Pierre-André	UDC	Abst.[3]	1
194	Petermann Olivier	PLR	Abst.[3]	1
51	Podio Sylvie	VER	Oui[2]	1
59	Pointet Cloé	V'L	Abst.[3]	1
183	Probst Delphine	SOC	Oui[2]	1
1	Radice Jean-Louis	AdC	Abst.[3]	1
10	Räss Etienne	VER	Oui[2]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[2]	1
86	Rezso Stéphane	PLR	Oui[2]	1
45	Richard Claire	V'L	Oui[2]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Abst.[3]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Oui[2]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Abst.[3]	1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Oui[2]	1
19	Rubattel Denis	UDC	Oui[2]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Oui[2]	1
189	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[2]	1
190	Ryf Monique	SOC	Oui[2]	1
49	Schaller Graziella	V'L	Abst.[3]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

96	Schelker Carole	PLR	Non[4]	1
193	Simonin Patrick	PLR	Oui[2]	1
24	Soldini Sacha	UDC	Abst.[3]	1
169	Sonnay Eric	PLR	Oui[2]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Abst.[3]	1
8	Studer Léonard	VER	Abst.[3]	1
18	Stürner Felix	VER	Oui[2]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Abst.[3]	1
88	Thalman Muriel	SOC	Abst.[3]	1
21	Thuillard Jean-François	UDC	Oui[2]	1
29	Trolliet Daniel	SOC	Oui[2]	1
75	Tschopp Jean	SOC	Oui[2]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Oui[2]	1
168	Vuillemin Philippe	PLR	Abst.[3]	1
177	Vuilleumier Marc	EP	✓	1
174	Wahlen Marion	PLR	Oui[2]	1
41	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Abst.[3]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Oui[2]	1
56	Wüthrich Andreas	VER	Oui[2]	1
104	Zünd Georges	PLR	Abst.[3]	1
176	Zwahlen Pierre	VER	Oui[2]	1

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

Date	30.06.2020
Début	16:17:03
Fin	16:17:24
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 3.4 Enregistrement de présences, après-midi
Description	

## Résultat

[2] Oui	86/86
[3] Abst.	37/37
[4] Non	2/2
Total des votants (participants/ pondération)	125/125
Total des non-votants (participants/ pondération)	7/7
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	132/132

+ SACHA SOLJIM

## Conclusion du vote

2 Oui

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
65		Aminian Taraneh	SOC		Oui[2]	1
77		Aschwanden Sergei	PLR		Oui[2]	1
62		Attinger Doepper Claire	SOC		Oui[2]	1
33		Baehler Bech Anne	VER		Oui[2]	1
84		Balet Stéphane	PSY, SOC		Oui[2]	1
31		Baux Céline			Abst.[3]	1
101		Berthoud Alexandre	PLR		Oui[2]	1
90		Betschart Anne Sophie	SOC		Oui[2]	1
78		Betschart-Narbel Florence	PLR		Abst.[3]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

58	Bezençon Jean-Luc	PLR	Abst.[3]	1
43	Bolay Nicolas	UDC	Abst.[3]	1
67	Bouverat Arnaud	SOC	Oui[2]	1
87	Bovay Alain	PLR	Oui[2]	1
89	Buclin Hadrien	EP	Oui[2]	1
79	Buffat Marc-Olivier	PLR	Oui[2]	1
6	Butera Sonya	SOC	✓	1
76	Byrne Garelli Josephine	PLR	Oui[2]	1
173	Cachin Jean-François	PLR	✓	1
179	Cala Sébastien	SOC	Oui[2]	1
27	Cardinaux François	PLR	Abst.[3]	1
170	Carrard Jean-Daniel	PLR	Oui[2]	1
64	Carvalho Carine	SOC	Oui[2]	1
57	Chapuisat Jean-François	V'L	Non[4]	1
15	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[2]	1
164	Cherubini Alberto		Abst.[3]	1
73	Chevalley Christine	PLR	Oui[2]	1
188	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Oui[2]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Oui[2]	1
107	Chollet Jean-Luc		Oui[2]	1
5	Christen Jérôme	AdC	Abst.[3]	1
99	Clerc Aurélien	PLR	Oui[2]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Oui[2]	1
55	Courdesse Régis	V'L	Oui[2]	1
200	Cretegy Laurence	PLR	Oui[2]	1
72	Croci Torti Nicolas	PLR	Oui[2]	1
69	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[2]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Abst.[3]	1
162	Deillon Fabien	UDC	Oui[2]	1
39	Démétriadès Alexandre	SOC	Oui[2]	1
184	Desarzens Eliane	SOC	Abst.[3]	1
109	Develey Daniel	PLR	Oui[2]	1
196	Dubois Carole	PLR	Oui[2]	1
175	Ducommun Philippe	UDC	Oui[2]	1
180	Durussel José	UDC	Abst.[3]	1
182	Echenard Cédric	SOC	Oui[2]	1
178	Eggenberger Julien	SOC	Oui[2]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

167	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[2]	1
36	Ferrari Yves	VER	Oui[2]	1
23	Fonjallaz Pierre	VER	Abst.[3]	1
68	Freymond Isabelle	SOC	Oui[2]	1
46	Freymond Sylvain	UDC	Abst.[3]	1
7	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Oui[2]	1
48	Gaudard Guy	PLR	Oui[2]	1
25	Gay Maurice	PLR	Abst.[3]	1
13	Genoud Alice	VER	Oui[2]	1
197	Genton Jean-Marc	PLR	Abst.[3]	1
50	Germain Philippe	PLR	Oui[2]	1
63	Gfeller Olivier	SOC	Oui[2]	1
165	Glardon Jean-Claude	SOC		1
34	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[2]	1
38	Glauser Nicolas	UDC	Oui[2]	1
66	Glaysre Yann	UDC	Oui[2]	1
94	Gross Florence	PLR	Abst.[3]	1
35	Guarna Salvatore	SOC	Abst.[3]	1
186	Induni Valérie	SOC	Abst.[3]	1
93	Jaccard Nathalie	VER	Oui[2]	1
191	Jaccoud Jessica	SOC	Oui[2]	1
91	Jaques Vincent	SOC	Oui[2]	1
60	Jaquier Rémy	PLR	Oui[2]	1
17	Jobin Philippe	UDC	Oui[2]	1
40	Joly Rebecca	VER		1
102	Karlen Dylan	UDC	Non[4]	1
98	Keller Vincent	EP	Oui[2]	1
74	Labouchère Catherine	PLR	Oui[2]	1
20	Liniger Philippe	UDC	Oui[2]	1
198	Lohri Didier	VER	Oui[2]	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Oui[2]	1
100	Marion Axel	AdC	Abst.[3]	1
97	Masson Stéphane	PLR	Abst.[3]	1
181	Mattenberger Nicolas	SOC	Abst.[3]	1
172	Matter Claude	PLR	Abst.[3]	1
95	Meienberger Daniel	PLR		1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

52	Meldem Martine	V'L	Oui[2]	1
71	Melly Serge	AdC	Oui[2]	1
14	Métraux-Botteron Anne-Laure	VER	Oui[2]	1
185	Meystre Gilles	PLR	Abst.[3]	1
81	Miéville Laurent	V'L	Oui[2]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Abst.[3]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Oui[2]	1
32	Mottier Pierre-François	PLR	Abst.[3]	1
61	Neyroud Maurice	PLR	Oui[2]	1
202	Nicod Bernard	PLR	Oui[2]	1
166	Paccaud Yves	SOC	Oui[2]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Oui[2]	1
92	Pedroli Sébastien	SOC	Oui[2]	1
70	Pernoud Pierre-André	UDC	Oui[2]	1
194	Petermann Olivier	PLR	Oui[2]	1
59	Pointet Cloé	V'L	Oui[2]	1
183	Probst Delphine	SOC	Oui[2]	1
1	Radice Jean-Louis	AdC	Abst.[3]	1
10	Räss Etienne	VER	Oui[2]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[2]	1
86	Rezso Stéphane	PLR	✓	1
45	Richard Claire	V'L	Abst.[3]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Abst.[3]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Abst.[3]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Oui[2]	1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Oui[2]	1
19	Rubattel Denis	UDC	Oui[2]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Abst.[3]	1
189	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[2]	1
190	Ryf Monique	SOC	Oui[2]	1
49	Schaller Graziella	V'L	Abst.[3]	1
96	Schelker Carole	PLR	Oui[2]	1
193	Simonin Patrick	PLR	Abst.[3]	1
169	Sonnay Eric	PLR	Abst.[3]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Abst.[3]	1
8	Studer Léonard	VER	Abst.[3]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

18	Stürner Felix	VER	Oui[2]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Oui[2]	1
88	Thalmann Muriel	SOC	Oui[2]	1
21	Thuillard Jean-François	UDC	Oui[2]	1
103	Treboux Maurice	UDC	Oui[2]	1
75	Tschopp Jean	SOC	Oui[2]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Oui[2]	1
168	Vuillemin Philippe	PLR	Abst.[3]	1
174	Wahlen Marion	PLR	Oui[2]	1
41	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Abst.[3]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Oui[2]	1
104	Zünd Georges	PLR	Abst.[3]	1
176	Zwahlen Pierre	VER		1

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

<b>Date</b>	30.06.2020
<b>Début</b>	11:17:34
<b>Fin</b>	11:17:55
<b>Type de vote</b>	Vote 1 sur 3
<b>Qui peut participer au vote ?</b>	Uniquement les participants possédant un badge
<b>Options de secret</b>	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
<b>Sujet de l'ordre du jour</b>	Point de vote 16.3 233, 2ème débat, décret régimes sociaux, art. 5, amdt Jaccoud (retour au texte du CE), appel nominal
<b>Description</b>	

---

## Résultat

<b>[2] Oui</b>	66/66
<b>[3] Abst.</b>	0/0
<b>[4] Non</b>	73/73
<b>Total des votants (participants/ pondération)</b>	139/139
<b>Total des non-votants (participants/ pondération)</b>	1/1
<b>Disposant du droit de vote (participants/ pondération)</b>	140/140

## Conclusion du vote

4 Non

**Vote à l'unanimité** False

---

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
65		Aminian Taraneh	SOC		Oui[2]	1
77		Aschwanden Sergei	PLR		Non[4]	1
62		Attinger Doepper Claire	SOC		Oui[2]	1
33		Baehler Bech Anne	VER		Oui[2]	1
84		Balet Stéphane	PSY, SOC		Oui[2]	1
31		Baux Céline			Non[4]	1
101		Berthoud Alexandre	PLR		Non[4]	1
90		Betschart Anne Sophie	SOC		Oui[2]	1

---

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

78	Bettschart-Narbel Florence	PLR	Non[4]	1
58	Bezençon Jean-Luc	PLR	Non[4]	1
43	Bolay Nicolas	UDC	Non[4]	1
67	Bouverat Arnaud	SOC	Oui[2]	1
87	Bovay Alain	PLR	Non[4]	1
89	Buclin Hadrien	EP	Oui[2]	1
79	Buffat Marc-Olivier	PLR	Non[4]	1
6	Butera Sonya	SOC		1
76	Byrne Garelli Josephine	PLR	Non[4]	1
173	Cachin Jean-François	PLR	Non[4]	1
179	Cala Sébastien	SOC	Oui[2]	1
27	Cardinaux François	PLR	Non[4]	1
170	Carrard Jean-Daniel	PLR	Non[4]	1
64	Carvalho Carine	SOC	Oui[2]	1
57	Chapuisat Jean-François	V'L	Non[4]	1
15	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[2]	1
164	Cherubini Alberto		Oui[2]	1
73	Chevalley Christine	PLR	Non[4]	1
188	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Non[4]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Non[4]	1
107	Chollet Jean-Luc		Oui[2]	1
5	Christen Jérôme	AdC	Oui[2]	1
103	Clerc Aurélien	PLR	Non[4]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[4]	1
55	Courdesse Régis	V'L	Non[4]	1
200	Cretegy Laurence	PLR	Non[4]	1
72	Croci Torti Nicolas	PLR	Non[4]	1
69	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[2]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Non[4]	1
162	Deillon Fabien	UDC	Non[4]	1
39	Démétriadès Alexandre	SOC	Oui[2]	1
184	Desarzens Eliane	SOC	Oui[2]	1
192	Dessemontet Pierre	SOC	Oui[2]	1
109	Develey Daniel	PLR	Non[4]	1
196	Dubois Carole	PLR	Non[4]	1
175	Ducommun Philippe	UDC	Non[4]	1
180	Durussel José	UDC	Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

182	Echenard Cédric	SOC	Oui[2]	1
178	Eggenberger Julien	SOC	Oui[2]	1
13	Epars Olivier	VER	Oui[2]	1
81	Evéquoze Séverine	VER	Oui[2]	1
167	Favrod Pierre-Alain	UDC	Non[4]	1
36	Ferrari Yves	VER	Oui[2]	1
23	Fonjallaz Pierre	VER	Oui[2]	1
68	Freymond Isabelle	SOC	Oui[2]	1
46	Freymond Sylvain	UDC	Non[4]	1
7	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Oui[2]	1
25	Gay Maurice	PLR	Non[4]	1
99	Genoud Alice	VER	Oui[2]	1
197	Genton Jean-Marc	PLR	Non[4]	1
50	Germain Philippe	PLR	Non[4]	1
63	Gfeller Olivier	SOC	Oui[2]	1
165	Glardon Jean-Claude	SOC	Oui[2]	1
34	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[2]	1
38	Glauser Nicolas	UDC	Non[4]	1
66	Glaysre Yann	UDC	Non[4]	1
94	Gross Florence	PLR	Non[4]	1
35	Guarna Salvatore	SOC	Oui[2]	1
186	Induni Valérie	SOC	Oui[2]	1
93	Jaccard Nathalie	VER	Oui[2]	1
191	Jaccoud Jessica	SOC	Oui[2]	1
91	Jaques Vincent	SOC	Oui[2]	1
60	Jaquier Rémy	PLR	Non[4]	1
17	Jobin Philippe	UDC	Non[4]	1
40	Joly Rebecca	VER	Oui[2]	1
102	Karlen Dylan	UDC	Non[4]	1
98	Keller Vincent	EP	Oui[2]	1
74	Labouchère Catherine	PLR	Non[4]	1
20	Liniger Philippe	UDC	Oui[2]	1
198	Lohri Didier	VER	Oui[2]	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Oui[2]	1
100	Marion Axel	AdC	Oui[2]	1
97	Masson Stéphane	PLR	Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

181	Mattenberger Nicolas	SOC	Oui[2]	1
172	Matter Claude	PLR	Non[4]	1
163	Mayor Olivier	VER	Oui[2]	1
95	Meienberger Daniel	PLR	Non[4]	1
52	Meldem Martine	V'L	Non[4]	1
71	Melly Serge	AdC	Oui[2]	1
14	Métraux-Botteron Anne-Laure	VER	Oui[2]	1
185	Meystre Gilles	PLR	Non[4]	1
44	Mischler Maurice	VER	Oui[2]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Non[4]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Oui[2]	1
32	Mottier Pierre-François	PLR	Non[4]	1
61	Neyroud Maurice	PLR	Non[4]	1
202	Nicod Bernard	PLR	Non[4]	1
37	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[2]	1
166	Paccaud Yves	SOC	Oui[2]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Non[4]	1
92	Pedroli Sébastien	SOC	Oui[2]	1
70	Pernoud Pierre-André	UDC	Non[4]	1
194	Petermann Olivier	PLR	Non[4]	1
51	Podio Sylvie	VER	Oui[2]	1
59	Pointet Cloé	V'L	Non[4]	1
183	Probst Delphine	SOC	Oui[2]	1
1	Radice Jean-Louis	AdC	Oui[2]	1
10	Räss Etienne	VER	Oui[2]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Non[4]	1
86	Rezso Stéphane	PLR	Non[4]	1
45	Richard Claire	V'L	Non[4]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Non[4]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Non[4]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Oui[2]	1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Non[4]	1
19	Rubattel Denis	UDC	Non[4]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Non[4]	1
189	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[2]	1
190	Ryf Monique	SOC	Oui[2]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

49	Schaller Graziella	V'L	Non[4]	1
96	Schelker Carole	PLR	Non[4]	1
193	Simonin Patrick	PLR	Non[4]	1
24	Soldini Sacha	UDC	Non[4]	1
169	Sonnay Eric	PLR	Non[4]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Non[4]	1
8	Studer Léonard	VER	Oui[2]	1
18	Stürner Felix	VER	Oui[2]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Non[4]	1
88	Thalmann Muriel	SOC	Oui[2]	1
21	Thuillard Jean-François	UDC	Non[4]	1
29	Trolliet Daniel	SOC	Oui[2]	1
75	Tschopp Jean	SOC	Oui[2]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Oui[2]	1
168	Vuillemin Philippe	PLR	Non[4]	1
177	Vuilleumier Marc	EP	Oui[2]	1
174	Wahlen Marion	PLR	Non[4]	1
41	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Non[4]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Non[4]	1
56	Wüthrich Andreas	VER	Oui[2]	1
104	Zünd Georges	PLR	Non[4]	1
176	Zwahlen Pierre	VER	Oui[2]	1

**RAPPORT N°3 DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**COVID-19**

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET :**

- **sur l'aide à la relance économique dans les secteurs touristiques durablement impactés par la crise liée au Coronavirus (Covid-19)**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie à deux reprises pour traiter cet objet, le mardi 16 juin 2020 à la Maison des associations, Quai de la Thièle 3 à Yverdon-les-Bains, et le mercredi 17 juin 2020 en visioconférence.

Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Jessica Jaccoud, Catherine Labouchère (le 17 juin) et de MM. Jean-Daniel Carrard, Stéphane Rezso, Nicolas Suter (le 16 juin), Julien Eggenberger, Stéphane Montangero, Philippe Jobin, Julien Cuérel, Jean-François Thuillard, Didier Lohri, Pierre Zwahlen, Jean-Louis Radice, Vincent Keller, ainsi que de la soussignée Mme Graziella Schaller, présidente et rapportrice.

Excusés et remplacés pour l'examen de ce projet de décret (par rapport à la composition initiale de la commission) : Mmes Christine Chevalley, Florence Gross, Circé Fuchs et MM. Alexandre Berthoud, Marc-Olivier Buffat.

M. Philippe Leuba (chef du DEIS) a participé aux deux séances, accompagné de M. Vincent Grandjean (chancelier), de Mmes Andréane Jordan (cheffe du SPEI) et Delphine Magnenat (adjointe du chancelier) et de MM. Jean-Luc Schwaar (dir. gén. DGAIC) et Yann Fahrni (dir. affaires juridiques DGAIC).

Conformément à la procédure appliquée pour les dix précédents projets de décrets en lien avec la crise du Covid-19, M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a directement rédigé un projet de rapport de la commission, ce dont nous le remercions vivement.

Ce troisième rapport de la commission porte sur l'examen d'un projet de décret relatif à l'aide à la relance économique qui a été soumis dans l'urgence, la veille de la séance, par le Conseil d'Etat, dans une forme encore provisoire et sous embargo jusqu'au 23 juin. Ce dernier qualifié d'« EMBARGO TOTAL », il est à relever d'une part qu'une publication SIMAP a été effectuée publiquement le 11 juin et d'autre part qu'une invitation à la presse a été adressée le 19 juin, sans mention dudit embargo total.

**2. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat remercie la commission d'avoir accepté de traiter cet EMPD immédiatement, étant donné l'urgence des mesures nécessaires afin de relancer l'activité économique et de tenter d'éviter une croissance des licenciements et des faillites à brève échéance dans les secteurs les plus touchés.

Le chef du DEIS estime qu'à mi-juin 2020, le moment est désormais moins à l'indemnisation qu'à la relance immédiate de l'activité économique vaudoise dans les secteurs les plus frappés, qu'il s'agisse de la culture, de l'hôtellerie et la restauration, de la viticulture, des transports publics, etc. Par les mesures qu'il propose, le Conseil d'Etat espère un effet de levier important.

Après une analyse des possibilités, le Conseil d'Etat a retenu un partenariat avec l'entreprise QoQa, se basant sur le succès rencontré pendant la période de confinement par sa plateforme de soutien au commerce local *DireQt*, mise en place en partenariat avec deux sociétés privées (Vaudoise Assurances et Groupe Mutuel Assurances) et avec le soutien de la Fédération romande des consommateurs. Le fonds de soutien de 2 millions alimenté par ces 2 partenaires a ainsi permis de générer rapidement près de 9 millions de francs de chiffre d'affaires dans le commerce local.

Le Conseil d'Etat a décidé que les entreprises bénéficiaires d'une aide, via l'opération *WelQome*, signeront une charte d'engagement en matière de durabilité. Cette charte, élaborée par le Bureau de la durabilité, pourra encore être complétée, par exemple en ajoutant la non-discrimination par rapport à l'orientation sexuelle ou en raison du mode de vie.

La solution retenue par le Conseil d'Etat a l'avantage d'être immédiatement opérationnelle et d'avoir un effet de levier important, puisque l'on attend un chiffre d'affaire global multiplié par 4,5.

### **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

#### **Clôture des mesures d'aide aux locataires et aux bailleurs**

Plusieurs commissaires se déclarent déçus du faible impact de l'arrêté sur l'aide aux locataires et aux bailleurs, et regrettent que le Conseil d'Etat mette fin à cette mesure qui visait à soutenir les petits commerces et les cafetiers-restaurateurs. Les seuils d'éligibilité de 3'500 francs, respectivement 5'000 francs pour les cafés-restaurants, étaient visiblement trop bas par rapport au niveau des loyers pratiqués en ville. Il est également regretté que certains bailleurs n'aient pas joué le jeu.

Avec la décision de mettre un terme à l'action cantonale, il n'y aura plus d'aide aux loyers pour les commerçants jusqu'à l'éventuelle entrée en vigueur d'une motion récemment adoptée aux chambres fédérales, mais probablement pas avant 12 à 18 mois. Au lieu d'abandonner cette aide, un commissaire aurait préféré une augmentation des seuils. Sur ce point, le chef du DEIS précise qu'il n'est pas possible de modifier les limites de manière rétroactive, une fois les loyers de mai et juin payés. En juillet et août, l'activité économique ayant repris, la mesure sur les loyers perd de son intérêt.

Le chef du DEIS rappelle que les modalités d'octroi des aides aux locataires ont été fixées en accord avec l'ensemble des partenaires du secteur, soit l'USPI, la CVI, GastroVaud et l'ASLOCA. Mais il reconnaît que les statistiques relatives aux loyers commerciaux étaient incomplètes, en particulier dans le domaine de la restauration. La mesure portait principalement sur les mois de mai et juin et, selon les renseignements reçus de l'USPI, les bailleurs vaudois ont abandonné 7.5 millions de loyers pendant cette période, dont une partie grâce aux mesures cantonales. Il faut signaler que de nouvelles demandes de commerçants arrivent encore aujourd'hui au département.

Le Conseil d'Etat avait alloué la somme de 20 millions pour venir en aide aux locataires et aux bailleurs dans le contexte de la pandémie du Covid-19. Du fait de la clôture de ces mesures, la disponibilité d'un montant de 15 millions sur le fonds cantonal de lutte contre le chômage rend possible le financement de mesures de relance de l'économie présentées dans cet EMPD.

#### **Plateforme de vente en ligne**

Si certains soutiennent la proposition du Conseil d'Etat d'adapter le système QoQa qui a effectivement bien fonctionné pendant la pandémie, d'autres craignent que la nouvelle mesure, via la plateforme *WelQome*, peine à atteindre son objectif ambitieux qui consiste à multiplier l'investissement cantonal de 15 millions par un facteur de 4,5.

## Montant adjugé à QoQa

Sur le site SIMAP<sup>1</sup>, il est indiqué que l'adjudication, selon une procédure de gré à gré, pour le développement d'une plateforme de commercialisation et de promotion, a été attribuée à la société QoQa Services SA pour un prix de 430'800 francs. Plusieurs commissaires déplorent que cette information ne figure pas en bonne forme dans l'EMPD.

Le chef du DEIS précise que ce montant est financé par l'enveloppe des 15 millions dédiée aux mesures de relance économique. Ces 430'800 francs serviront à financer le développement et l'adaptation de la solution informatique qui sera utilisée sur la plateforme numérique existante, ainsi que l'engagement temporaire des forces de travail supplémentaires. QoQa mettra ensuite gratuitement la plateforme *WelQome* à la disposition des acteurs répondant aux critères d'éligibilité de la mesure. *WelQome* sera aussi bien utilisé pour la publication des offres des commerçants (chapitre II) que pour l'achat des cartes Mobilis+ (chapitre III). Le chef du DEIS estime que pour gérer cette opération, la charge administrative est extrêmement basse.

## Protection des données des clients et Sécurité du stockage des données

Le chef du DEIS explique que la société QoQa s'engage à ne transmettre aucune donnée à des tiers, notamment à des fins commerciales, et ajoute que le client ne sera pas obligé de confier de données personnelles pour bénéficier des offres de la plateforme *WelQome*. Il ne sera pas non plus nécessaire aux clients de créer un compte ou d'adhérer à la communauté QoQa. L'Etat de Vaud n'aura pas accès aux données des clients.

QoQa s'est associé à la Fédération romande des consommateurs pour s'assurer de la parfaite compatibilité de son *business plan* avec la protection des consommateurs.

Face à ces affirmations, plusieurs commissaires relèvent que, pour profiter de l'offre *WelQome*, le client sera contraint d'inscrire un nom, une adresse e-mail, une adresse de livraison et un mode de paiement (numéro de carte de crédit). Dès lors, la question de la protection des données et de la localisation des serveurs reste pertinente.

Le département précise que l'utilisation des données par QoQa est restreinte à la nécessité de donner suite à la commande. QoQa précise qu'il doit, à des fins administratives et de contrôle, archiver le nom et le prénom des personnes qui ont effectué un achat sur la plateforme.

Le chef du DEIS souligne que QoQa est soumis à la législation fédérale qui régit la protection des données. La relation entre l'Etat de Vaud et QoQa est soumise au droit suisse.<sup>2</sup>

Pour des questions de sécurité et d'efficacité, QoQa indique qu'il n'a aujourd'hui pas d'autre choix que de stocker ses données chez Amazon (entreprise de commerce électronique américaine). Dans un deuxième temps, il a été précisé à la commission que les serveurs se trouvent en fait en Europe, principalement en Irlande et en Allemagne. Cette clarification de la part de QoQa est importante car c'est alors la réglementation européenne (RGPD) qui s'applique et la Suisse a justement adapté sa législation au droit européen relatif à la protection des données.

QoQa collabore avec l'EPFL sur la question de l'hébergement et de la protection des données sur le Cloud, mais il n'existe actuellement pas d'autre solution que de les stocker à l'étranger.

Un commissaire explique qu'Amazon est probablement une des seules entreprises capables de fournir le stockage, mais aussi la capacité technique pour pouvoir répondre à une énorme quantité

---

<sup>1</sup> Système d'information sur les marchés publics en Suisse (SIMAP)

<sup>2</sup> Selon une commissaire, les conditions générales entre QoQa et les acheteurs devraient contenir un chapitre intitulé « Politique de protection de la vie privée et des données personnelles » avec le contenu suivant: « Dans le cadre de la saisie et du traitement des données personnelles, **QoQa est soumise à la législation suisse en matière de protection des données** ». cf. [https://www.qoqa.ch/fr/legal\\_notices](https://www.qoqa.ch/fr/legal_notices)

de requêtes (connexions) simultanées aussitôt qu'une offre est mise en ligne. Il indique qu'il existe pourtant des solutions en Suisse, pas très loin de l'EPFL d'ailleurs. La plateforme *WelQome* est totalement basée sur Amazon Web Services (AWS) et il ne serait pas possible de changer de technologie en si peu de temps. Une commissaire relève le risque qu'Amazon utilise les données des clients QoQa à des fins commerciales.

Ces risques par rapport à la protection des données auraient au moins dû figurer au point 2.10 de l'EMPD « Incidences informatiques ».

### **Propriété de la nouvelle plateforme *WelQome* financée par le Canton de Vaud**

Le partenariat avec QoQa permettra à l'Etat de Vaud de bénéficier de la plateforme nouvellement mise en place par QoQa. L'application *WelQome*, développée selon les conditions spécifiques posées par l'Etat de Vaud, viendra en quelque sorte se greffer sur la plateforme existante et sera propriété de QoQa. *WelQome* ne pourrait d'ailleurs pas être utilisée par le système d'un autre prestataire.

### **Processus d'adjudication**

Une commissaire salue le fait que le marché ait été annoncé dans la Feuille des avis officiels (FAO, du 16 juin 2020). Elle demande s'il y a un risque qu'un autre acteur conteste ce marché de gré à gré. Le SJL, avec l'appui d'un avocat spécialisé, a validé cette procédure considérée conforme à la loi sur les marchés publics. Pour contester l'adjudication, un concurrent devrait remplir l'ensemble des critères dans les mêmes délais, ce qui ne semble actuellement pas le cas, selon le Conseil d'Etat.

### **Critères d'éligibilité**

Le chef du DEIS a la volonté de sélectionner les secteurs économiques les plus impactés par la crise et qui ont le moins bénéficié d'aides fédérales ou cantonales. Il qualifie la situation de catastrophique dans l'hôtellerie, la restauration, la viticulture et les manifestations culturelles.

Selon lui, il est impossible d'être exhaustif concernant le périmètre des activités, notamment dans le domaine des loisirs en extérieur et de la culture, car l'offre est extrêmement large. Dès lors, il est préférable de conserver des critères génériques, au risque de tomber dans l'arbitraire.

Toutes les offres doivent être validées par l'entreprise QoQa et le département, qui veillent à ce que la plateforme *WelQome* soit également accessible à de petits commerçants (ou producteurs) n'ayant pas de services commerciaux ou informatiques. Cette nouvelle plateforme ouvre le monde du numérique à de petites PME.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, le projet de décret :

- limite les secteurs bénéficiaires au tourisme, à la gastronomie, à la viticulture, aux parcs animaliers et autres activités de loisirs en extérieur, à la culture et aux remontées mécaniques ;
- et fixe des plafonds à 6'000 francs de subventions octroyées par commerçant et à 300 francs par offre (vente unitaire).

## **4. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES**

### **Discussion sur le projet de décret et votes**

#### *Article 1*

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 1 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

## **Article 2**

Il est précisé que le montant maximal de 15 millions comprend les 430'800 francs attribués à la société QoQa Services SA pour le développement de la plateforme de commercialisation et de promotion.

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 2 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

## **Article 3**

*Alinéa 2 : [...] charte des partenaires du programme*

De manière générale, la commission est satisfaite que le Conseil d'Etat tienne compte de la durabilité dans ses mesures de relance économique. La charte et les notes explicatives y relatives sont de la compétence du Conseil d'Etat et ne peuvent pas être modifiées par le Grand Conseil. Cependant, le chef du DEIS s'engage à y apporter des améliorations sur la base des propositions de la commission, notamment avec des critères qui relèvent du droit constitutionnel liés à la non-discrimination.

La charte met en évidence des comportements vertueux (bonnes pratiques) et le Conseil d'Etat passe ainsi des paroles aux actes en termes d'application des principes de durabilité. Dans d'autres politiques publiques, l'obtention de subventions est déjà conditionnée à certains critères qui peuvent s'apparenter aux engagements figurant dans une charte.

Un commissaire regrette tout de même que cette aide urgente à la relance économique soit subordonnée à la signature de cette charte. Il craint que ce type d'outil relatif au respect de principes de durabilité devienne une obligation future dans d'autres secteurs (bâtiment, agriculture, etc.). Un certain nombre de conditions, notamment dans la notice explicative, semblent particulièrement compliquées à vérifier dans des délais si courts et à sanctionner en cas d'infraction. Cette charte est un engagement moral non contraignant.

Par rapport à ceux qui trouvent la charte insuffisamment précise et à ceux qui la trouvent trop contraignante, le chef du DEIS la qualifie d'équilibrée. QoQa estime d'ailleurs qu'elle est parfaitement praticable et ne freinera pas de manière excessive le placement d'offres.

A l'issue de ces discussions, un commissaire dépose un amendement visant à supprimer l'alinéa 2 qui se réfère à la possibilité d'ajouter une charte d'engagement.

*Par onze voix contre, trois voix pour et une abstention, la commission refuse l'amendement visant à supprimer l'alinéa 2.*

*Alinéa 2 : préciser la notion de « conditions générales » (erreur de plume)*

L'Etat de Vaud a conclu un contrat de partenariat avec l'entreprise QoQa Services SA. Une commissaire relève une incohérence à cet article 3, où il est fait référence au droit de compléter *ces conditions générales* qui ne sont pas définies par ailleurs dans le décret.

Il y a une certaine confusion entre le texte de l'arrêté urgent du Conseil d'Etat et celui du présent décret, les versions n'étant pas concordantes. Une erreur rédactionnelle est identifiée que le chef du DEIS propose de corriger en déposant l'amendement suivant à l'alinéa 2 :

<sup>2</sup> L'Etat de Vaud bénéficie du droit de compléter ~~ees~~ les conditions générales de QoQa Services SA par une charte d'engagement, à l'attention des entreprises bénéficiaires de la plateforme.

*Par 13 voix pour, 2 abstentions et aucune opposition, la commission adopte l'amendement.*

*Par 13 voix pour, 2 abstentions et aucune opposition, la commission adopte l'article 3 tel qu'amendé.*

#### **Article 4**

L'établissement de la charte est de la compétence du Conseil d'Etat qui peut décider de la modifier sans l'approbation du Grand Conseil. Dès lors, un commissaire dépose l'amendement suivant à l'alinéa 1, troisième tiret, dans le but de ne pas annexer la charte au présent décret :

<sup>1</sup> [...] - avoir signé et rempli les conditions de la charte d'engagement ~~annexée au présent décret~~ adoptée par le Conseil d'Etat.

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'amendement.*

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 4 tel qu'amendé.*

#### **Article 5**

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 5 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

#### **Article 6**

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 6 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

#### **Article 7**

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 7 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

#### **Article 8**

Les aides débutent le 22 juin dès l'échéance du délai de recours possible contre l'adjudication du marché à QoQa. Interrogé par un commissaire, le chef du DEIS confirme que si le parlement venait à refuser le décret, le dispositif s'arrêterait immédiatement.

Un commissaire regrette que la validité des bons ne dépasse pas le 31 janvier 2021, donnant finalement peu de temps aux consommateurs d'en profiter. Le chef du DEIS insiste sur la relance immédiate dont a besoin l'économie, si possible pendant les mois d'été. Le département précise que les bons seront payés aux entreprises au moment de leur utilisation ou à l'échéance du délai s'ils ne sont pas consommés. Entre-temps, QoQa garde l'argent car il doit pouvoir rembourser les clients s'ils venaient à se rétracter dans le respect des conditions générales.

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 8 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

#### **Article 9**

Un commissaire tient à indiquer qu'il faudra déduire des 13.5 millions de subventions octroyées, une part de la somme payée à QoQa en fonction des frais de développement de la plateforme et du temps de travail passé pour sa gestion. Le chef du DEIS précise que le montant de 430'800 francs versé à QoQa est financé par l'enveloppe globale des 15 millions, qui comprend 13.5 millions pour les aides décrites au chapitre II et 1.5 million pour les subventions mentionnées au chapitre III.

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, adopte l'article 9 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

#### **Article 10**

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 9 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

### **Article 11**

Les cartes Mobilis+ seront également achetées sur la plateforme WelQome.

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 11 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

### **Article 12**

Les lignes qui complètent le réseau Mobilis sont mentionnées dans cet article.

Un commissaire relève que 30'000 cartes à 50 francs représentent le budget de 1.5 million pour cette action, il n'y aurait alors aucune marge pour financer le développement à payer à QoQa. Le chef du DEIS précise que l'on parle ici de limites maximales, le chiffrage se fera en fonction des offres effectivement réalisées.

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 12 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

### **Article 13**

*Par 14 voix pour, une abstention et aucune opposition, la commission adopte l'article 13 tel que proposé par le Conseil d'Etat.*

### **Vote final sur le projet de décret**

*Par 13 voix pour, 2 abstentions et aucune opposition, la commission adopte le projet de décret tel qu'il ressort à l'issue de son examen par la commission.*

### **Entrée en matière sur le projet de décret**

*Par 13 voix pour, 2 abstentions et aucune opposition, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret.*

Lausanne, le 22 juin 2020

La rapportrice :  
(signé) Graziella Schaller

Annexe :

- WelQome - Charte des partenaires du programme adaptée par la Conseil d'Etat en fonction des modifications proposées par la commission.

# WelQome

## Charte des partenaires du programme

Tous les partenaires du programme WelQome sont attachés à la qualité des services économiques, et tout particulièrement au respect des principes de durabilité.

Par la signature de cette charte, chaque partenaire certifie :

### Ancrage local

- développer son activité principalement dans le canton de Vaud et contribuer à l'essor économique de celui-ci ;
- Favoriser dans la mesure du possible, et en particulier au travers de son/ses offres WelQome, le choix de personnes fournissant, sous-traitant et/ou offrant des prestations implantées dans le canton de Vaud ;

### Environnement

- Chercher à éviter le gaspillage inutile de ressources et s'efforcer de réduire la quantité de déchets ;
- Veiller à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement ;

### Mobilité

- Encourager la clientèle à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur site ;

### Conditions de travail

- Mettre en œuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts de son personnel salarié ; plus particulièrement en respectant a minima les conditions de la branche (CCT, contrat type, etc.) ;
- S'abstenir de toute discrimination à l'égard de l'ensemble du personnel ou de la clientèle sur la base de leur nationalité, de leur âge, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur identité de genre ou orientation sexuelle, de leur religion, de leur handicap, de leur mode de vie et/ou de leurs convictions politiques ;

### Philippe Leuba

Canton de Vaud, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

### QoQa

...

### Le-la bénéficiaire du programme welQome

...

# Notes explicatives de la Charte

Cette note explicative concernant la Charte des partenaires du programme WelQome a pour but de guider l'entreprise Qoqa Services SA dans l'évaluation de la durabilité des offres proposées par les prestataires.

Elle a également pour but d'être un outil de recommandations et d'auto-évaluation pour les bénéficiaires du programme WelQome dans leurs pratiques en matière de durabilité.

## Ancrage local

- Développer son activité principalement dans le canton de Vaud et contribuer à l'essor économique de celui-ci ;
  - Faire la promotion d'activités en terre vaudoise auprès de la clientèle
  - S'associer/collaborer avec des partenaires vaudois-es en priorité.
- Favoriser dans la mesure du possible, et en particulier au travers de son/ses offres WelQome, le choix de personnes fournissant, sous-traitant et/ou offrant des prestations implantées dans le canton de Vaud ;
  - Acheter ses fournitures auprès d'entreprises vaudoises et qui proposent si possible des produits fabriqués dans le canton avec des matières premières vaudoises
  - Acheter les produits d'alimentation auprès d'entreprises productrices vaudoises et en faire la promotion.

## Environnement

- Chercher à éviter le gaspillage inutile de ressources et s'efforcer de réduire la quantité de déchets ;
  - Renoncer aux produits et emballages à usage unique (lingettes, bouteilles en plastiques, vaisselle en plastique jetable, couverts et emballages en plastique)
  - Éviter les portions individuelles (savon, shampoing, beurre, confiture, etc.)
  - Proposer des demi-portions et/ou la possibilité de se resservir pour éviter le gaspillage alimentaire
  - Planifier les achats
  - Acheter des légumes hors calibres auprès des entreprises productrices
  - Maintenir les stocks au minimum et consommer à temps les aliments à durée de consommation limitées
  - Sensibiliser la clientèle au gaspillage alimentaire (voir la campagne [savefood.ch](http://savefood.ch))
  - Distribuer les surplus de nourriture à des organisations de bienfaisance
  - Mettre en place un système de *food box* pour emporter les restes de repas dans des contenants réutilisables ([recircle.ch](http://recircle.ch))
  - Supprimer les bombonnes à eau et installer des fontaines à eau branchées directement sur le réseau d'eau potable
  - Mettre à disposition du matériel de tri, accompagné d'une signalétique claire et visible.
- Veiller à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement ;
  - Utiliser des produits de nettoyage écologique
  - Aménager et entretenir les espaces verts de manières différenciées (prairies fleuries, hôtel à insectes, ruches, espèces de plante locales)

- Acheter de l'énergie verte auprès de l'entreprise qui fournit l'électricité
- Installer des panneaux solaires et favoriser l'autoconsommation
- Limiter l'éclairage nocturne
- Installer des économiseurs d'eau
- Changer les serviettes et les draps de lit uniquement à la demande de la clientèle.

### Mobilité

- Encourager la clientèle à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur site ;
  - Promouvoir activement, dans toute la communication, les transports publics pour se rendre sur site
  - Proposer systématiquement à la clientèle au moment de la réservation les horaires des transports publics ainsi que les explications utiles pour l'itinéraire
  - Offrir un rabais à la clientèle se rendant dans l'établissement en transports publics
  - Favoriser la mobilité douce dans le cas d'activités organisées dans le cadre de l'offre, et dans les conseils à la clientèle.

### Conditions de travail

- Mettre en œuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts du personnel salarié ;
  - Favoriser des emplois stables
  - Mettre en place des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle
  - Promouvoir le « work-life balance » et permettre aux personnes employées de concilier leur vie familiale et professionnelle
  - Limiter le turn-over en proposant des formations et des conditions de travail attrayantes.
- S'abstenir de toute discrimination à l'égard des personnes employées ou de la clientèle sur la base de leur nationalité, de leur âge, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur identité de genre ou orientation sexuelle, de leur religion, de leur handicap de leur mode de vie et/ou de leurs convictions politiques ;
  - Garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes à tâche égale
  - Mettre en place des accès facilités pour les personnes en situation d'handicap
  - Offrir aux proches aidant-e-s des tarifs spéciaux
  - Offrir des places d'apprentissage ou de stages rémunérés.